



Revue de Presse



Revue de Presse du 6 au 10 juin 2016

Edito

Au nom du Bien

Un Président de la République qui cite à sa manière Maurice Thorez, un président du Medef qui qualifie des syndicalistes de voyous et de terroristes, un éditorialiste que l'on a connu plus inspiré qui compare une organisation syndicale à ... Daesh ! Décidément, on ne lésine pas sur les moyens, les énormités et les insultes - pour que les vilains opposants à la loi Travail entendent raison, remettent leurs banderoles dans le local syndical et leurs méchants slogans dans le fond de leur gorge ! Ajoutons y l'euro de football qu'il serait criminel de perturber. Le décor est planté : il nous faut donc être raisonnables, adultes, sensés, patriotes et oublier que depuis des mois, les mêmes qui nous demandent de nous taire, font les sourds, se moquent de la représentation nationale et dans un jeu de rôle grossièrement dissimulé, jouent avec le feu.

Accepter l'inacceptable au nom des intérêts supérieurs de la Nation, voilà le beau sermon que nous distillent ces nouveaux curés en costume (qu'ils se sont payés parce qu'ils travaillent !), chantres de la modernité, détenteurs du Bien.

Décidément, le temps est bien mauvais en cette fin de printemps.

Seulement voilà, cette partition peut encore être jouée avec quelques canards qui finiront par la rendre inaudible. Les coureurs de fond du gouvernement veulent jouer le pourrissement, attendre tranquillement le mois de juillet pour reprendre la main après un passage bien opportun par la case Sénat. A nous de les épuiser. Nous en avons les moyens.

Une nouvelle fois, les salariés de ce pays, qu'ils soient du public ou du privé, ont leur destin en main. C'est ce que l'on appelle un rapport de force. A eux -et à eux seuls- de créer les conditions pour qu'un siècle de conquêtes sociales ne devienne pas une référence dans les livres d'histoire. Voilà trois mois que les salariés battent le pavé, se mobilisent pour dénoncer cette loi misérable. Et l'opinion publique est derrière eux, n'en déplaisent aux faiseurs de sondage qui aimeraient bien qu'il en soit autrement. Pour l'heure, il faut tout mettre en œuvre pour que cette loi régressive qui arrive au Sénat le 13 juin soit renvoyée aux oubliettes.

L'intersyndicale CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL FIDL a donc décidé de faire du 14 juin, une grande journée de grève et manifestation nationale à Paris. Déjà, une votation contre la loi circule : n'hésitez pas à la signer, vous la trouverez auprès de vos délégués syndicaux, de vos unions départementales et en pièce jointe en complément de cet édito. Pareil pour réussir le 14 : inscrivez-vous auprès de vos DS, de vos UD.

C'est une levée en masse qu'il faut pour Paris !

Le bras de fer se poursuit. Nous n'avons pas le droit de le perdre.

Brigitte PERROT

Des pistes pour valoriser les expériences internationales des fonctionnaires

Les mobilités professionnelles à l'étranger desservent plutôt qu'elles ne servent aujourd'hui la carrière des fonctionnaires, constate la DGAFP à l'occasion d'un colloque organisé le 9 juin, sur la valorisation de la mobilité des agents. Les pistes évoquées : sensibiliser davantage les services de ressources humaines et une évolution statutaire.

Une expérience professionnelle ou associative à l'étranger ? Si c'est un "plus" sur le C.V. d'un salarié du privé, c'est *a contrario* un "moins" sur celui d'un agent public. Voilà en substance le constat qui sera exprimé, jeudi 9 juin, à l'occasion d'un colloque sur la valorisation de la mobilité européenne et internationale des agents publics organisé à Bercy par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), à l'initiative de la ministre Annick Girardin.

Le prolongement d'une des missions confiées par le Premier ministre, Manuel Valls, au DGAFP, Thierry Le Goff, en décembre dernier, lors de la prise de fonction de ce dernier. Le Premier ministre lui demandait de travailler à une meilleure prise en compte des mobilités dans la gestion des carrières *"tant entre services déconcentrés et administrations centrales qu'entre ministères, entre fonctions publiques ou entre institutions publiques françaises et européennes ou internationales"*. Il s'agit, insistait le chef du gouvernement, d'enrichir les cultures professionnelles des agents.

Résistances culturelles et fonctionnelles

Une nécessité qui, dans les faits, se heurte à des résistances dont on ne sait pas trop si elles sont culturelles ou seulement liées au fonctionnement et à la mécanique administrative. En cause : le retour des agents, c'est-à-dire leur réaffectation au sein des administrations d'origine et la prise en compte de ces expériences, manifestement quasi nulle actuellement, dans le parcours de carrière.

Les difficultés de réintégration, écrit la DGAFP dans un document préparatoire au colloque du 9 juin, *"seraient en partie liées à des problèmes identifiés en amont, durant la période même d'expatriation"*. Et de poursuivre sur l'éloignement géographique, qui *"ne facilite pas la communication entre les expatriés et leur administration d'origine"*. *"Cette situation ne contribuerait pas à un retour véritablement anticipé et préparé pour permettre une réintégration satisfaisante, prenant en compte les nouvelles compétences acquises par l'agent et les besoins de l'administration"*, peut-on lire.

Peu de choix pour les agents

Ainsi, le nombre de postes proposés au retour d'une mobilité internationale laisse *"peu d'espace et de choix aux agents"*, qui doivent de fait accepter des offres correspondant à des emplois de niveau inférieur à celui occupé avant l'expatriation. Une expérience internationale entraîne donc de fait un recul dans la carrière... La

DGAFP souligne que le parcours professionnel de l'agent est aujourd'hui axé sur un avancement *"conditionné davantage par la prise de responsabilité lors des changements de postes que par la diversité des expériences accumulées"*.

Alors comment faire ? Les pistes évoquées relèvent notamment d'un enjeu de management RH : multiplier les contacts entre services de ressources humaines et fonctionnaires exerçant à l'étranger, *"l'instauration d'un entretien préparatoire de retour"* et une sensibilisation des gestionnaires sur la spécificité de la réintégration des agents expatriés. Plus largement, il s'agit également d'inclure ces mobilités dans une gestion globale des effectifs et des compétences. Ces mobilités pourraient par ailleurs être prises en compte dans les examens professionnels, *via* une évolution du cadre statutaire.

Sylvain Henry

Le ministère de la Fonction publique veut trouver des solutions “concrètes” pour faire respecter la laïcité

Une commission de réflexion présidée par l'ancien ministre PRG Émile Zuccarelli va être chargée de formuler des propositions visant à mieux appliquer le principe de la laïcité sur le terrain. Un principe réaffirmé par la loi sur la déontologie des fonctionnaires, adoptée en avril dernier.

Une ministre PRG de la Fonction publique peut en cacher un autre. L'actuelle titulaire, Annick Girardin, a lancé le 7 juin, une commission présidée par l'un de ses prédécesseurs à ce ministère : Émile Zuccarelli, membre comme elle du Parti radical de gauche. La nouvelle commission est chargée de réfléchir à des réponses concrètes à fournir aux agents de la fonction publique et à leurs employeurs quant à *“l'application du principe de laïcité et ses remises en cause”*. Les propositions de cette commission composée de syndicalistes, de hauts fonctionnaires, d'élus et d'universitaires doivent permettre d'*“être à la hauteur des attentes des fonctionnaires confrontés sur le terrain à des situations souvent alarmantes”*, a indiqué Annick Girardin en installant la commission.

Cette initiative intervient alors que la loi *“relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires”*, adoptée ce printemps et publiée au Journal officiel du 21 avril dernier, a réaffirmé le principe de laïcité dans la fonction publique en l'inscrivant noir sur blanc dans le statut. Il convient désormais de décliner ce principe de manière concrète.

Décalage entre les discours et les actes

Plusieurs initiatives ont été lancées ces derniers mois dans la sphère publique, comme la publication par l'Observatoire de la laïcité d'un guide intitulé *“Laïcité et gestion du fait religieux dans les établissements publics de santé”* ou l'élaboration par l'Association des maires de France (AMF), non sans polémique, d'un *vade-mecum* sur la laïcité présenté comme un *“outil d'aide à la décision”* à destination des élus.

“Une grande partie des fonctionnaires souffre du décalage entre les discours sur la laïcité et les pratiques de terrain, où les demandes communautaires se multiplient, parfois trop souvent soutenues”, a jugé la ministre. *“Ce décalage est profondément anxiogène et contribue à l'exaspération générale dans la fonction publique que je sens bien sur le terrain”*, a poursuivi l'élue du PRG en soulignant la nécessité de solutions qui garantissent le bien-être des agents au travail. Il faut *“démêler ce qui est acceptable de ce qui ne l'est pas”* et *“donner aux agents l'occasion de s'exprimer”*, a-t-elle résumé.

Plusieurs dispositifs existent déjà – comme la Charte de la laïcité dans les services publics –, a pour sa part relevé Émile Zuccarelli. *“Mais chacun a bien conscience que dans une société trop souvent sous tension où le vivre-ensemble laisse trop souvent*

la place au chacun-pour-soi, nous assistons à la montée des communautarismes de tous ordres", a ajouté l'ancien ministre de la Fonction publique, de la Réforme de l'État et de la Décentralisation (1997-2000) du gouvernement Jospin.

"Cette problématique nécessite des déclinaisons très concrètes, un accompagnement renforcé et programmatique des personnels souvent placés dans des situations difficiles", a aussi indiqué l'ancien maire de Bastia en précisant ne pas vouloir s'interdire de s'emparer de *"questions parfois bruyantes"*. La copie de la commission est attendue pour le mois de novembre.

La composition de la commission

Damien Reberry, inspecteur de l'administration à l'inspection générale de l'Administration, corapporteur de la commission ; Vincent Villette, auditeur au Conseil d'État, corapporteur de la commission ; Hervé Amiot-Chanal, adjoint à la directrice générale de l'offre de soins ; Karine Autissier, secrétaire nationale Unsa Éducation, au titre de l'Unsa fonction publique ; Jean Bauberot, historien ; Olivier Bouis, secrétaire fédéral à la fédération générale des fonctionnaires FO, au titre de de l'Union interfédérale des agents de la fonction publique FO ; Florence Cayla, conseillère juridique auprès du directeur général de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) ; Gérard Cotellon, directeur des ressources humaines de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (représentant de la FHF) ; Sylvain Crépon, sociologue, enseignant ; Anne Feray, secrétaire nationale de la FSU ; Brigitte Jumel, secrétaire générale de la CFDT Fonctions publiques ; Cindy Léoni, membre du Conseil économique, social et environnemental ; Didier Leschi, directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration ; Patrick Molinoz, vice-président de l'Association des maires de France, maire de Venarey-les-Laumes ; Michel Neugnot, vice-président de la région Bourgogne-Franche-Comté (représentant de l'Association des régions de France) ; Gilles Pirman, maire de Saint-Clément, conseiller départemental de l'Yonne (représentant de l'Assemblée des départements de France) ; Sarah Proust, maire adjointe du 18^e arrondissement de Paris ; Cécile Raquin, adjointe au directeur général des collectivités locales ; Arnaud Schaumasse, chef du bureau central des cultes au ministère de l'Intérieur ; Carine Soulay, adjointe au DGAFP ; Baptiste Talbot, secrétaire de la Fédération CGT des services publics, au titre de la CGT ; Johan Theuret, président de l'Association des directeurs des ressources humaines des grandes collectivités, et directeur général adjoint chargé des ressources humaines et des relations sociales de la ville de Clermont Ferrand ; Catherine Turello-Guérin, directrice territoriale ; Valentine Zuber, directrice d'études à l'École pratique des hautes études.

Pierre Laberrondo

Un audit sur la laïcité dans la fonction publique

Une nouvelle commission sur la laïcité dans la fonction publique doit dresser un état des lieux des problèmes rencontrés par les fonctionnaires et faire des propositions.

La ministre de la fonction publique, Annick Girardin, a installé hier une commission laïcité chargée de faire le point sur les difficultés rencontrées par les agents publics confrontés à des comportements ou revendications religieuses des usagers. « Une grande partie des fonctionnaires souffrent du décalage entre les discours sur la laïcité et les pratiques de terrain, où les demandes communautaires se multiplient », a-t-elle expliqué aux 25 membres de cette commission, fonctionnaires, syndicalistes, élus locaux et chercheurs.

Les premières réunions plénières seront consacrées à dresser un état des lieux des difficultés rencontrées, en auditionnant les acteurs de terrain. Le sujet est sensible, car les nombreux travaux menés depuis 2012 par l'Observatoire de la laïcité en milieu hospitalier ou à l'université ont établi la réalité des atteintes, tout en insistant sur leur faible impor-

tance numérique. Un constat qui a valu à l'Observatoire des critiques et même des accusations de complaisance vis-à-vis de l'islam radical. En demandant à la ministre un nouvel audit qui débouche sur des propositions, le premier ministre, Manuel Valls, veut, a tout le moins, sortir du doute.

Annick Girardin a évoqué hier des « situations alarmantes », et une « exaspération générale dans la fonction publique » pour justifier ce nouveau travail d'enquête. Mais la ministre assure vouloir une expertise très fine, qui permette d'éviter de « tomber dans les

pièges de la polémique ». L'objectif de la commission, qui rendra un rapport en fin d'année, est d'aborder « très sereinement des situations très diverses pour démêler ce qui est acceptable de ce qui ne l'est pas », dit-elle encore.

La composition de la commission atteste de cette volonté de sérieux. Aux côtés de syndicalistes, on retrouve de hauts fonctionnaires, notamment le préfet Didier Leschi, auteur avec le philosophe Régis Debray d'un essai sur la laïcité (*La Laïcité au quotidien*, Folio, 2016), mais aussi des chercheurs. Parmi ces derniers, des bons connaisseurs du fait religieux

(Jean Baubérot, Valentine Zuber), mais aucun des intellectuels qui prônent une laïcité intransigeante.

Membre de Parti radical de gauche (PRG), Annick Girardin a confié la présidence de la commission à l'ancien ministre Émile Zuccarelli, également PRG. Un autre radical, Patrick Molinoz, coauteur du récent vade-mecum des maires de France sur la laïcité, est aussi membre de l'instance. Le PRG, qui s'est historiquement positionné à la pointe de la défense des valeurs républicaines, s'est remobilisé depuis quelques années, non seulement en raison du développement des réseaux islamistes, mais aussi pour répondre à la tentative du Front national de s'emparer de ce thème de la laïcité. Parmi les membres de la nouvelle commission, on note ainsi la présence du chercheur Sylvain Crépon, spécialiste de l'extrême droite, qui a analysé le nouveau discours de Marine Le Pen sur la laïcité.

« L'enjeu aujourd'hui est de réaffirmer une parole publique forte sur ce thème mais aussi d'apporter des réponses concrètes », explique-t-on au cabinet d'Annick Girardin. Le rapport de fin d'année devra faire des propositions, « une série de mesures applicables rapidement » a dit la ministre.

Bernard Gorce

Gérald Darmanin pour un nouveau concordat

Maire LR de Tourcoing et vice-président de la région Hauts-de-France, Gérald Darmanin a adressé à tous les candidats à la primaire de la droite un « Plaidoyer pour un islam français » dans lequel il appelle à une « concorde » et fait plusieurs propositions. Il préconise de « couper tout lien avec un financement étranger » des lieux des cultes, de former les imams « de manière complète » ou encore de remplacer le CFCM (Conseil français du culte musulman) par un nouvel organisme. S'alarmant du climat actuel, il redoute une « rupture » entre « les millions de musulmans vivant en France et la République ». Son texte d'un peu plus d'une soixantaine de pages, sous-titré « Contribution pour la laïcité », sera téléchargeable sur Internet.

Bercy porte plainte après des fuites dans la presse sur le bouclier fiscal

Les ministres de Bercy, Michel Sapin et Christian Eckert, ont annoncé le 8 juin l'ouverture d'une enquête interne et le dépôt d'une plainte après la divulgation par *Le Canard enchaîné* d'informations confidentielles sur 50 riches contribuables ayant bénéficié d'un abattement de leur impôt sur la fortune (ISF) grâce au bouclier fiscal.

La chasse aux sources a commencé. Le ministre des Finances et des Comptes publics, Michel Sapin, et son secrétaire d'État au Budget, Christian Eckert, ont annoncé, le 8 juin, l'ouverture d'une enquête interne et le dépôt d'une plainte quelques heures après la publication dans *Le Canard enchaîné* d'un article dressant la liste de 50 contribuables français qui ont bénéficié en 2015, en toute légalité, d'un abattement de 90 % en moyenne de leur impôt sur la fortune (ISF) grâce au bouclier fiscal. Après avoir fait part de leur indignation face à la *"publication par la presse d'informations couvertes par le secret fiscal"*, les deux ministres ont indiqué dans un communiqué avoir demandé à l'inspection générale des Finances (IGF) de diligenter une enquête, *"dans les meilleurs délais"*.

Le directeur général des finances publiques (DGFIP), Bruno Parent, a déposé plainte contre X auprès du procureur de la République de Paris, ont-ils aussi précisé, en rappelant que la divulgation d'informations fiscales nominatives par des personnes qui en sont dépositaires à titre professionnel constitue un délit sanctionné par le code pénal. Visiblement très irrités, au point de médiatiser leur riposte, Michel Sapin et Christian Eckert, promettent qu'ils *"suivront attentivement ces procédures et en tireront le moment venu toutes les conséquences"*. Les agents de Bercy sont prévenus.

Techniques de minoration

Dans son édition du 8 juin, le palmipède raconte, à partir d'un tableau *"tout droit sorti"* de la DGFIP, *"une histoire, celle de la faillite d'un impôt symbole"*. Une colonne du tableau donne le montant théorique de l'impôt que chacun de ces 50 contribuables aurait dû acquitter en 2015, sans le plafonnement à 75 % fixé en 2005 par le Conseil constitutionnel, et une autre colonne indique le montant des plafonnements.

Une quatrième colonne donne le montant d'ISF à payer (11 ne paient rien). La dernière ligne du tableau, intitulée Total, *"permet de tirer en beauté l'amarale de l'histoire. Sur les 219 millions d'euros qui seraient dus sans ce plafonnement béni, seuls 21 millions seront finalement payés"*, assure *Le Canard*. Parmi les contribuables cités : Liliane Bettencourt, Bernard Arnault, Jean-Claude Decaux (tout récemment décédé).

L'hebdomadaire énumère aussi quelques techniques des conseillers financiers pour minorer le revenu imposable de leurs très riches clients : laisser dormir au maximum dans des sociétés financières les dividendes d'action et les revenus d'assurance-vie, quitte à emprunter pour assurer les dépenses ordinaires, l'objectif étant de n'avoir à déclarer comme revenus que le minimum de dépenses... Et l'article de conclure par une citation ancienne attribuée à l'ancien ministre de l'Économie Dominique Strauss-Kahn : *"L'ISF embête les millionnaires, sans gêner les milliardaires."*

Pierre Laberrondo

L'instance unique de pilotage de la gestion du patrimoine immobilier de l'État est lancée

La Conférence nationale de l'immobilier public, instance unique qui va désormais piloter la politique immobilière de l'État en remplacement de 5 organismes, a été mise en place, a annoncé Bercy le 6 juin.

C'est le prolongement d'une circulaire du Premier ministre, Manuel Valls, publiée début mai : la Conférence nationale de l'immobilier public (Cnip) est aujourd'hui opérationnelle, a annoncé Bercy lundi 6 juin. En simplifiant la gouvernance de la politique immobilière de l'État, la création de la Cnip *"doit permettre d'améliorer et d'accélérer"* les décisions en matière de valorisation du patrimoine immobilier public, précise le ministère de l'Économie.

"Elle reprend les attributions des 5 instances auxquelles elle se substitue, et qui sont corrélativement supprimées", précise Bercy dans un communiqué. Sont ainsi réunis *"la direction générale des finances publiques (service France Domaine), les secrétaires généraux de l'ensemble des ministères et du Conseil de l'immobilier de l'État, et un préfet de région"*, indique le texte.

Réunie lundi pour la première fois sous la présidence du secrétaire d'État au Budget, Christian Eckert, cette Conférence nationale de l'immobilier public a été dotée d'un programme de travail pour les mois à venir.

La direction de l'immobilier de l'État créée cet été

Il s'agit de créer la direction de l'immobilier de l'État (DIE) *"cet été"*, de simplifier les modalités de financement dans le cadre de la prochaine loi de finances et de renforcer la mutualisation des ressources financières et des compétences humaines, tout en poursuivant *"la professionnalisation des acteurs et des outils"*, détaille Bercy.

Inspiré par des préconisations de la Cour des comptes et du Conseil de l'immobilier de l'État, un plan d'action visant à impulser une *"nouvelle politique immobilière de l'État"*, propriétaire de quelque 55 millions de mètres carrés, avait été présenté en Conseil des ministres en janvier.

L'État est propriétaire à 82 % des immeubles qu'il occupe et les plus gros utilisateurs de ces locaux sont le ministère de la Défense et celui de l'Intérieur. Il vend environ 500 millions d'euros de biens immobiliers par an. Aujourd'hui, lorsqu'un bien immobilier occupé par un ministère est vendu, ce ministère récupère 50 % du produit de la vente, les 50 % restants étant gérés au niveau interministériel – une part que le gouvernement souhaite voir augmenter.

Sylvain Henry

Exclusif : les administrations ne respectent pas leurs obligations en matière de prise en compte de la pénibilité

- Les dispositifs de prévention et de prise en compte de la pénibilité au travail sont très insuffisamment développés dans la fonction publique, constate un rapport de deux inspections présenté aux syndicats le 6 juin et qu'a pu consulter *Acteurs publics*. Les administrations, pointent-elles, ne respectent pas leurs obligations.

Des ministères et des administrations ignorant tout de certaines dispositions pourtant publiées voilà plusieurs années, des obligations relatives à la prévention de la pénibilité mises en œuvre très partiellement, une absence de contrôle par les administrations centrales compétentes... Un rapport sur la prévention et la prise en compte de la pénibilité au travail au sein de la fonction publique, rédigé conjointement par l'inspection générale de l'Administration (IGA) et l'inspection générale des Affaires sociales (Igas), pointe les lacunes et dysfonctionnements des employeurs publics en la matière. Un document présenté lundi 6 juin aux organisations syndicales et qu'a pu se procurer *Acteurs publics*.

La faute, tout à la fois, à *"la complexité et (au) foisonnement des textes législatifs et réglementaires relatifs à la pénibilité"*, à la difficulté de recruter des médecins de prévention mais surtout, manifestement, à une prise de conscience limitée.

IGA et Igas avaient été missionnées en mai 2015 pour faire un bilan des politiques menées en matière de prévention et de prise en compte de la pénibilité dans le secteur public et envisager une transposition du compte personnel de prévention de la pénibilité aux agents publics.

Territoriaux et hospitaliers plus touchés

Si le rapport relève un manque de données chiffrées, il donne une estimation du nombre d'agents concernés par la pénibilité : 18,2 % des fonctionnaires de l'État, 36,6 % des territoriaux et 52,2 % des hospitaliers disent être soumis à au moins trois contraintes physiques intenses, parmi lesquelles : rester longtemps debout, rester longtemps dans une posture pénible, effectuer des déplacements à pied longs ou fréquents, devoir porter ou déplacer des charges lourdes et subir des secousses ou des vibrations.

Depuis 2010, des dispositifs de compensation liés à la pénibilité s'appliquent aux secteurs public et privé. Mais cette notion de pénibilité, peut-on lire, *"est globalement imparfaitement maîtrisée par les gestionnaires publics des ressources humaines"* en charge des enjeux de sécurité et de santé au travail. Trois raisons sont avancées : *"le caractère récent de la notion de pénibilité au travail, introduite depuis quelques années seulement dans le corpus juridique français"*, la non-application du compte personnel de prévention de la pénibilité à la fonction publique et *"le caractère négatif de la notion"*, qui renvoie à des conditions de travail *"subies et non pas choisies, voire assumées"*.

Les interlocuteurs de l'IGA et de l'Igas ont évoqué des problématiques *"d'usure professionnelle"* et d'inaptitude plutôt que de pénibilité. La réglementation est pourtant très stricte, imposant notamment une traçabilité des expositions aux risques professionnels et la rédaction d'un document unique d'évaluation des risques professionnels. Très sévères, les deux inspections soulignent la difficulté de relever des données et chiffrées et observent : *"Au vu des éléments recueillis, la mission fait le constat d'une mise en œuvre partielle de leurs obligations par les employeurs publics, voire de carence."*

Disparités d'une administration à l'autre

Les programmes de prévention sont mis en œuvre de manière très disparate d'un ministère à l'autre. Et côté territorial, on apprend que le taux de réalisation du document unique de l'évaluation des risques professionnels n'est que de 15 % au sein des collectivités. Le rapport met en avant le caractère *"isolé, déconcentré voire autonome"* de certaines administrations et leur manque d'appui méthodologique pour s'emparer de l'enjeu. Par ailleurs, les administrations de contrôle – les trois directions générales de l'administration et de la fonction publique, des collectivités locales et de l'offre de soins – paraissent rencontrer quelques difficultés dans la mise en œuvre des obligations réglementaires. Enfin, la classification n'est pas toujours pertinente : certains métiers répondant aux critères de pénibilité ne sont pas classés en catégorie dite *"active"* quand d'autres le sont alors qu'ils ne correspondent pas à des affectations dangereuses ou présentant des risques exceptionnels.

Autant d'éléments qui amènent l'IGA et l'Igas à relever que la transposition du compte personnel de prévention de la pénibilité aux agents publics est certes *"souhaitable"*, mais pour l'heure *"prématurée"*.

Leurs recommandations visent à faire en sorte de disposer d'une meilleure information, notamment *via* une cartographie des métiers et situations exposés à la pénibilité et *via* une cartographie *"exhaustive et comparative de tous les dispositifs et mesures en place"* dans la fonction publique. Il s'agit encore de renforcer le rôle de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) *"en termes de moyens humains et budgétaires, de compétences et d'expertise en lui donnant toute l'autorité nécessaire sur le plan interministériel pour un véritable pilotage national"*. Plus généralement, les démarches de prévention doivent s'imposer *"au cœur des politiques de ressources humaines"*. Vaste programme

Sylvain Henry

Le pantouflage des hauts fonctionnaires devant la Haute Autorité pour la transparence ?

Un amendement au projet de loi Sapin II prévoit de soumettre le départ vers le privé des plus hauts fonctionnaires au contrôle de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique. Michel Sapin a indiqué ne pas savoir encore si le gouvernement soutiendrait cet amendement.

On ne l'appelle pas encore l'"amendement Bézard", mais ce pourrait être le cas s'il est voté à l'occasion de l'examen du projet de loi dit Sapin II, qui débute ce lundi 6 juin à l'Assemblée nationale.

Sébastien Denaja (PS), le rapporteur du texte, a déposé un amendement pour que le départ des hauts fonctionnaires vers le privé soit soumis au contrôle de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP). Cet amendement fait suite au trouble suscité par le départ du directeur général du Trésor, Bruno Bézard, qui va quitter la fonction publique pour créer un fonds d'investissements entre l'Europe et la Chine au sein d'une structure qui s'appelle Cathay Private Equity.

Déclarations d'intérêts et de patrimoine

Le rapporteur veut ainsi étendre la mission de contrôle des départs vers le secteur privé de la HATVP *"aux agents occupant un emploi à la décision du gouvernement pourvu en Conseil des ministres (directeurs d'administration centrale, préfets, ambassadeurs, etc.), ainsi qu'aux membres de cabinet ministériel et aux collaborateurs du président de la République"*.

Cette compétence, qui appartient aujourd'hui à la Commission de déontologie de la fonction publique, devrait *"logiquement revenir à la HATVP dans la mesure où elle contrôle déjà les déclarations d'intérêts et de patrimoine de ces hauts fonctionnaires"*, selon Sébastien Denaja. Contrairement à la Commission de déontologie, la HATVP *"est une autorité administrative indépendante"* et elle *"a une vision globale de la situation des personnes concernées"*, a expliqué le député de l'Hérault.

"Efficacité du dispositif"

Interrogé lundi 6 juin lors d'un point presse, le ministre des Finances, Michel Sapin, a indiqué ne pas savoir encore si le gouvernement soutiendrait l'amendement. *"Ce qui compte c'est l'efficacité du dispositif"*, a-t-il souligné.

C'est la deuxième fois en quelques mois que des parlementaires tentent de déshabiller la Commission de déontologie au profit de la haute autorité présidée par Jean-Louis Nadal. Lors de l'examen du projet de loi sur la déontologie des fonctionnaires, les sénateurs étaient même allés plus loin en votant l'intégration au 1^{er} janvier 2019 de la Commission de déontologie au sein de la HATVP. Le gouvernement s'y était fermement opposé et cette disposition n'avait pas été retenue par la commission mixte paritaire (CMP), qui réunit députés et sénateurs.

Bruno Botella

Exclusif : un rapport parlementaire préconise de mettre l'ENA au centre de la formation continue

Il faut conforter le rôle central de l'École nationale d'administration pour les formations de nature généraliste et centrer l'offre de formation des organismes ministériels sur les modules d'enseignements spécialisés, prône un rapport de la mission d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale, que dévoile *Acteurs publics*.

Revoir profondément l'offre et le pilotage de la formation des hauts fonctionnaires de l'État. C'est l'un des axes du rapport parlementaire sur la formation continue et la gestion des carrières dans la haute fonction publique élaboré par les députés Michel Zumkeller (LR) et Jean Launay (PS). Ce rapport, que dévoile *Acteurs publics*, sera examiné par la mission d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale le 8 juin. *"L'ENA doit, par nature, jouer le rôle principal en matière de formation continue des hauts fonctionnaires généralistes, ce qui implique un enrichissement des dispositifs existants, un renforcement de son rôle interministériel et un développement des partenariats avec les autres versants de la fonction publique"*, estiment ces parlementaires, en jugeant que les dispositifs existants pourraient être étoffés, en lien avec une rationalisation de l'offre globale de formation continue à l'adresse des hauts fonctionnaires.

Relevant que les anciens élèves de l'École nationale d'administration (ENA) ne représentent qu'un tiers des recrutements dans les corps de niveau ENA – *"ce qui ne favorise pas une culture partagée de l'action publique"* –, le rapport reprend une proposition, déjà formulée par un précédent audit administratif, de confier à l'ENA le soin d'élaborer un cycle de formation commun pour l'ensemble des recrutements de hauts fonctionnaires de l'État. De son côté, l'École polytechnique est priée de développer une offre de formation continue dans les domaines stratégiques de l'État, comme l'énergie, la gestion des grands risques fiscaux ou écologiques.

Revoir le rôle des opérateurs ministériels

Michel Zumkeller et Jean Launay recommandent aussi de pousser la logique de mutualisation des moyens entre les différents opérateurs de formation, surtout pour les actions au caractère transversal. Pour les auteurs du rapport, il faut conforter le rôle central de l'ENA pour les formations de nature généraliste (management, GRH, transformation, etc.) et centrer l'offre de formation des organismes ministériels sur les modules d'enseignements spécialisés. Le tout après avoir procédé à une analyse comparative de leurs actions sur la base d'un *"référentiel commun"*. Pour lutter contre les inégalités entre ministères en matière d'accès à la formation, l'administration devrait reconsidérer la question des coûts.

"Lorsque [la formation] s'inscrit dans le cadre de parcours interministériels cohérents, il n'est pas certain que les modules de formations techniques dispensés par des organismes ministériels doivent donner lieu à des différences de coût considérables selon les ministères", disent les députés. Et d'ajouter : *"Cette question ne peut être dissociée de celle d'une gestion interministérielle des ressources humaines, pilotée par une véritable DRH de l'État."* Car c'est l'une des préoccupations visibles de ce rapport : renforcer le rôle de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFF) face aux verticalités ministérielles.

D'une certaine manière, les deux parlementaires valident ce chantier déjà lancé tout en douceur et en diplomatie par le gouvernement en novembre dernier, mais ils le poussent à aller plus loin. S'ils ne remettent pas en cause les prérogatives des ministères en matière d'appréciation des besoins en compétences et en effectif pour les politiques publiques dont ils ont spécifiquement la charge, les deux élus incitent l'exécutif à franchir un palier dans la centralisation de la gestion de l'encadrement dirigeant et supérieur de l'État, et singulièrement dans le segment supérieur.

Appuyer l'interministériel

À rebours de ce qui a été opéré ces dernières décennies, *"une première étape vers ce projet plus ambitieux pourrait être l'attribution progressive à la DGAFP de missions de gestion effective de certains corps interministériels"*, jugent-ils en notant qu'un système d'informatique pour la gestion des administrateurs civils est en cours de mise en place : production de données, préparation des commissions administratives paritaires et des élections professionnelles.

Les députés recommandent aussi de rapprocher la DGAFP – déjà chargée de suivre sur le plan juridique les questions d'encadrement supérieur et qui a vocation à développer un vivier à moyen terme sur ce segment – et la Mission cadres dirigeants. Cette dernière entité, basée, elle, au secrétariat général du gouvernement (SGG), a déjà mis sur pied un vivier pour les cadres dirigeants. Le principe d'une fusion a été exclu par Matignon à l'automne dernier au motif que la DGAFP n'avait en pratique pas l'autorité nécessaire pour assurer cette mission très sensible face aux ministères.

Consolider le vivier interministériel

"Parallèlement au renforcement des compétences interministérielles de la DGAFP, et sans l'en soustraire à l'autorité du ministre chargé de la Fonction publique, il serait logique de renforcer le lien hiérarchique direct qui l'unit au Premier ministre", suggère, sans être très précis, le rapport. Les parlementaires saluent aussi les efforts réalisés en matière d'interministérialité RH – unification progressive des primes *via* le Rifseep, politique de fusion des corps qui doit désormais se concentrer sur la catégorie A – et la création du vivier interministériel des cadres dirigeants, alimenté par les ministères.

Ce vivier doit toutefois être consolidé en veillant à une intégration sélective et transparente des nouveaux membres, ainsi qu'à l'augmentation du nombre de ses membres proposés à la nomination aux plus hauts emplois. Dans un autre registre, le rapport plaide aussi pour que les passages en cabinet ministériel ne soient plus pris en compte au titre de la mobilité statutaire et qu'une expérience de six ans soit exigée pour y entrer.

Pierre Laberrondo

François Hollande en appelle aux innovateurs politiques pour transformer l'État

- À six mois du sommet mondial du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO), François Hollande a fait sa *"répétition générale"* jeudi 9 juin, au festival du numérique Futur en Seine. Le chef de l'État a annoncé le lancement d'un appel à projets pour *"améliorer les relations entre citoyens et acteurs publics"*.

Dans une allée bondée du festival du numérique Futur en Seine, François Hollande est arrêté par le créateur de Mybody, un appareil triangulaire violet qui, placé à la cheville, transmet illico votre bilan de santé sur votre *smartphone*. *"Si vous perdez 4 ou 5 kilos, qu'est-ce qui est important ? C'est que vous voyiez ce qui compose ces kilos. C'est du gras, c'est de l'eau..."*, l'informe François Trabelsi, patron de la *start-up* récompensée à l'international pour sa trouvaille. *"On sort d'ici très équipé !"* commente le président de la République avant de faire don de son appareil Mybody à son secrétaire d'État à la Réforme de l'État, Jean-Vincent Placé.

À six mois du sommet mondial du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) qu'organise la France du 7 au 9 décembre, François Hollande a fait sa *"répétition générale"* ce jeudi 9 juin à Futur en Seine, où lui ont été présentées une dizaine de *start-up* soutenues par le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) et Cap Digital. *"Je veux saluer les créations d'emplois que représentent toutes ces innovations. C'est très concret. Ce sont des emplois pour les innovateurs eux-mêmes, mais également pour ceux qui cherchent un emploi et qui vont bénéficier de certaines innovations permettant une meilleure adéquation entre offre et demande d'emploi"*, a souligné François Hollande.

Intéresser et associer les citoyens à la décision publique

"La France doit être exemplaire" et elle compte le démontrer lors de ce sommet. *"Nous devons faire œuvre de transparence, donner la capacité aux citoyens de savoir comment ont été prises des décisions et dans quelle mesure des groupes de pression sont intervenus, reconnus ou limités à certains égards"*, a exposé le président de la République. Qui s'interroge : *"Comment faire entrer les acteurs, les innovateurs, les créateurs, les entrepreneurs d'intérêt général pour qu'ils puissent améliorer, changer, transformer même, les rapports entre les citoyens et les responsables publics ?"*

"Nous devons promouvoir l'intervention des citoyens dans l'élaboration de la loi ou d'une délibération d'un conseil régional, départemental ou municipal", a-t-il détaillé, saluant la consultation numérique lancée dans le cadre des projets de loi "pour une République numérique" et "Égalité et Citoyenneté". Et sur ce chemin, *"l'État a besoin d'acteurs qui s'occupent de la façon de coélaborer la loi."*

Le chef de l'État a annoncé ainsi le lancement d'un appel à projets *"pour que tous ceux qui peuvent contribuer par leurs propres innovations, interventions, imaginations, à l'amélioration des relations entre les citoyens et les acteurs publics, l'État notamment, puissent le faire"*. François Hollande a illustré : *"On le voit bien pour la santé. Il y a énormément de données, d'informations qui peuvent être communiquées à un certain nombre d'acteurs, qui peuvent ensuite l'utiliser pour améliorer le fonctionnement de l'État. On peut le voir sur la sécurité, on peut le voir sur beaucoup d'autres aspects, l'environnement en est un aussi."*

Au-delà des outils, changer les pratiques politiques

Une bonne nouvelle pour Armel Le Coz, porte-parole du collectif Démocratie ouverte, qui réunit *"des innovateurs démocratiques"*. *"Nous représentons des associations, des collectifs*

citoyens, des start-up qui trouvent que la démocratie dysfonctionne aujourd'hui. Le GPO est une formidable opportunité de réinventer et d'aller vers plus et mieux de démocratie", a-t-il indiqué à François Hollande. Car jusqu'à présent, seuls les "innovateurs technologiques" bénéficient d'un "écosystème de soutien". "Mais il n'y a rien pour les innovateurs politiques."

Aussi le collectif Démocratie ouverte travaille-t-il à la création d'un "incubateur des nouvelles manières de faire de la politique demain". De son côté, l'association Democracy OS veut "aller chercher ceux qui sont le plus loin de la décision politique" afin de fédérer sur sa plateforme toutes les voix. "Nous sommes un outil. Mais les outils ne suffisent jamais. Ce qui compte, c'est de changer les pratiques politiques", a clamé son porte-parole, Valentin Chapuis. Avant d'expliquer au président de la République que "le climat politique actuel et les futures échéances électorales incitent plus que jamais à se mobiliser

Soazig Le Nevé

L'augmentation du salaire des fonctionnaires ne profite pas électoralement à François Hollande

Les annonces récentes du gouvernement en faveur des agents publics n'influent pas sur leurs intentions de vote pour 2017, qui privilégient Alain Juppé, selon une note publiée par le Cevipof.

Annonces, en mars, de l'augmentation du point d'indice de 1,2 %, puis, en avril, d'une hausse des primes des professeurs des écoles, mise en œuvre depuis mai des dispositifs du protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations... Autant de revalorisations qui, à en croire une note que vient de publier le Cevipof sur "Les fonctionnaires face à l'élection présidentielle de 2017", n'ont pas eu d'effet sur les intentions de vote des fonctionnaires.

Et cela "quels que soient leur catégorie professionnelle, leur métier ou leur univers de travail", observe le chercheur Luc Rouban. "L'évaluation portée sur l'action du président de la République continue de se dégrader", écrit-il.

Les agents voteraient davantage à gauche que les salariés du privé

Les quelque 5,4 millions d'agents publics restent certes plutôt à gauche : 41 % des agents du secteur public contre 31 % des salariés du privé voteraient pour un candidat de gauche, selon l'enquête, réalisée en mai. Et 34,5 % voteraient pour un candidat de droite ou du centre, contre 41,5 % dans le privé. Il n'en reste pas moins que les intentions de vote en direction de François Hollande sont en baisse entre janvier et mai 2016.

Dans la fonction publique d'État et dans l'hypothèse d'une candidature de Nicolas Sarkozy, 21,3 % des agents voteraient pour François Hollande au premier tour contre 27,3 % en début d'année ; dans la territoriale : 20 % contre 26 % en début d'année ; dans l'hospitalière : 17 % contre 23 %.

9 % de votes Le Pen chez les enseignants

Côté Front national, parti dont l'audience a grimpé depuis quelques années dans le secteur public, Marine Le Pen obtiendrait 24,5 %, contre 27,5 % dans le secteur privé. Les enseignants voteraient à 9 % pour elle si le premier tour avait lieu demain, les policiers et militaires, à 56 %. Alain Juppé ferait de meilleurs scores chez les fonctionnaires que Nicolas Sarkozy : 29,5 % chez les agents de l'État contre 13,7 % pour l'ancien Président, en tenant compte du fait que ce dernier affronterait François Bayrou ; 30,6 % contre 13,7 % dans la territoriale et 33,6 % contre 17,2 % dans l'hospitalière.

Le Cevipof observe par ailleurs une progression des intentions de vote des agents publics en direction de Jean-Luc Mélenchon et, dans une moindre mesure, de Cécile Duflot.

Sylvain Henry

Annick Girardin veut plus de directeurs d'administration passés par la case "international"

L'expérience d'une expatriation et la pratique des langues étrangères doivent être plus systématiquement prises en compte pour les nominations de cadres dirigeants, a estimé, le 9 juin, la ministre de la Fonction publique, à l'occasion d'un colloque sur la mobilité.

"Je souhaite que les cadres, et plus particulièrement les cadres supérieurs de nos fonctions publiques, connaissent au moins une expérience de mobilité internationale dans leur carrière." Lors de son discours d'ouverture du colloque sur la valorisation de la mobilité européenne et internationale des agents publics, organisé le 9 juin par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), la ministre PRG de la Fonction publique, Annick Girardin, a affiché sa volonté de voir cette pratique en matière de ressources humaines renforcée.

"Je propose que pour les nominations de cadres dirigeants, l'expérience d'une expatriation et la pratique des langues étrangères soient plus systématiquement prises en compte", a poursuivi la ministre, en rappelant qu'une mobilité à l'international permettait aux cadres de se projeter en immersion dans un autre système et d'appréhender différemment les problèmes qui leur sont posés. *"De façon générale, a-t-elle ajouté, je souhaite que des périodes d'emploi dans des administrations à l'étranger ou au sein des organisations internationales puissent être davantage proposées, reconnues et valorisées dans le déroulement des carrières."* *"Si la plupart des freins statutaires et financiers à l'expatriation des agents ont déjà été levés ou atténués, des difficultés liées aux conditions de retour et à la reconnaissance de la mobilité subsistent",* a-t-elle toutefois nuancé.

Renforcer les voies d'accompagnement

De fait, le ministère de la Fonction publique n'envisage pas d'imposer de nouvelles normes en la matière, mais plutôt de renforcer les voies d'accompagnement. *"Une mobilité internationale se valorise d'autant mieux qu'elle sera préparée,* note un haut fonctionnaire. *Les employeurs doivent être capables de se projeter sur quelques postes d'intérêt pour eux dans des institutions internationales ou des représentations françaises dans des pays étrangers et de faire monter en compétence leurs agents pour qu'ils soient à même d'assurer ces mobilités."* Ce type d'expérience impose en effet une certaine maîtrise de la langue et la détention de quelques savoir-être pour affronter un changement de culture qui peut parfois donner lieu à quelques faux pas si on ne s'y est pas suffisamment préparé.

À l'avenir, les employeurs seront incités à mieux faire connaître les dispositifs de mobilité existants, mais aussi à développer quelques pratiques RH : organiser un entretien annuel avec leurs agents expatriés, quitte à ce que ces derniers puissent bénéficier d'une décharge de fonctions pour revenir très ponctuellement dresser un bilan en France avec leur employeur, inciter les expatriés à formaliser leurs expériences sous forme d'un rapport d'activité – ce qui existe déjà pour les experts nationaux détachés à Bruxelles – et à expliquer en quoi cette expérience est valorisable à l'occasion de leur retour en France, penser davantage la question du

retour, etc. Un guide de la mobilité à l'international sera par ailleurs prochainement publié.

Développement de la mobilité au sens global

Il s'agira aussi de sensibiliser les membres des comités de sélection – désormais systématiques pour les nominations dans l'encadrement dirigeant et une partie de l'encadrement supérieur – à la plus-value de ce type de d'expérience : capacités en termes de prise de risques ou à assurer des fonctions dans un environnement complexe, etc. Alors que la DGAFP travaille sur une réforme de la formation, la mobilité à l'international pourrait faire l'objet d'enseignements précis, visant par exemple à l'acquisition d'un socle de base en matière d'influence française à l'Europe et à l'international.

Ces incitations aux mobilités à l'international s'inscrivent dans une démarche plus large visant à développer la mobilité dans la haute fonction publique. Encouragée par plusieurs réformes ces dernières années, la mobilité constitue une étape incontournable pour accéder à des postes de direction. La dernière réforme de 2015 vise d'ailleurs à restaurer les conditions d'une réelle mobilité pour les agents recrutés à la sortie de l'ENA. Celles-ci avaient été très assouplies en 2008 et conduisaient à des affectations dans le même périmètre professionnel, au détriment des parcours interministériels.

Le développement de la mobilité fait partie de l'un des objectifs assignés à la DGAFP et réaffirmé en 2015. Un objectif très lié au dessein global de cette direction interministérielle : devenir, de manière incontestable la DRH de l'État pour coconstruire avec les ministères les parcours professionnels des agents.

Pierre Laberrondo

EVENEMENTS ET PERSPECTIVES

Le président de la République François HOLLANDE appelle à la fin des mouvements sociaux contre le projet de loi Travail

Alors que le bras de fer entre l'exécutif et les syndicats autour du projet de loi Travail dure depuis plus de trois mois, le président de la République François HOLLANDE appelle à cesser les mouvements sociaux contre ce texte.

"Il y a un moment où, selon une formule célèbre, il faut savoir arrêter une grève", déclare le chef de l'Etat dans une interview à "La Voix du Nord", reprenant la célèbre phrase du communiste Maurice THOREZ. "Le gouvernement a montré sa volonté de dialogue", notamment dans les transports routiers, l'aviation civile ou le ferroviaire", souligne M. HOLLANDE. Interrogé sur les moyens de convaincre la CGT et FO du bien-fondé de la loi, il réplique : "S'il s'agit simplement de retirer l'essentiel des dispositions du texte, ce n'est qu'une autre manière de parler de retrait". "Ces mouvements causent des désagréments à nos compatriotes et donnent une image de la France qui n'est pas conforme à la réalité, alors que la France est la première destination touristique du monde", déplore-t-il avant d'"appeler chacun à la responsabilité" à trois jours du coup d'envoi de l'Euro-2016 de football à Paris. "Nous devons être à la hauteur de ce grand événement, en assurer la sécurité et en tirer les retombées les meilleures pour notre économie. Tous les regards vont être tournés vers nous", insiste-t-il.

Interrogé sur l'éventualité d'un nouveau recours à l'article 49.3 de la Constitution lors de l'examen en nouvelle lecture du texte à l'Assemblée, prévu en juillet, le président de la République se garde d'écarter cette hypothèse. "Le mieux serait qu'il y ait une majorité pour voter ce texte", observe-t-il simplement.

Mais les opposants au texte ne désarment pas.

"Tant que la loi travail est sur la table, il faut continuer les mobilisations", a ainsi estimé hier M. Pierre LAURENT, réélu dimanche Secrétaire national du PCF. "Nous allons entamer la semaine prochaine la discussion au Sénat et nous savons que la droite va durcir le texte. (...) Ils sont en train de jeter à nouveau de l'huile sur le feu, donc la mobilisation doit continuer", a-t-il déclaré sur France 2 en estimant qu'il y avait "une manière très simple de régler le problème" des grèves pendant l'Euro de football : "suspendre le débat parlementaire". "Il faut retirer le projet de loi de l'ordre du jour et reprendre une discussion sur les sujets qui font le plus problème", a-t-il préconisé. "Personne n'a dit on va bloquer l'Euro, on n'est pas stupide", a déclaré pour sa part le Secrétaire général de FO Jean-Claude MAILLY, tout en admettant qu'il "pourra y avoir quelques actions ici ou là". "Mais quand vous êtes face à un mur, il n'y a pas de choix que de continuer", a-t-il ajouté en affirmant vouloir "maintenir la pression" sur le gouvernement qui "veut jouer un pourrissement".

De leur côté, les sénateurs du groupe Communiste, républicain et citoyen (CRC) ont lancé hier un appel aux contributions citoyennes pour obtenir le retrait de ce texte qu'ils qualifient de "loi du passé". Selon eux, "le débat au Sénat, assemblée où le 49.3 ne peut être utilisé, doit être l'occasion de démontrer point par point l'édifice conservateur qu'est la loi travail". Il doit être aussi "l'occasion de promouvoir une alternative à la soumission aux desiderata du patronat et du marché. Cette alternative, c'est celle de nouveaux rapports de travail favorisant l'épanouissement et l'émancipation des salariés", poursuivent-ils.

Symbole de la tension qui règne toujours autour de ce texte, le ministre de l'Economie Emmanuel MACRON, venu hier à Montreuil dévoiler un timbre célébrant le 80^{ème} anniversaire du Front populaire, a été accueilli par plusieurs dizaines de manifestants de la CGT et du PCF qui demandaient le retrait du projet et a essuyé des jets d'œufs. "Je ne parle pas d'un texte de loi avec des œufs et des coups de bâton", "ils n'écoutent rien, ils invectivent", a-t-il réagi en dénonçant "la violence" et "la bêtise" des manifestants. Plus tard, M. MACRON a dénoncé des "comportements inacceptables", attribuant ces incidents à des "agitateurs professionnels". Il a précisé ne pas avoir l'intention de porter plainte et assuré que cela n'avait "aucun impact" sur sa "détermination". Dans un communiqué envoyé dimanche, le maire (PCF) de Montreuil Patrick BESSAC avait déclaré "avoir décidé de ne pas accueillir M. MACRON" dans sa ville, un acte "symbolique" afin de "faire entendre la déception, le mécontentement, l'indignation et la colère que génère (...) la politique actuelle du gouvernement". "On ne peut pas dire qu'on veut revenir sur le modèle social français et venir à Montreuil, où est le siège de la CGT, inaugurer un timbre consacré au Front populaire", a-t-il expliqué hier. "Le gouvernement doit cesser les provocations", a ajouté un responsable du PCF qui a souhaité rester anonyme. "On ne discute pas avec des œufs, nous n'utilisons pas ce genre de méthodes mais on ne discute pas non plus à coup de 49.3", a-t-il lancé.

Loi travail : "Il faut savoir arrêter une grève", martèle Hollande

Dans une interview accordée à "La Voix du Nord" à paraître ce mardi, le chef de l'État s'est longuement exprimé sur les mouvements sociaux.

Le président de la République a estimé qu'il fallait "savoir arrêter une grève", empruntant l'expression au communiste Maurice Thorez pour appeler à cesser les mouvements sociaux contre la loi travail, dans une interview au quotidien régional *La Voix du Nord* à paraître ce mardi. "Il y a un moment où, selon une formule célèbre, il faut savoir arrêter une grève", a indiqué le chef de l'État, attendu mardi à Arras pour la pose de la première pierre d'une usine pharmaceutique. En juin 1936, lors du Front populaire, Maurice Thorez, alors secrétaire général du PCF, avait lancé, après la signature des accords de Matignon (semaine de 40 heures, 15 jours de congés payés...) : "Il faut savoir arrêter une grève dès que satisfaction a été obtenue". Pour François Hollande, "le gouvernement a montré sa volonté de dialogue, notamment dans les transports routiers, l'aviation civile ou le ferroviaire".

Euro 2016 : "Tous les regards vont être tournés vers nous"

Interrogé sur les moyens de convaincre du bien-fondé de la loi la CGT et FO, il réplique : "S'il s'agit simplement de retirer l'essentiel des dispositions du texte, ce n'est qu'une autre manière de parler de retrait." "Ces mouvements causent des désagréments à nos compatriotes et donnent une image de la France qui n'est pas conforme à la réalité, alors que la France est la première destination touristique du monde", déplore-t-il avant d'"appeler chacun à la responsabilité" alors que le coup d'envoi de l'Euro 2016 de football sera donné vendredi. "Nous devons être à la hauteur de ce grand événement, en assurer la sécurité et en tirer les retombées les meilleures pour notre économie. Tous les regards vont être tournés vers nous", insiste-t-il.

François Hollande le réaffirme aussi à propos de la SNCF : "Nul ne comprendrait que la grève se poursuive au détriment des comptes de la compagnie publique, du bon déroulement de l'Euro mais, surtout, des voyageurs qui ont à se déplacer chaque jour pour aller à leur travail." Comme on lui demande s'il exclut un nouveau recours au 49.3 pour l'examen en deuxième lecture de la loi travail à l'Assemblée, prévu en juillet, le président de la République se garde d'écarter cette hypothèse. "Le mieux serait qu'il y ait une majorité pour voter ce texte", observe-t-il simplement

CONGRÈS DU PCF : LE COMMUNISME, TOUJOURS UNE IDÉE NEUVE ? P. 22

L'Humanité

DIMANCHE

N° 514 . 2 AU 8 JUIN 2016



J.-C. MAILLY, FO
P. MARTINEZ, CGT
LA RENCONTRE

**BATAILLE CONTRE LA LOI EL KHOMRI,
STRATÉGIE DU GOUVERNEMENT,
ATTAQUE ANTI-SYNDICALE...
LES DEUX DIRIGEANTS SYNDICAUX
ÉCHANGENT LEURS POINTS DE VUE.**

DEBAT PAGE 14

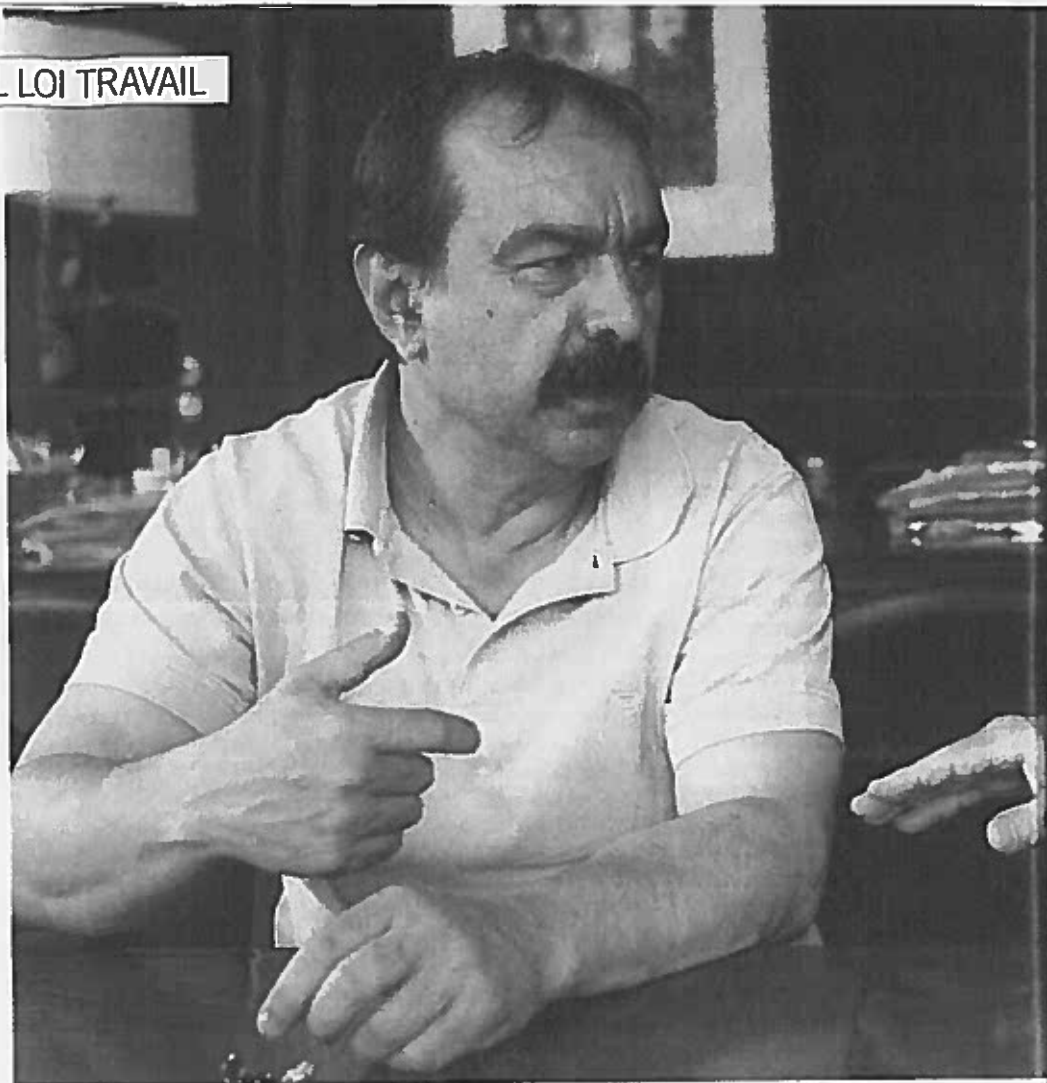
N° 514 . 2 au 8 juin 2016

M 04837 - 514 - F: 3,20 €



France 3,20 euros G et Belgique, Luxembourg 4,20 euros

L'« HD » a réuni autour d'une table les deux « leaders » de la contestation sociale contre la loi travail. C'était la première fois que Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT, et Jean-Claude Mailly, dirigeant de FO, se rencontraient... Devant la presse, en tout cas. Car, en pratique, les deux dirigeants syndicaux discutent régulièrement, loin des caméras. « Depuis le début du mouvement contre le projet de loi travail, on s'appelle aussi souvent que nécessaire, expliquent-ils. Dans ce genre de mobilisation, il est important de pouvoir travailler en toute confiance. » L'entretien croisé a été réalisé au siège de Force ouvrière, dans une ambiance chaleureuse. Durant une heure, Philippe Martinez et Jean-Claude Mailly ont réagi aux attaques de ceux qui tentent de diaboliser le mouvement social, avant d'esquisser le plan de bataille pour la suite de la mobilisation.



Philippe Martinez Pourquoi la victoire

HD. Des éditorialistes vous accusent de pratiquer le « terrorisme social », le gouvernement, lui, de « prendre en otage » l'économie française. Que répondez-vous ?

PHILIPPE MARTINEZ. C'est surtout une façon d'éviter le débat de fond. Pendant que se multiplient ces attaques, on ne parle plus de l'objet du mouvement, c'est-à-dire d'un projet de loi rejeté par une très grande majorité de Français. Ce vocabulaire est dangereux : traiter un syndicaliste de terroriste, c'est faire un amalgame plus que douteux, alors même que la France a été frappée par plusieurs attaques.

Si Pierre Gattaz veut faire un débat, nous y sommes prêts. Mais ce n'est pas en traitant les syndicalistes de voyous que l'on fera avancer les choses.

JEAN-CLAUDE MAILLY. Il y a des mots que l'on ne doit pas utiliser. Je n'accepte pas que l'on dise des grévistes qu'ils « prennent les gens en otages ». Nous ne sommes pas en Irak ! Après, il est naturel qu'une grève en gêne certains : une grève qui ne dérange personne peut durer longtemps. Rappelons que ce mouvement a changé de nature. Au départ, c'était seulement des manifestations. Mais, puisque le

gouvernement n'a pas souhaité revenir à la table des négociations, nous sommes passés à des actions de grève. Si le gouvernement avait répondu à nos demandes, on n'en serait pas là.

HD. Aujourd'hui, le mouvement est relativement populaire. Mais ne craignez-vous pas de vous mettre à dos la population, surtout à l'approche de l'Euro ?

PHILIPPE MARTINEZ. C'est le pari du gouvernement. Mais on voit bien, dans les sondages, que notre action est toujours soutenue par l'opinion.

Depuis le début, le gouvernement



Le 27 mai dernier, au siège de Force ouvrière à Paris.

leurs heures supplémentaires ne soit pas revue à la baisse par accord d'entreprise, ce que prévoit pourtant la loi travail - NDLR)... Mais il confirme aussi, au passage, que le projet de loi menace bien la rémunération des heures supplémentaires. Si ce n'était pas le cas, il n'aurait pas été nécessaire de faire passer un décret pour sacraliser le paiement des heures supplémentaires pour les routiers!

JEAN-CLAUDE MAILLY. Mais tout n'est pas réglé chez les routiers pour autant. Il y a maintenant un problème lié au travail de nuit...

PHILIPPE MARTINEZ. La loi travail fixe le début des heures de nuit (payées plus cher) à minuit et non à 22 heures, comme c'est le cas actuellement. Cela diminuerait la rémunération des routiers...

JEAN-CLAUDE MAILLY. Je suis en contact régulier avec la fédération des transports FO: ils me disent qu'il n'est pas exclu que la grève reparte.

HD. Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, assure qu'un retrait du projet de loi serait un « coup dur » pour les salariés...

ALBERT FACELY POUR L'HUMANITE ORANGE

et Jean-Claude Mailly. est possible

a refusé toute forme de débat. Nous autres, syndicalistes, avons découvert le projet de loi travail dans « le Parisien »! Il y a eu, par la suite, un affolement au sein du ministère du Travail, qui nous a envoyé le texte la nuit suivante... À ce moment-là, nous avons prévenu le gouvernement: débattre du droit du travail, d'accord. Mais inverser la hiérarchie des normes, hors de question.

JEAN-CLAUDE MAILLY. Pour moi, le début de cette affaire remonte au 1^{er} avril 2015, lorsque le premier ministre donne à Jean-Denis Combexelle sa lettre de mission.

« Acceptez les reculs sociaux ou l'entreprise fermera... » Cette loi relève plus du chantage que du dialogue social. »

PHILIPPE MARTINEZ

Dès que nous l'avons eue, FO a alerté en expliquant que ce type de rapport était de nature à inverser la hiérarchie des normes. Pour nous, c'est une ligne rouge depuis le départ. J'ai demandé la suspension du texte de loi au tout début, pas par plaisir, mais pour pouvoir

prendre le temps de la discussion. J'ai essayé un refus.

HD. Le mouvement a-t-il d'ores et déjà enregistré des victoires?

PHILIPPE MARTINEZ. L'exemple des routiers montre que des victoires sont possibles (ils ont obtenu du gouvernement que la rémunération de

JEAN-CLAUDE MAILLY. Au contraire, ce serait une victoire. Que se passerait-il demain si l'essentiel de la négociation se faisait au sein de l'entreprise? Je prends souvent l'exemple des heures supplémentaires. Aujourd'hui, les donneurs d'ordre font déjà pression sur leurs sous-traitants, souvent des petites entreprises, pour obtenir des baisses de prix. Demain, cette loi leur donnerait une arme supplémentaire. Les donneurs d'ordre diront à leurs sous-traitants: « Vous payez vos heures supplémentaires 25 % plus cher. C'est beaucoup trop. Descendez à)))

» 10 % ! » Aujourd'hui, ce n'est pas possible. Mais, après l'adoption de la loi, cela serait possible. Et le patron de PME serait obligé de s'exécuter, accentuant ainsi la logique de dumping social.

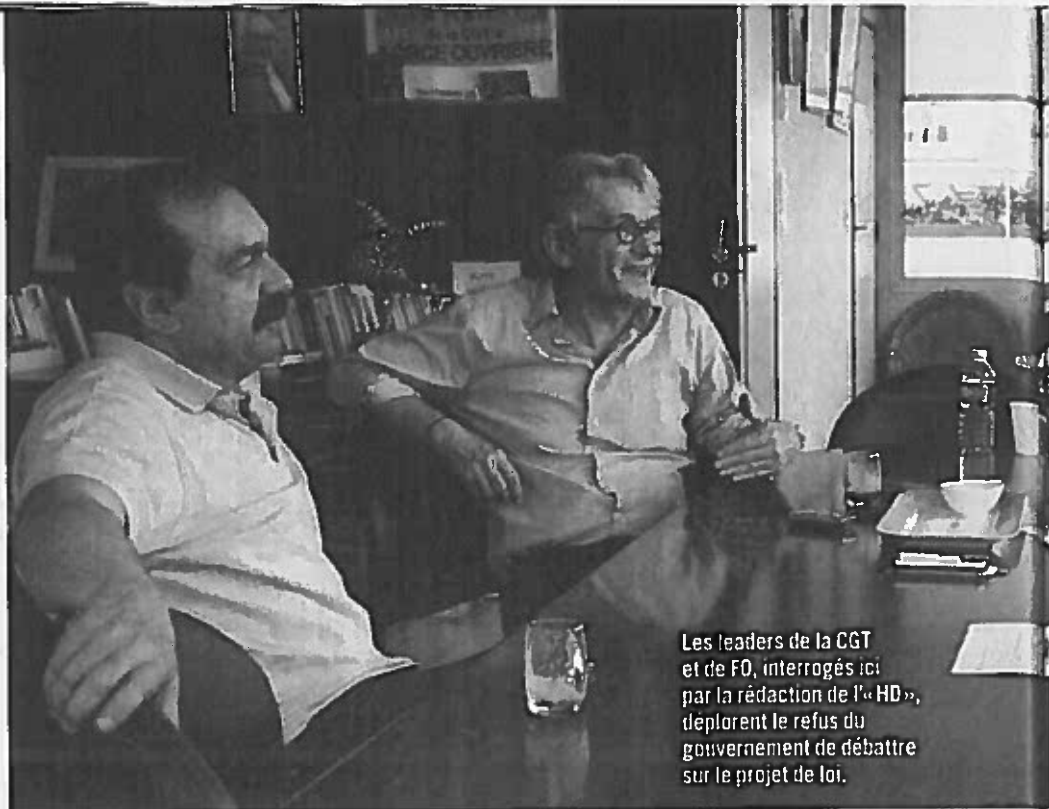
PHILIPPE MARTINEZ. Nous n'avons rien contre la discussion dans l'entreprise, au contraire. Mais ce qui se profile avec cette loi relève plus du chantage que du dialogue social. On renforce la concurrence entre les salariés, en permettant aux patrons de négocier entreprise par entreprise des éléments contenus dans les conventions collectives. On le voit bien avec l'exemple de Smart, quand le patron dit aux salariés : « Acceptez les reculs sociaux ou alors nous mettons la clé sous la porte. » Les marges de manœuvre sont minces...

HD. Dans la presse, on lit que FO pourrait quitter l'Intersyndicale en cas de réécriture de l'article 2 sur l'inversion de la hiérarchie des normes. Jean-Claude Mailly, vous confirmez ?

JEAN-CLAUDE MAILLY. C'est faux. Nous avons identifié plusieurs points durs dans ce projet de loi. Il y a bien sûr l'article 2, véritable colonne vertébrale du texte. Mais d'autres aspects nous paraissent inacceptables : la facilitation des licenciements économiques, les accords de « développement » des emplois, la réforme de la médecine du travail et les référendums d'entreprise. Nous demandons au gouvernement de suspendre l'examen du projet au Parlement, afin de nous laisser le temps de rediscuter du texte. Ou bien, qu'il retire les points les plus problématiques.

PHILIPPE MARTINEZ. Ce texte contient de nombreux reculs sociaux comme la facilitation des licenciements. Mais les auteurs du projet de loi ont aussi inventé un nouveau concept, l'accord d'anticipation de compétitivité de l'entreprise. Cela veut dire que, même si l'entreprise va bien, on pourra rallonger le temps de travail afin, par exemple, de conquérir de nouveaux marchés.

Quant au référendum, le projet de loi prévoit qu'une organisation syndicale ayant réuni seulement 30 % des suffrages dans l'entreprise puisse décider de faire vali-



Les leaders de la CGT et de FO, interrogés ici par la rédaction de l'« HD », déplorent le refus du gouvernement de débattre sur le projet de loi.

der un accord par référendum. Imaginons que la droite à l'Assemblée nationale ait ce droit et dise au gouvernement : « Nous représentons plus de 30 % des voix, donc nous exigeons la tenue d'un

JEAN-CLAUDE MAILLY. Notre boulot de centrales syndicales est d'inciter les gens à se rassembler, à discuter et à décider eux-mêmes des modalités d'action. Je n'ai pas, sous mon bureau, un bouton marqué « grève gé-

je vous vire tous. » Certains abusent du droit de licencier pour fait de grève, c'est une réalité.

HD. En quoi consiste la consultation citoyenne organisée par l'Intersyndicale ?

PHILIPPE MARTINEZ. C'est un vote sur le projet de réforme auquel peut participer chaque citoyen. Chaque organisation syndicale de salariés, d'étudiants et de lycéens propose, partout où elle est implantée, d'y participer. Des initiatives sont aussi organisées dans des lieux publics comme les marchés.

HD. Combien espérez-vous de votants ?

JEAN-CLAUDE MAILLY. Le plus grand nombre possible. Nous remettrons le résultat de la votation citoyenne au président de la République.

PHILIPPE MARTINEZ. La question est plutôt de montrer que nous, nous n'avons pas peur de la démocratie.

HD. Pensez-vous que cela suffise pour faire plier le gouvernement ?

PHILIPPE MARTINEZ. L'Intersyndicale a demandé à rencontrer le président de la République pour lui expliquer sa démarche, le contenu de cette consultation et à qui elle s'adresse. Nous verrons quelle est sa réponse. Pour l'instant, nous n'en avons pas.
HD. L'Intersyndicale n'a pas arrêté de date de mobilisation d'ici la manifestation nationale du 14 juin.

« Notre mobilisation a une dimension européenne, contre cette tendance à décentrer la négociation collective vers l'entreprise. »

JEAN-CLAUDE MAILLY

référendum sur la loi travail. » Je ne sais pas comment réagirait le gouvernement !

HD. Certains secteurs sont très mobilisés, d'autres moins.

Craignez-vous une grève par procuration ?

PHILIPPE MARTINEZ. Je n'ai pas l'impression qu'il y ait, d'un côté, ceux qui défilent dans les rues et, de l'autre, ceux qui regardent de leur balcon. À chaque nouvelle journée de mobilisation, on voit apparaître de nouvelles têtes. Et, ce qui est nouveau, c'est que le nombre d'entreprises en grève a tendance à augmenter. Le 26 mai, par exemple, nous avons comptabilisé 130 appels à la grève dans l'agroalimentaire.

nérale » ! Nous allons appeler à la grève le 14 juin. Mais c'est ensuite aux salariés de se mobiliser.

HD. Justement, que diriez-vous à un salarié qui n'ose pas se mobiliser ?

JEAN-CLAUDE MAILLY. De se rapprocher d'un syndicat. Beaucoup de gens viennent nous voir parce qu'ils veulent faire grève mais ils ne savent pas comment faire.

PHILIPPE MARTINEZ. C'est notre responsabilité de nous déployer sur le terrain, pour informer, aider les salariés à se mobiliser. Cependant, nous avons conscience de la peur de la répression patronale. Dans les Bouches-du-Rhône, les salariés d'un dépôt de carburant avaient décidé de débrayer. Le patron est arrivé et leur a dit : « Si vous y allez,



ALBERT FACELLY POUR L'HUMANITE DIMANCHE

N'est-ce pas pourtant nécessaire de rythmer la mobilisation en particulier pour les salariés en grève reconductible ?

PHILIPPE MARTINEZ. Le communiqué de l'intersyndicale est clair. Nous appelons les salariés à multiplier les actions et à travailler à des temps forts de convergence de luttes interprofessionnelles. D'autres professions vont entrer dans des mouvements reconductibles. Même les pilotes qui ne sont ni à la CGT, ni dans l'intersyndicale, envisagent de se mettre en grève.

HD. La sécurité des manifestations vous préoccupe-t-elle ?

JEAN-CLAUDE MAILLY. C'est une préoccupation majeure. Plusieurs membres des services d'ordre de FO et de la CGT ont été blessés le 12 mai dernier.

PHILIPPE MARTINEZ. Il faut casser le mythe des « gros bras ». Le service d'ordre, ce ne sont pas des vigiles. Ce sont des salariés et des militants qui protègent les manifestants.

JEAN-CLAUDE MAILLY. Le service d'ordre assure la sécurité du cortège de sa tête à sa fin. Ce qui se passe devant, derrière ou sur les côtés ne relève pas de notre responsabilité.

HD. Cette responsabilité est-elle correctement assumée aujourd'hui par la police ?

PHILIPPE MARTINEZ. Les policiers font

leur boulot. Par contre, j'en ai rencontré quelques-uns qui s'interrogeaient sur les ordres contradictoires qui leur sont donnés. J'ai rencontré le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, et le préfet de

« 30 % des suffrages réunis suffisent pour valider un accord d'entreprise par référendum. Imaginez donc un tel droit à l'Assemblée ! » PHILIPPE MARTINEZ

police. Ils m'ont dit qu'ils suivaient heure par heure le déroulement des manifestations. Je leur ai fait remarquer que nous le suivons seconde par seconde car nous y participons. Je leur ai fait aussi part du désarroi des forces de l'ordre.

HD. Pensez-vous que cela est organisé et que le gouvernement essaie d'instrumentaliser les violences ?

PHILIPPE MARTINEZ. Impossible à dire. En tout cas, je constate qu'il y a des blessés parmi les forces de l'ordre et parmi les manifestants, parfois gravement. Il y a aussi beaucoup d'interpellations, de gardes à vue, de fouilles et de contrôles. Et pourtant, nous voyons toujours devant le cortège des dizaines d'individus

qui, avec leur casque noir et leur visage masqué, ont l'air de tout sauf de manifestants.

JEAN-CLAUDE MAILLY. Je n'ai jamais incriminé et je n'incrimine pas les forces de l'ordre. S'il y a dérapage, il doit y avoir sanction, et cela arrive. Mais globalement, elles font leur travail. Gendarmes et policiers sont des fonctionnaires qui effectuent un travail compliqué dans des conditions particulièrement difficiles avec l'état d'urgence et prochainement l'Euro de foot. Si on ajoute le sous-effectif et les 18 millions d'heures supplémentaires non payées dans la police nationale, cela fait beaucoup.

HD. Il y a eu des interventions « musclées » des forces de l'ordre, notamment pour lever le blocage de la raffinerie et le dépôt pétrolier de Fos-sur-Mer...

PHILIPPE MARTINEZ. L'intervention s'est déroulée sans ordre de dispersion et sans sommation. Elle a été violente. Mais la responsabilité en incombe au sous-préfet, qui l'a assumée en tant que telle. Qui parle de recourir à la force et use d'un vocabulaire guerrier ? Ce sont des mi-

timents que le président de la République et le premier ministre ont en tête d'autres échéances et finalement bien peu le contenu du projet.

HD. Souhaitiez-vous le départ de Manuel Valls ?

JEAN-CLAUDE MAILLY. Ce n'est pas notre problème.

PHILIPPE MARTINEZ. Ce n'est pas un problème de casting. Ce qui nous intéresse, c'est le projet de loi.

HD. Qu'est-ce qui vous fait penser que vous pouvez gagner ?

PHILIPPE MARTINEZ. La justesse de notre combat, la mobilisation et l'opinion publique. Un mouvement qui a autant la cote et la garde depuis trois mois, c'est exceptionnel.

HD. Comment interprétez-vous la cacophonie gouvernementale autour de l'article 2 ?

JEAN-CLAUDE MAILLY. Je pense que la mobilisation et l'opinion publique, qui continue de rejeter le texte, nourrissent le doute au sein même du gouvernement.

HD. Êtes-vous attentif au mouvement en cours actuellement en Belgique ?

JEAN-CLAUDE MAILLY. Bien sûr. Il y a une dimension européenne dans notre mobilisation. Une étude de l'Institut syndical européen, qui s'appuie sur ce qui s'est passé dans plusieurs pays membres de l'UE, montre qu'il y a une tendance à la décentralisation de la négociation collective vers l'entreprise. L'avis de la Commission européenne sur le programme de réformes de la France demande explicitement la possibilité de déroger aux accords de branche. Ce projet néolibéral est antirépublicain. L'égalité républicaine, c'est quoi ? C'est l'égalité de droit. Supprimer la branche, c'est mettre en cause cette égalité.

PHILIPPE MARTINEZ. En Allemagne, comme tout est négocié au niveau de la branche, même les salaires, on assiste à un phénomène de désyn- dicalisation des patrons pour ne plus appliquer les accords de branche. Sous des formes différentes, on assiste partout à la remise en cause des droits collectifs des salariés. ★

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR CYPRIEN BOGANDA ET PIERRE-HENRI LAB
 boganda@humadimanche.fr ;
 phlab@humadimanche.fr

Loi sur le travail: «Le gouvernement ne peut pas avoir raison tout seul»

Tout en refusant de manifester, la CFE-CGC, le syndicat des cadres, rejoint le camp des opposants fermes et définitifs à la loi sur le travail. Entretien avec son nouveau président, François Hommeril, beaucoup plus tranché que sa prédécesseure, Carole Couvert.

François Hommeril, le nouveau président de la CFE-CGC, veut décoller l'étiquette « réformiste » qui caractérise aux yeux de beaucoup la confédération des cadres. *« Les politiques nous maintiennent dans des cases caricaturales avec leur discours "ceux qui sont d'accord avec moi, sont réformistes", un concept positif, les autres sont des contestataires, soit un concept négatif. C'est inacceptable ! »,* assène celui qui a succédé à Carole Couvert lors du congrès du syndicat de l'encadrement, à Lyon, les 1^{er} et 2 juin derniers. Candidat malheureux en 2013 contre celle qui fut la première femme à diriger la centrale des cadres, François Hommeril, 55 ans en juillet, revendique *« une troisième voie », « un syndicalisme militant, pas béni-oui-oui, qui fait des propositions et sait dire non quand cela s'impose ».*

S'il compte s'inscrire dans les pas de sa prédécesseure, qui a su développer l'audience de l'organisation – premier syndicat chez Renault, Air France, deuxième à EDF, la CFE-CGC, qui revendique 160 000 adhérents, gagne du terrain dans les entreprises – ses prises de position s'annoncent nettement plus tranchées. *« François sera beaucoup plus offensif que Carole »,* commente Alain Giffard, de la Fédération des finances et de la banque, qui devient secrétaire général, et le secondera avec Frank Zid, trésorier. Sur la loi sur le travail, François Hommeril est très clair. C'est une mauvaise loi. Et le gouvernement doit renvoyer son projet de réforme à la négociation entre syndicats et patronat.

« Le discours de François en a surpris plus d'un au congrès », raconte un président fédéral, *« ravi de cette mise au clair ».* Jusqu'à présent, la CFE-CGC, certes très critique sur le projet, se contentait de réclamer le retrait de quelques articles comme les "accords offensifs" et les référendums d'entreprise. *« La CFE-CGC ne parle pas de retrait du texte, car ce serait "connoté CGT" mais elle est aujourd'hui assez proche dans ses revendications de la CGT qui a changé de ton et ne réclame plus le retrait du texte, se disant ouverte à la discussion, notamment sur quatre points majeurs de désaccord, les mêmes que la CFE-CGC : l'inversion de la hiérarchie des normes ; le périmètre des licenciements économiques ; l'instauration d'un référendum en cas d'accord minoritaire ; et la réforme de la médecine du travail »,* note un observateur du microcosme social.

« La CFE-CGC a toujours traîné les pieds et refusé le projet de loi sur le travail mais désormais, elle l'affirme beaucoup plus nettement. C'est un nouveau caillou dans la chaussure du gouvernement qui ne peut plus dire qu'il s'appuie sur une majorité syndicale dite "réformiste" », remarque Jean-Marie Pernot, le spécialiste des syndicats qui perçoit *« une balkanisation du champ syndical »*: *« Nous ne sommes plus dans la configuration de 2008 avec deux pôles, d'un côté, la CFDT, de l'autre, la CGT et FO. Aujourd'hui, ce sont les*

petites organisations qui progressent, la CFE-CGC, l'Unsa. Si la CFDT ravit la première place aux élections professionnelles en 2017, ce sera plus à cause d'une érosion de la CGT que d'un progrès de la CFDT. »

Géologue de formation, François Hommeril se dit « *très indépendant sur le plan politique* » et traîne des décennies de militantisme syndical à la CFE-CGC. Il a fait toute sa carrière dans le privé, au sein du groupe Pechiney, au centre de recherches sur l'aluminium de Gardanne (Bouches-du-Rhône), puis sur le site de La Bathie, en Savoie. Délégué de site, délégué central, représentant au comité de groupe, président d'une union départementale CFE-CGC..., il a gravi tous les échelons du syndicalisme. Lors du rachat de Pechiney par le canadien Alcan en 2003, puis d'Alcan par l'américain Rio Tinto en 2007, il était chargé des négociations côté salariés. « *Le militantisme ne m'a apporté que des emmerdes mais si c'était à refaire, je le referais car la société industrielle est devenue d'une cruauté et d'une injustice inégalées, la subir sans rien dire m'est insupportable et le syndicalisme m'a rendu à la condition d'acteur dans un monde à la dérive sur le plan social* », déclarait-il à l'AFP avant le congrès. Entretien.

Le gouvernement refuse de faire marche arrière sur la loi sur le travail. « Reculer serait une faute politique », dit Manuel Valls. Que vous inspire sa stratégie ?

La position du gouvernement n'est plus tenable. Il ne peut pas dans ce pays avoir raison tout seul contre tous. Nous sommes dans une impasse dont il ne pourra pas sortir. Il doit avoir le courage politique de mettre de côté ce projet et de le renvoyer à la négociation entre partenaires sociaux. Il peut et il doit mettre en suspension le processus parlementaire.

C'est un changement de cap notable par rapport à votre prédécesseure qui demandait le retrait de quelques articles. Vous rejoignez la CGT et FO dans le camp des opposants à la loi sur le travail qui devient ainsi majoritaire...

La CFE-CGC a toujours été opposée à la loi sur le travail. Nous ne l'avons jamais défendue, au contraire de la CFDT ou la CFTC. Dès le début, nous avons affiché notre opposition car cette loi, qui équivaut à dix négociations interprofessionnelles, n'est pas une bonne loi. Pour deux raisons. 1) Trop de mesures sont des régressions sociales. Je ne vais pas rentrer dans le détail, car à mon avis, ce n'est plus le sujet aujourd'hui. L'autre raison porte sur la façon dont elle a été proposée sans aucun processus de concertation avec les partenaires sociaux. Et c'est d'ailleurs l'une des raisons principales de l'échec total du gouvernement à la faire accepter : il a créé les conditions d'un désordre social et politique. Notre position n'a donc jamais changé. Ce qui a changé, c'est le contexte. On a joué le jeu des institutions parlementaires, des amendements, de la démocratie mais l'usage du 49-3 par le gouvernement a modifié la donne.

Face au passage en force du gouvernement, pourquoi n'êtes-vous alors pas dans la rue, partie prenante du mouvement social ? Votre place n'est-elle pas là, pour peser dans le rapport de force et vous faire entendre, quand bien même manifester ne serait pas dans votre ADN ?

Le congrès vient de se terminer. On ne peut décider d'une ligne aussi tranchée et engageante si elle n'est pas validée, en interne, par nos militants et nos instances. Et comme vous le rappelez, ce n'est pas dans l'ADN non plus de notre organisation, même si cela nous est déjà arrivé de descendre dans la rue pour les retraites, le temps de travail.

Le paysage syndical est polarisé avec d'un côté, la CFDT et de l'autre, la CGT et FO. Vous, vous revendiquez une « troisième voie », un réformisme militant capable de proposer mais aussi de dire non. Mais vous n'êtes pas très audible...

La division syndicale est organisée par nos gouvernements. Même si dans nos fondements, nous sommes un syndicat pragmatique, engagé à travailler, à discuter, à collaborer pour porter des réformes dans une démarche de progrès social, nous ne sommes pas un syndicat assigné à résidence dans un camp ou dans l'autre. Ce sont les politiques qui nous maintiennent dans des cases caricaturales avec leur discours "ceux qui sont d'accord avec moi sont réformistes", un concept positif, les autres sont des contestataires, soit un concept négatif. C'est inacceptable ! Et je décolle l'étiquette de réformiste qu'ils nous collent. La réforme, ce n'est pas le moins-disant social !

Comme la CGT qui ne réclame désormais plus le retrait du texte mais le retrait des mesures les plus régressives, vous êtes opposé à ce qui, aux yeux du gouvernement, constitue le cœur de la réforme : l'article 2, qui inverse la hiérarchie des normes et donne la primauté aux accords d'entreprise. Un article que la CFDT défend bec et ongles et estime « porteur de progrès »...

Pourquoi l'un des principaux syndicats patronaux, la CGPME [*représentant patronal des PME – ndlr*], est-il vent debout contre l'article 2 ? Pour des raisons qui recourent assez bien les nôtres ou encore celles de Force Ouvrière. La manière dont cette inversion de la hiérarchie des normes est organisée dans la loi, c'est la porte très grande ouverte au dumping social et à la concurrence déloyale entre entreprises. Nous sommes pour favoriser la négociation au plus près des entreprises. Elle existe déjà. Des milliers d'accords sont signés chaque année. Nous voulons bien ouvrir un peu plus grand la porte de la négociation d'entreprise mais pas comme cela. Ici, c'est un retour en arrière qui fera que les garanties sociales offertes par les branches aux entreprises des petites et moyennes entreprises vont sauter sous la pression des donneurs d'ordres des services achats des grandes entreprises. Tout le monde le sait.

On ne peut pas importer des bouts de modèles d'autres pays qui seraient soi-disant plus performants. Aussi, il n'y a rien dans cette loi qui en quelques mois aura un effet positif sur l'emploi. Et c'est ça quand même le sujet. Cette loi qu'ils appellent "loi travail" est un catalogue de vieilles méthodes néolibérales qui ont toutes prouvé leur insignifiance et leur inutilité sur le plan économique. Il ne faut pas oublier qu'elle est inspirée en grande partie des injonctions de la commission européenne qui impose aux États membres de libéraliser un certain nombre de dispositions réglementaires notamment en matière de droit du travail.

Quel regard portez-vous sur ces quatre mois de mobilisation sociale, de grèves et de manifestations où les opposants à la loi sur le travail sont désormais dépeints par le patronat et une partie de la classe politique comme des « voyous », « terroristes », « preneurs d'otages » ?

Je reconnais que c'est un peu "la merde" dans le pays mais je n'ai pas à juger les autres organisations syndicales dans leurs modes d'actions comme je ne critiquerai jamais le droit constitutionnel de grève. Nous, nous ne sommes pas trop favorables aux blocages car ils peuvent avoir des conséquences économiques et sociales extrêmement dommageables. Mais la violence initiale, c'est la violence économique.

Véhicules de police chargeant un cortège, manifestants grièvement blessés, journalistes matraqués... Il est devenu très dangereux aujourd'hui de manifester en France son opposition à la loi sur le travail du fait des violences policières.

Je vous interromps car je suis gêné pour intervenir sur ce point particulier. Ce qui est sûr, pour en avoir discuté avec mes collègues, c'est que les ordres émanant des préfectures ne sont pas vraiment lisibles, souvent contradictoires et étonnants. En soutien au syndicat Alliance, affilié à la CFE-CGC [*et classé à droite, à l'origine de la manifestation contre « les violences anti-flics » le 18 mai dernier*], je voudrais poser aussi la question des conditions de travail des agents. Ils se retrouvent avec un tel état de fatigue et d'injonctions paradoxales que cela peut conduire à des dérapages.

La CFE-CGC n'a pas lavé de linge sale à la tribune du congrès mais ce n'était pas pour autant un congrès d'union...

Ah si si, c'était très perceptible. Vous allez dire que je fais dans la langue de bois mais il y avait dans ce congrès la sensation, l'émotion que l'organisation était très rassemblée.

Tout le monde s'est levé pour applaudir votre discours très tranché et sans ambiguïté sur la loi sur le travail ?

Tout le monde était satisfait. Et je l'ai vérifié en faisant un tour des tables, à l'heure du gala.

Carole Couvert a été désavouée par sa fédération de l'énergie et n'a pu se représenter pour un deuxième mandat. Elle avait été élue en 2013 après d'âpres querelles internes. Vous étiez d'ailleurs candidat contre elle, soutenu par la puissante fédération de la métallurgie. Cette bataille n'a-t-elle pas laissé de stigmates ?

L'organisation est parfaitement soudée. Carole n'était pas en situation de se représenter. Si elle l'avait pu, je l'aurais soutenue mais sa fédération d'origine était contre. Je ne peux commenter les raisons car je ne les connais pas.

Carole Couvert, à laquelle vous succédez, était la première femme à diriger la CFE-CGC. Aujourd'hui, quand on regarde le nouveau bureau national exécutif, il est quasi exclusivement masculin. Où sont les femmes alors que la loi dite Rebsamen sur le dialogue social oblige à la parité à partir de 2017...

C'est un problème, vous avez raison, que nous n'avons pas réglé comme la représentation des jeunes. 31 % de nos adhérents sont des femmes. On devrait donc au moins avoir 31 % de femmes dans les instances exécutives. Nous allons faire des propositions pour aller dans ce sens-là et être représentatif de notre corps social. D'autres organisations comme la CFDT ont su empoigner la problématique et avancer sur le sujet mais cela a pris du temps.

Votre ambition est de devenir la troisième force syndicale du pays après la CGT et la CFDT. Comment allez-vous vous y prendre sachant que vous êtes un syndicat catégoriel qui ne syndique que les cadres, techniciens et agents de maîtrise ?

Le développement est largement dans nos moyens et au centre de notre programme. Les cadres, techniciens et agents de maîtrise représentent une audience très importante dans le

monde du travail. Un accent particulier doit être mis sur la visibilité de notre organisation et la lisibilité de nos propositions.

Rachida El Azzouzi

Liberation - samedi 4 juin 2016

L'INITIATIVE

L'intersyndicale lance une «votation» citoyenne sur la loi travail



«Prenez la parole avec des bureaux de vote citoyens dans les entreprises, les administrations, les espaces publics, les lieux d'études.» L'intersyndicale (CGT, FO, Solidaires, FSU, Unef, UNL et Fidl) opposée à la loi travail s'essaye à une forme alternative de mobilisation, parallèlement à la manifestation nationale du 14 juin : la votation. Au menu, deux questions : êtes-vous «pour» ou «contre» le «retrait du projet de loi» ? Et «faut-il aujourd'hui des droits nouveaux pour les salarié-e-s jeunes, privé-e-s d'emplois et retraité-e-s» ? Lancée le 29 mai, l'initiative vise les 2 millions de votants. Pour ce faire, une plateforme web a été mise en place pour fournir les bulletins de vote. Plus de 200 lieux ont déjà été recensés.



social-syndicats-gouvernement-travail

Loi travail: "Personne n'a dit on va bloquer l'Euro" - Mailly, FO (LCI)

Paris, 6 juin 2016 (AFP) - Jean-Claude Mailly, secrétaire général de Force ouvrière

"Personne n'a dit on va bloquer l'Euro, on n'est pas stupide. (...) Il pourra il y avoir quelques actions ici ou là, mais quand vous êtes face à un mur il n'y a pas de choix que de continuer".

"Il y aura peut-être ici ou là, —on ne contrôle pas tout non plus—, quelques actions. Mais on veut maintenir la pression parce que l'on a un gouvernement irresponsable".

"Le gouvernement veut jouer un pourrissement. Attendre le mois de juillet dans une petite logique politicienne".

"S'il faut attendre, on attendra aussi, mais on maintiendra la pression".

"On n'a pas d'interlocuteur sur un dossier qui est important (...). Il y a un côté amateur dans la manière dont est géré le gouvernement".

"Tant la président de la République que le Premier ministre avec ce projet de loi, ont joué les pyromanes et en plus ils n'appellent pas les pompiers"

est/cel/it

2016/06/06 08:50:35 GMT+02:00

#758942 DVBP 0536 TQG94 (4) AFP (155 words)

Le match des syndicats avant la finale à l'Assemblée

SOCIAL Grèves ciblées, tractage et grandes journées de manif sont prévus pendant toute la durée de la compétition, et jusqu'au retour de la loi travail devant les députés

ILY AURA PROBABILEMENT UN GRAND MATCH
Le mois de l'Euro risque d'être marqué par les actions syndicales contre la loi travail. Certes, l'opération de déminage du gouvernement devrait produire ses effets à la SNCF. Mais d'autres conflits s'annoncent, comme cette semaine chez Air France. Et au moins une journée de manifestation nationale aura lieu durant la période où se tient la compétition. Revue de la tension sociale.

► **LES CORTÈGES DU 14 JUIN**
Quatre jours à peine après le début de l'euro 2016, la CGT, FO et les autres syndicats contestataires organisent une manifestation nationale mardi 14 juin à Paris contre le projet de loi travail. Le texte aura entamé la veille son passage au

sateurs ont écarté l'idée de mobiliser dans la capitale le jour d'un match de l'équipe de France ou d'une rencontre au Parc des Princes ou au Stade de France. De fait, la compétition se déroulera ce jour-là à Bordeaux et Saint-Étienne. « Pas question de bloquer l'Euro », disent Philippe Martinez (CGT) - grand

Claude Mailly (FO).
Toutefois, les images de banderoles alterneront bien avec celles du gazon. Les centrales espèrent mettre davantage de monde dans la rue que lors de la dernière journée, le 26 mai (300.000 personnes selon elles, 153.000 selon la police), sachant que le pic de la contestation remonte au 31 mars (1,2 million ou 390.000 manifestants selon les sources). « Ceux qui spéculent sur le niveau de mobilisation se trompent », tonne Philippe Martinez, qui estime que la SNCF et les compagnies de cars « veulent limiter les moyens de venir à Paris pour manifester le 14 ».

La compétition sportive ne devrait pas se terminer, le 10 juillet, sans d'autres journées d'actions syndicales. Un nouveau rassemblement dans la rue est d'ores et déjà à l'étude, la loi reviendra à l'Assemblée, fin juin ou début juillet. Les centrales doivent en discuter mercredi. « Le gouvernement n'a pas bougé, donc il y aura encore des mouvements », prévient Jean-Claude Mailly. Et de critiquer une fois de plus la méthode de l'exécutif qui « joue la montre sans que nous ayons d'interlocuteur ». Les



Jeu, à Paris, les cheminots défilent suite à un préavis de grève nationale.
N. MARQUES/STY/IMAGES PRESSE

syndicats attendent toujours que François Hollande réponde à leur courrier daté du 20 mai. La CGT songe en outre à distribuer des tracts à proximité des fan-zones. Elle envisage de déposer avant la fin juin devant l'Élysée ou qu'elle a initiés dans les entreprises, pour ou contre la loi.

► **ÉBOUEURS, TAXIS... DE NOUVEAUX CONFLITS ÉMERGENT**
« La semaine qui vient est dans la même logique que celle qui s'achève », prévient Philippe Martinez. A la veille du week-end, la CGT des services publics a ouvert un nouveau front en cessant le travail dans

plusieurs centres de traitement des déchets. Le plus important site d'Ile-de-France, à Ivry-sur-Seine, restait bloqué hier. Des salariés de la navigation fluviale envisagent d'entrer dans l'action à leur tour. Et des délestages de courant restent possibles, La visibilité médiatique et politique de l'Euro n'a pas non plus échappé aux pilotes d'Air France (lire ci-dessous), dont les revendications n'ont pas de lien avec le projet de loi. Par ailleurs, certains chauffeurs de VTC et les plateformes numériques de type Uber menacent de défilier eux aussi pour une autre raison. Ils redoutent la future proposition de loi du député Laurent

Grandjean. Celle-ci pourrait restreindre la possibilité qu'ont les chauffeurs de minivans de recourir aux services des applications sur téléphone portable.

► **ESSENCE, SNCF... PLUSIEURS FRONTS S'APAISENT**

La tension a nettement baissé dans les stations-service. Hier, seules 10 % des pompes à essence étaient encore touchées par la pénurie de carburant, selon une source gouvernementale. Bien que plusieurs raffineries soient toujours arrêtées et que d'autres tournent au ralenti. Dans l'usine pétrochimique de Donges, appartenant à Total, une consultation diligentée par la direction a débouché sur un vote favorable à la reprise du travail. Mais un autre scrutin organisé par la CGT s'est abouti au résultat inverse.

Dans le secteur des transports, le gouvernement estime avoir désamorcé le conflit à la SNCF, où le dernier rendez-vous de négociation est fixé demain (lire p. 73). Par ailleurs, il a taché des compensations financières aux contrôleurs aériens qui menaçaient de faire grève ce week-end. Au sein de l'exécutif, on mise toujours sur un pourrissement des conflits ou un désamorçage au cas par cas, observant que le mouvement n'a pas pris dans la plupart des secteurs économiques ni dans l'administration. ●

Les cheminots mobilisés... pour la grève

TRANSPORTS. Malgré l'appel à la suspension du mouvement lancé par Guillaume Pepy, par solidarité avec les victimes des inondations, la CGT et SUD-Rail ont décidé la poursuite de leur grève jusqu'à lundi.

PAR « SOLIDARITÉ » avec les victimes des intempéries, Guillaume Pepy, le président de la SNCF, a demandé hier aux cheminots de « suspendre la grève ». Un appel resté sans écho, puisque la CGT-Cheminots et SUD-Rail ont, au contraire, décidé de durcir les débrayages entamés mardi soir.

Hier, malgré tout, le taux de participation à la grève a baissé, passant de 15,2 % jeudi à 10,5 % vendredi. Mais les perturbations, elles, sont restées importantes, car le nombre de grévistes chez les rouleurs — les conducteurs et les contrôleurs, sans qui aucun train ne peut rouler — a, de son côté, augmenté. Selon nos informations, parmi cette catégorie de personnels, les grévistes ont été plus nombreux hier (65 % d'entre eux)

que durant la journée de jeudi (63 %). La grève se durcit d'autant plus que les assemblées générales ont toutes conduit le mouvement, la plupart jusqu'à lundi, a précisé un porte-parole de SUD-Rail.

Résultat, à l'instar de ce qui a été observé ces trois derniers jours, le trafic était fortement perturbé hier, avec 40 % des Transiliens et RER en Ile-de-France, un tiers des Intercités de jour, 6 TGV sur 10 assurés et la moitié des TER (voir reportage ci-dessous).

Officiellement, le mot d'ordre vise toujours à peser sur les négociations en cours à la SNCF contre la nouvelle organisation du temps de travail des cheminots. Un point sur lequel le gouvernement a forcé la direction à renoncer à vouloir assouplir le cadre réglementaire actuellement en vigueur, notam-

ment sur l'épineuse question du temps de repos des agents SNCF. Pour la CGT-Cheminots, première force syndicale, la version actuelle du texte ne préserve « absolument pas » les dispositions en vigueur à la SNCF. Elle demande aussi la réouverture des discussions au niveau de la branche, pourtant officiellement closes.

« CGT et SUD ont tellement radicalisé le discours que maintenant le mouvement de protestation leur échappe. Ils pensent faire plier le gouvernement, qu'ils sentent faible. Et cela alors que tout est plié (convention collective, décret social et accord d'entreprise), décrypte une source proche du dossier. Et la CGT est incapable de prendre ses responsabilités. »

Si tout est plié en ce qui concerne l'accord qui sera présenté lundi aux syndicats, pourquoi alors continuer la grève ? Seuls les syndicats mobilisés

« Ils pensent faire plier le gouvernement, qu'ils sentent faible »

Une source proche du dossier

contre la loi travail — CGT, SUD et Force ouvrière (non représentatif à la SNCF) — poursuivent désormais le mouvement, fait remarquer un fin connaisseur du dossier. Bref, si la grève continue, ce n'est pas tant contre le projet de la direction que contre la loi Travail, qui fera l'objet d'une neuvième journée de mobilisation le 14 juin prochain. Pour ceux qui prendront le train ce week-end, il faudra donc encore s'armer de patience en raison d'un trafic encore significativement perturbé : en moyenne, seul un tiers des Transiliens et des Intercités circulera et la moitié des TGV et des TER.

OLIVIER BACLUZAT
AVEC VINCENT VERIER



Paris (XIV^e), jeudi 2 juin. Les cheminots ont manifesté de la gare Montparnasse au ministère du Travail. (RFP/RESS/MAPP)

Billets remboursés en cas de grève, mais pas encore pour les intempéries

Impossible de trouver des billets pour rejoindre Lyon ou Marseille. Depuis hier midi, tous les trains au départ de la gare de Lyon affichent complets jusqu'à dimanche soir. Et pour cause, la SNCF a annoncé la suspension des ventes pour la ligne Sud-Est durant tout le week-end. Une mesure exceptionnelle pour éviter l'engorgement des rames et permettre aux usagers dont les trains ont été annulés les jours précédents de rejoindre leurs destinations.

Pas de quoi éviter pour autant la cohue, hier, sur les quais de la gare de Lyon. Les trains au départ sont partis bondés, avec des voyageurs entassés parfois jusque dans les voitures-bar. Pour ceux qui ont préféré renoncer, la SNCF a déjà prévenu qu'ils bénéficieront d'un remboursement intégral et « recommande fortement » aux usagers qui disposent d'un billet pour ce week-end d'annuler leurs déplacements. Si les voyageurs impactés par la

grève pourront profiter pleinement de cette campagne de dédommagement, ceux qui ont vu leurs trains annulés ou retardés en raison des intempéries de ces derniers jours devront encore attendre pour être fixés. « Une autre opération de remboursement n'est pas à exclure », selon l'entreprise ferroviaire, mais le sujet n'a pas encore été abordé et il ne devrait l'être qu'une fois le retour à la normale amorcé.

F.M.

« Quand tout le monde est coincé, cela crée des liens »

Christophe, un voyageur en gare de Lyon-Perrache

De notre correspondante
Lyon (Rhône)

SUR LES PANNEAUX d'affichage lumineux de Perrache, l'une des deux grandes gares lyonnaises, les indications de départ et d'arrivées des TER et des TGV se font désirer. Une attente fébrile règne sur le visage des voyageurs, déboussolés par les retards et les annulations, qui se sont multipliés hier à destination du sud de la France, de Roanne, ou encore Glvros, finalement accessible uniquement par autocar. Sonia, 42 ans, une Française installée à Londres, arrivée en avion le matin, tente désespérément d'atteindre Valence, sa destination finale. « A la gare de la Part-Dieu, on m'a conseillé de venir à Perrache, où le train était remplacé par un car. A mon arrivée, le car était complet. J'ai attendu le suivant qui vient d'être annulé, explique cette expatriée traînant une lourde valise. J'ai donc voulu louer une voiture, mais il n'y en avait plus ! Je suis en rade... » Heureusement Sonia compte quelques amis à Lyon et ira passer la nuit chez eux. La mésaventure lui inspire quand même quelques commentaires amers : « La France est vraiment un pays sclérosé. Toute réforme est décidée



Gare de Lyon-Perrache, Lyon, mercredi. Les cheminots étant en grève, de nombreux trains étaient supprimés, entraînant des complications pour les voyageurs.

ment impossible dans ce pays », soupire-t-elle.

Alexandre et Romain, deux étudiants de 17 et 18 ans, sont eux aussi accrochés aux panneaux d'information en même temps qu'à leur téléphone. Les deux tentent de rejoindre leur famille pour le week-end, à Varenne dans l'Allier pour Alexandre. « C'est simple, tous les trains sont supprimés, je ne peux pas rentrer, c'est impossible. » Il essaye de joindre son père au téléphone : « Il va venir me chercher en voiture, c'est la seule solution. » Un peu plus loin dans le hall, Christophe revient de Suisse. Beaucoup plus tard que prévu, il a dû annuler ses rendez-vous lyonnais de l'après-midi. « De Zurich à Genève tout s'est bien passé, après ça s'est dégradé », raconte ce quadragénaire. Christophe tente de positiver sa mauvaise expérience. « Face à l'adversité, la grève crée des liens. » Dans le TGV Genève-Lyon, c'est à celui qui aurait la meilleure information sur l'état des correspondances à Lyon. « Il était très difficile d'avoir du réseau sur le trajet en rase campagne, alors celui qui avait la chance d'avoir un téléphone qui captait, le prêtait aux autres voyageurs. Je n'avais jamais fait un voyage aussi sympa. »

CATHERINE LAGRANGE

LES PERTURBATIONS AUJOURD'HUI ET DEMAIN



Trafic TGV
5 trains sur 10
en moyenne

- Sur les axes Est et Atlantique : 6 TGV sur 10
- Nord : 5 TGV sur 10
- Sud-Est : 4 TGV sur 10
- Ouigo : 6 train sur 10



Transilien
4 trains sur 10
en moyenne

RER, Paris - Ile-de-France

- (A) Trafic normal
- (B) Sud Trafic normal
- (B) Nord 1 train sur 3
- (C) 1 train sur 5
- (D) 1 train sur 4
- (E) 1 train sur 3



TER
1 train sur 2
en moyenne

Source : SNCF

LP/Infographie

Social : bloquer n'est pas joué

EN TRIBUNE flotteront les drapeaux de la France, du Portugal, de l'Allemagne... A l'extérieur des stades, ceux de la CGT, de FO ou d'autres organisations ? Les syndicats sont en tout cas décidés à jouer leur partie pendant l'Euro. Si les pilotes d'Air France ou les taxis menacent d'engager un bras de fer pendant la compétition, la plupart des syndicats vont tout faire pour exister, revendiquer, sans jamais franchir la ligne rouge : bloquer le déroulement d'une fête populaire.

■ **La manif nationale du 14 juin**
Quatre jours à peine après le coup d'envoi du premier match, la CGT et FO appellent leurs adhérents à une démonstration de force à Paris contre le projet de loi Travail. Une journée de mobilisation nationale dont la date n'a pas été choisie au hasard. Le Sénat examinera le texte. Et puis... « Nous avons vérifié le calendrier des matchs, il n'y a, ce jour-là, ni match de l'équipe de France, ni match se déroulant à Paris, explique Jean-Claude Maillly, secrétaire général de Force ouvrière. Nous ne souhaitons pas bloquer l'Euro. C'est un événement populaire et une partie des militants de FO suivront la compétition ». Pas question, pour autant, de baisser la garde. « Le 14 juin, ce ne sera pas notre baroud d'honneur. Nous continuerons à mobiliser », prévient Maillly. Avec, par exemple, des distributions de tracts en marge des matchs. Ou d'autres manifs d'ici à l'adoption du texte, en juillet.

■ Encore des grèves

à la SNCF ? Depuis mercredi 1^{er} juin, SUD et la CGT-Cheminots sont engagés dans une grève reconductible. Objectif : peser sur les négociations en cours dans l'entreprise sur l'organisation du travail. « L'Euro n'est pas un objectif, explique Thierry Nier, porte-parole de la CGT-Cheminot. Nous avons toujours l'ambition que nos revendications débouchent avant (NDR : le début de la compétition) ». Syndicats et direction se rencontrent aujourd'hui pour une ultime table ronde. Avec, côté syndical, la ferme intention de faire capoter le projet d'accords décentralisés. « Concrètement, si un jour la ligne Paris-Lyon



Lyon (Rhône), mercredi. Syndicats de cheminots et direction se rencontrent aujourd'hui pour une ultime table ronde. Objectif : trouver un accord avant le début de l'Euro.

décide d'alléger sa masse salariale, elle le pourra », s'agace Thierry Nier. La poursuite du mouvement dépendra aussi du rapport de force en ce début de semaine. Hier, la SNCF a communiqué sur des prévisions de trafic : aujourd'hui ne circulent que 6 TGV sur 10, 6 TER sur 10, 1 Transilien sur 2 et 1 Intercités sur 3.

■ Des taxis très remontés

Une partie des taxis souhaitent s'opposer à la proposition du gouvernement de racheter leurs licences en finançant le système par une taxe sur les courses. « Nous devrions nous auto-indemniser ? C'est inacceptable ! » tonne Samir Kherouan, vice-président de Taxis de France, une

association qui menace de « perturber le déroulement des matchs », notamment en bloquant l'arrivée des bus des joueurs au Parc des Princes ou à Saint-Denis.

■ Les pilotes stoppent les moteurs

L'ensemble des syndicats de pilotes à Air France a appelé à la grève du 11 au 14 juin inclus pour défendre l'emploi et protester contre une modification de certaines règles de rémunération. « D'autres plages d'arrêts de travail suivront quelques jours plus tard si nécessaire », prévient dans un communiqué les syndicats SNPL Air France, Spaf et Alter.

BORIS CASSEL

Un air de déjà-vu !

On prend les mêmes et on recommence ? C'était en... juin 1998. Quelques jours avant le début de la Coupe du monde, les centrales syndicales décrétèrent une « trêve » sociale. Mais juste avant, dans de nombreux secteurs, les syndicats avaient menacé de bloquer le pays. Dans l'aérien, notamment, les pilotes d'Air France ont engagé un bras de fer avec leur direction sur leur rémunération. « Le Parisien » titre alors, le 9 juin 1998, « 9^e jour de grève - Air France rate son mondial ». Finalement, les pilotes ont repris le travail le 11 juin au matin, après un accord passé en pleine nuit. B.C.



Paris (1^{er}). A quatre jours du coup d'envoi de l'Euro 2016, les hôtels parisiens n'ont pas fait le plein, selon Georges Panayotis, expert chez MKG Group. (L'Œuvre/Chez)

Les hôteliers n'ont pas la tête à la fête

■ **EN CE MOMENT**, les réservations hôtelières ne sont pas top, surtout à Paris. Ça va un peu mieux en province. Mais la machine peut repartir en quelques jours. A l'image de Georges Panayotis, président du cabinet d'experts MKG Group, nombreux sont les professionnels du tourisme à rester très prudents sur l'impact que va avoir l'Euro de foot sur leur chiffre d'affaires, et à espérer un sursaut prochain. Clairement, les signaux sont loin d'être tous au vert. Certains s'en émeuvent déjà, comme le Comité régional du tourisme (CRT) Paris-Ile-de-France, qui alertait il y a une semaine sur « les risques graves que fait peser la situation actuelle sur l'activité touristique ». Dans sa ligne de mire, « les événements sociaux et les scènes de guérilla en plein Paris relayés dans le monde entier », qui s'ajoutent à une période post-attentats déjà difficile.

Au premier trimestre 2016, le CRT enregistre une baisse de 56 % des visiteurs japonais, de 35 % des Russes, de 24 % des Italiens. Même son de cloche alarmiste du côté de l'Anat (Associa-

tion nationale des acteurs du tourisme), qui parle de « dizaines de milliers d'annulations ces derniers jours ». « En mai, l'activité hôtelière baisse à Paris d'environ 15-16 %, en France, c'est moins 2 % depuis le début de l'année, évalue Georges Panayotis. Pour la période de l'Euro à Paris, les hôtels bénéficient lors d'un événement de ce type d'un taux de remplissage de l'ordre de 100 %. Pour l'instant, c'est plutôt, au mieux, 75 ou 80 % ».

La location entre particuliers cartonne

« Ce qui ne nous aide vraiment pas, c'est l'état d'urgence qui est maintenu en France, regrette de son côté François Delahaye, directeur général du Plaza Athénée, le cinq-étoiles parisien. Beaucoup de touristes étrangers annulent leur déplacement ou ne viennent pas car en cas de problèmes durant leur séjour, il faut savoir qu'ils ne sont pas couverts par leur assurance. »

En cause, peut-être également, des tarifs qui se sont envolés. D'après

une étude réalisée par HRS Global Hotel Solutions, un expert de la gestion hôtelière, dans les villes accueillant l'Euro, « le tarif moyen journalier sera de 131 €, soit une hausse de 21 % par rapport à la même période l'an dernier ».

La palme de l'inflation revient à Marseille (+ 76 %, pour une chambre en moyenne à 165,80 €), tandis que, paradoxalement, les prix ont baissé à Lens (- 27 %, 61 € l'hébergement). Paris reste dans la moyenne, avec une hausse limitée à 8 %, même s'il faudra déboursier 168 € par nuit.

Un secteur tire pourtant son épingle du jeu, celui de la location entre particuliers. Airbnb affirme que « plus de 250 000 visiteurs » vont se loger grâce à ses services, affichant vingt fois plus de réservations qu'habituellement dans des villes comme Toulouse ou Marseille. Item du côté d'Abritel, qui parle d'une augmentation de 30 % de ses demandes pour les villes hôtes.

MICHEL VALENTIN

PRÉSENTATION DE LA LOI SAPIN 2

INTERVIEW // MICHEL SAPIN Ministre des Finances et des Comptes publics

Conflits sociaux : « chacun doit retrouver le sens du dialogue »

- « Il ne faut pas mettre de bâtons dans les roues de la reprise », dit le ministre.
- Le déficit public sera « nettement en dessous de 3 % en 2017 », promet-il.

Propos recueillis par
Ingrid Feuerstein
@In_Feuerstein
Grégoire Poussielgue
@Poussielgue
Frédéric Schaeffer
@fr_schaeffer
Dominique Seux
@dseux

Comment voyez-vous le retour de la loi travail à l'Assemblée après son examen par le Sénat ? Le débat tourne beaucoup autour du fameux article 2 sur le développement de la négociation d'entreprise avec, parallèlement, des moyens supplémentaires donnés aux organisations syndicales pour peser dans le débat et obtenir des contreparties nécessaires. Cet article est

décisif et fondamental. Nous faisons confiance aux organisations syndicales majoritaires pour négocier des accords favorables à l'entreprise, à l'emploi et donc aux salariés.

Ce dispositif restera donc inchangé ?

Il ne bougera en aucun cas dans ses principes. Il faut en garder la teneur. Le projet de loi va beaucoup évoluer au Sénat, ce qui permettra aux Français de voir ce que ferait la droite si elle était au pouvoir. Chacun pourra voir les vraies différences et arrêter les faux procès.

Faudra-t-il utiliser de nouveau le 49-3 ?

Je le répète, ce texte est un très bon texte, car la négociation est mise au

œur des relations dans l'entreprise, et le compte personnel d'activité apporte une sécurité à ux salariés, dans des conditions favorables inédites.

Les mouvements sociaux touchent-ils à leur fin ?

C'est très difficile à dire. Il y a des améliorations dans un certain nombre d'endroits, mais aussi des opérations plus spectaculaires dans d'autres. Chacun doit retrouver le sens du dialogue. Les rapports de force créés sur le terrain ne sont pas la bonne manière d'avancer.

Les négociations à la SNCF ont-elles été sacrifiées pour mettre fin aux conflits ?

Pas du tout. Les discussions sur l'organisation de la branche sont termi-

nées depuis un certain temps. Celles au niveau de l'entreprise se poursuivent. Il faut savoir les conclure.

Les conflits sociaux ne vont-ils pas finir par enrayer la reprise ? Naturellement, il y a beaucoup d'images frappantes, mais je ne vois pas d'effet économique substantiel sur l'activité. Et ce n'est pas au moment où la croissance reprend et le chômage diminue qu'il faut mettre des bâtons dans les roues de la reprise de l'économie.

Emmanuel Macron a déclaré qu'il faudrait aller plus loin que la loi El Khomri. Est-il dans son rôle ?

Tout homme politique a le droit d'exprimer une opinion, mais le devoir de tout membre du gouvernement est d'expliquer et de soutenir le projet de loi travail. Cette loi doit être adoptée, et chacun doit jouer l'apaisement.

Le lancement de son mouvement En marche ! est-il compatible avec son maintien au gouvernement ?

Je souhaite qu'il soit pleinement membre du gouvernement. Les combats qui sont les nôtres, la croissance, l'emploi, la loi El Khomri, requièrent que le temps ministériel soit bien utilisé.

« Le projet de loi travail va beaucoup évoluer au Sénat, ce qui permettra aux Français de voir ce que ferait la droite si elle était au pouvoir. »

Chercheurs, fonctionnaires, collectivités... François Hollande multiplie les dépenses nouvelles. Est-ce conciliable avec un retour du déficit public sous les 3 % en 2017 ? La France a non seulement respecté ses engagements en 2015 mais a même fait mieux. Pour cette année comme pour la prochaine, il n'est nullement question de remettre en cause nos objectifs de réduction du déficit public. Je veux être très clair sur ce point : la France sera nette-

Rémunération : « Un écart de 1 à 25 dans les entreprises me paraît légitime »

Vingt-trois ans après la première loi Sapin, vous présentez un nouveau texte sur la lutte contre la corruption. Quelles mesures retiendra-t-on de la loi Sapin 2 dans vingt-cinq ans ? Je veux lutter contre l'argent qui corrompt ! Si des entreprises françaises sont coupables de faits de corruption à l'étranger, c'est grâce à cette loi que la justice aura enfin les moyens de les poursuivre, mais aussi de les punir. Je vous rappelle que, depuis 2000, aucune entreprise n'a été condamnée en France pour corruption. Alors que ces mêmes entreprises ont pu être condamnées à l'étranger, notamment aux États-Unis. C'est cette mesure qui marquera les esprits, parce qu'il y a bien sûr un enjeu moral, d'égalité de concurrence mais aussi de développement pour les pays qui peuvent être victimes de ces pratiques.

Le dispositif de « convention judiciaire d'intérêt public », proposé par les parlementaires pour remplacer la transaction pénale, répond-il à cet enjeu ? Globalement, les amendements votés en commission constituent des modifications bienvenues. S'agissant de la « convention judi-

ciaire », la commission des Lois a trouvé là une proposition bien ciblée, conforme aux canons de la justice française en laissant une place importante au juge d'instruction, avec les plages de publicité nécessaires. Le gouvernement s'en remettra à la sagesse de l'Assemblée.

Quelle est la position du gouvernement sur le reporting « pays par pays » public ?

Les grandes entreprises doivent aujourd'hui transmettre un certain nombre de données, comme les montants d'impôt payés dans tel ou tel pays, à l'administration fiscale. J'ai toujours dit que j'étais favorable à ce qu'elles les rendent publiques, à condition que cette obligation s'impose dans le cadre d'une directive européenne. Si nous le faisons de manière isolée, nous allons pénaliser nos entreprises. Les propositions de Pierre Moscovici sur le sujet me paraissent équilibrées, et je pense que la directive européenne sera prête pour l'année prochaine.

Soutenez-vous l'amendement Denaja sur la rémunération des dirigeants ?

Il me paraît nécessaire de renforcer la transparence sur la rémunéra-

tion des dirigeants, notamment en donnant aux assemblées générales la capacité de s'y opposer. Le conseil d'administration devra alors en tenir compte. Cela ne se passera pas comme chez Renault, où la réaction du conseil d'administration, qui a tout simplement ignoré l'avis de l'AG, est choquante. En revanche, le gouvernement n'est pas favorable à un encadrement législatif de leur montant, ce qui serait censuré par le Conseil constitutionnel. Nous serons défavorables également aux amendements alourdissant la taxation des actions gratuites, dans la mesure où celle-ci a été allégée dans la loi Macron et où nous devons d'abord faire un bilan, après une année de mise en œuvre.

Quel devrait être l'écart maximal entre la rémunération la plus faible et la plus élevée au sein d'une entreprise ?

L'Etat applique une règle pour les entreprises publiques. Nous pensons que, pour une entreprise aussi importante qu'EDF, l'écart doit être au plus de 1 à 25. Voilà qui paraît légitime. Mais nous ne pouvons pas imposer de telles règles au secteur privé. *Propos recueillis par In. F., G. P., F. S. et D. S.*



Pour Michel Sapin, les conflits sociaux n'ont pas d'effet substantiel sur l'activité. Photo Bruno Levy pour « Les Echos »

(...)

ment en dessous de 3 % de déficit en 2017. Notre volonté est inébranlable. C'est parce que nous menons une politique de sérieux budgétaire que la voix de la France est à nouveau forte et entendue en Europe.

Comment allez-vous financer toutes ces dépenses ?
Pour cette année, les mesures qui n'étaient pas prévues lors de l'élaboration du budget 2016 se montent à un peu plus de 4 milliards d'euros. Cela ne remet absolument pas en question notre capacité à réduire le déficit. Nous avons gelé plus de 11 milliards de crédits placés dans la réserve de précaution. Comme chaque année, une partie sera annulée pour financer les dépenses exceptionnelles.

C'est surtout pour 2017 que les choses se compliquent... L'élaboration du budget pour 2017 commence à peine. Mais je peux vous assurer que les lois de finances qui seront présentées à la rentrée permettront de faire face et d'être en mesure de ramener le déficit à

2,7 % du PIB. Nous ferons les économies nécessaires.

Mais où ? Sur votre plan de 50 milliards d'économies pour 2015-2017, il reste près de 20 milliards à trouver...

Nous les trouverons. Il n'y a pas d'alternative si l'on veut à la fois continuer à réduire les impôts et continuer à réduire le déficit. Nous allons commencer à en discuter dans les prochains jours avec l'ensemble des ministères. La Sécurité sociale et les collectivités locales continueront aussi à faire des efforts. Qu'on ne se trompe pas : il n'y a aucun guichet ouvert.

Reste-t-il de la marge pour baisser l'impôt des ménages ?

Tout le monde s'accorde à dire que la conjoncture s'améliore. Il est légitime d'en faire profiter les Français par une nouvelle mesure favorable aux ménages, en fonction des marges dont nous disposerons. Elle sera calibrée de manière à ne pas remettre en cause l'objectif de réduction du déficit. ■

L'exécutif table sur l'essoufflement de la contestation de la loi travail

● Manuel Valls et Myriam El Khomri participent jeudi à un meeting pour défendre la réforme du Code du travail.
● Seuls 45 % des Français approuvent toujours la mobilisation contre le texte, selon un sondage BVA-Orange-télé.

SOCIAL

Letta de Comarmond
et Méliadeco

Des missions, des unions locales, des habitans à la rue, des services publics immobilisés... Les images des interdictions ont pris le pas, en fin de semaine dernière, sur celles des bristards alimentés par les anti-loi travail, au premier rang desquels les militants de la CGT. Un argument qui a supplanté celui du démantèlement de l'Euro, vendredi, dans les appels à suspendre les grèves qui ont émaillé la fin de la semaine. Le Premier ministre, Manuel Valls, a ainsi demandé samedi l'arrêt « le plus vite possible » de la grève à la SNCF jugée « totalement incompréhensible ». Soixante-cinq élus franciliens de droite et du centre, dont Valérie Pécresse et François Fillon, ont aussi appelé « solennellement » les cheminots à suspendre leur mouvement « en raison des inondations ».

La CGT et SUD de la SNCF ont néanmoins maintenu leur appel à la grève des trains pour lundi (lire ci-dessous). Il est aussi prévu une journée d'acts dans l'énergie tous les que, de leur côté, les pilotes d'Air France démentent un mouvement sur des revendications propres. La fronde anti-ki travail a aussi gagné un nouveau secteur : celui des déchets, avec le blocage du plus gros centre de traitement et incinérateur d'Île-de-France, à Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne). Mais ce mouvement n'est pas à transposer le fait que, si la contestation reste bien visible, elle est bel et bien en repli. Ainsi, côté pétrole, la raffinerie de Grandpuits a voté la reprise.

Le prochain rendez-vous des contestataires est dans huit jours, au plein Euro : l'intersyndicale CGT, FSU, Unef, HDL et UNL appelle le 14 juin à une manifestation nationale à Paris. Et ce n'est pas la victoire contre la loi qui va motiver la pression jusqu'au bout. L'exécutif lui-même a parié raisonnablement sur l'essoufflement du mouvement. Une étude BVA pour Orange et tTélé

publiée dimanche mesure du reste que les anti-loi travail ne peuvent plus se prévaloir du soutien de l'opinion. Seuls 45 % des Français interrogés déclarent approuver le mouvement. Le soutien reste majoritaire chez les employés et ouvriers, les moins diplômés et les moins riches, mais elle a là aussi beaucoup baissé. Alors qu'ils étaient partagés il y a seulement trois semaines, les deux tiers des sympathisants socialistes se déclarent opposés à la mobilisation contre la loi travail.

Une réforme « de gauche » - L'exécutif espère donc que l'adoption du texte au Sénat va lui permettre de reprendre la main. C'est l'objet du meeting que vont tenir mercredi Manuel Valls, les ministres Stéphane Le Foll et Myriam El Khomri et le premier secrétaire du PS, Jean-Christophe Cambadélis. Son thème : « Loi travail : face aux régressions de la droite sénatoriale.



Les manifestations contre la loi travail (ici à Nantes, jeudi dernier) sont désormais surtout portées par les communistes et les autres sympathisants de la gauche du PS. Photo Jean-Jacques Lévêque/AF

défense du progrès social - L'hôte est de faire de son dérickage par le Sénat la preuve que la réforme est bien de gauche, mais de la gauche « réformatrice », dont se revendique Manuel Valls par opposition à celle que symbolise à ses yeux la CGT. Une CGT dont le leader Philippe Martinez, a été écartonné au congrès du PC, vendredi, alors que les soutiens à la mobilisation anti-loi travail se concentrent désormais chez les communistes et les autres sympathisants de la gauche du PS, selon BVA.

Si, comme c'est probable, la mobilisation retombe, il restera au gouvernement à passer l'éponge sur le dossier à l'Assemblée. « Ce serait très bien » que le texte soit adopté jusqu'au 49-3, a déclaré le ministre des Affaires étrangères, Jean-Marc Ayrault, vendredi sur France Info. Et d'ajouter : « Il est toujours possible et sans doute souhaitable que les parlementaires jouent à nouveau leur rôle. » Mais sans prendre de la rue. »

SNCF : les syndicats à l'heure des choix

Après l'ultime séance de négociation, prévue ce lundi, la CGT et SUD doivent décider s'ils optent pour une stratégie radicale.

Lionel Steinmann
et Lionel Steinmann

Après des mois de négociations et une dernière semaine tendue, le détachement approche à la SNCF. Alors que la CGT et SUD ont poursuivi la grève ce week-end, syndicats et direction se retrouvent ce lundi pour une ultime séance de négociation sur l'organisation du travail.

Le contenu du projet d'accord proposé à la signature ne devrait pas tomber de surprise. En fin de semaine dernière, Alain Vidalies, le secrétaire d'Etat aux Transports, a déclaré de discuter directement avec l'Ugta et la CPDT. Et a imposé à Guillaume Pepy et à son DRH des

concessions, notamment sur l'encadrement des repos, après refus jusqu'à mardi.

Résultat, l'essentiel des règles nouvelles a été maintenu, avec un accord de leur préavis. Et devraient, sauf surprise, parapher l'accord d'entreprise proposé. La probabilité est forte qu'ils passent de même avec le projet de convention collective, négociation menée de la branche et ouvert à la signature jusqu'au 8 juin. Les deux organisations représentent plus de 30 % des salariés, les deux accords seraient valables.

Si ce scénario - le plus probable - se vérifie, l'abandonnement de la CGT et de SUD pourrait être officiel, leurs militants ayant déjà plus d'une dizaine de jours de grève sans compter depuis le début de l'année. A moins qu'ils ne choisissent de radicaliser leur action. Que ce soit sur le terrain,



Gilbert Garrel, secrétaire général de la CGT Cheminots. Photo Thomas Samson/AF

en perturbant l'Euro. Ou sur le plan juridique : les deux syndicats dépassent le seuil de 50 % des voix qui leur permet de s'opposer à la signature d'un accord, et notamment à la convention collective, qui concentre désormais leurs critiques.

« Dumping social »

Cette décision serait lourde de conséquences. Les entreprises du privé ont exclu de revenir sur les négociations et, si le gouvernement se refuse à leur forcer la main d'une manière ou d'une autre, un secteur ferroviaire sans convention collective serait bien plus enclin à tomber dans le « dumping social » dénoncé par la CGT. La Fédération dirigée par Gilbert Garrel, principale organisation du groupe, est face à un choix crucial. Des « décisions sur la trajectoire financière » du groupe (une reprise d'une partie de la dette par exemple), que Manuel Valls a

annoncé pour « être bientôt », pourraient faire pencher la balance.

De son côté, Guillaume Pepy est sorti de son mutisme. Le patron du groupe - qui a assuré en JED - « que le coût du mouvement atteint aujourd'hui près de 300 millions d'euros » - a dû faire le deuil des assouplissements qu'il souhaitait dans le cadre d'une négociation préparée depuis des mois. Surtout, l'exécutif lui a reproché d'avoir joué son dénouement en place publique : « Ce n'est pas lui qui décide comme le gouvernement », a asséné Alain Vidalies vendredi sur RTL. Affabli, le dirigeant semble avoir tenté de décider de s'accrocher. Interrogé le même jour sur une possible démission, il a répondu : « Je suis à mort avec les équipes, et à fond. » Dimanche, toujours sur RTL, le ministre des Finances, Michel Sapin, a assuré qu'il « restera à la tête de la SNCF tant qu'il le souhaitera. »

de François Ewald

La loi travail et les mythes français

La manière dont les médias traitent de la contestation de la loi travail est étrange : on sent bien qu'ils condamnent la CGT, les blocages, se distancient de l'immobilisme qu'elle incarne. Et pourtant, comme fascinés par la geste révolutionnaire, ils ne parlent que d'elle. Pendant les dix derniers jours, il n'y en a eu que pour la CGT et le spectaculaire de ses actions, les choix et les dispositions des autres formations syndicales étant complètement occultés.

Cela a changé avec le débat entre Laurent Berger et Philippe Martinez organisé il y a une semaine par RTL. Débat fort intéressant parce qu'il permettait de comprendre les deux visions qui s'opposent autour de cette loi travail – dont la pédagogie a par ailleurs été si mal faite par le gouvernement. Tout se joue sur le rapport à la mondialisation. Philippe Martinez perçoit la mondialisation comme un processus d'expropriation sociale mené au nom de la compétitivité. Et choisit une position d'opposition de principe. Pas question de céder un pouce de terrain. C'est une position morale. « La liberté ou la mort », disaient les révolutionnaires français. « Le progrès social ou la mort », semble dire la CGT. Position abstraite, qui conduit à encourager les militants à des actions radicales et désespérées, à chercher à inscrire leur action dans un revival des vieilles figures de l'héroïsme syndical, à libérer des passions que l'on croyait disparues. C'est la tactique d'une organisation affaiblie qui

essaie de trouver dans la nostalgie toujours vivante de la Révolution la force qu'elle n'a plus. Elle est condamnée à l'échec. On n'arrête pas l'histoire. Surtout quand c'est une histoire mondiale. Superbe sur la scène du spectacle, elle ne peut être que stérile dans le réel.

La position de Laurent Berger ne s'oppose pas à celle de Philippe Martinez comme réforme et révolution, ou compromis contre radicalité. Elle n'est pas morale, mais politique. Elle n'est pas idéaliste, mais pragmatique. La CFDT veut inscrire le mouvement syndical dans l'histoire non pas pour la contester

**Visible sur la scène
du spectacle, l'attitude
de la CGT ne peut être
que stérile face au réel.**

**Un des enjeux de ce
conflit est de méthode :
que le débat social sorte
des affrontements.**

mais pour en être une de ses parties prenantes. Le mouvement syndical a à en partager la responsabilité. La CFDT n'est pas l'auteur de la loi travail, mais l'inscrit dans le temps long des transitions incontournables. Et s'attache à faire qu'elles prennent un sens, qu'elles accouchent d'un bien commun. Quand la stratégie de la CGT ne peut être que perdante, celle de la CFDT est la seule

qui puisse être gagnante. Elle est plus courageuse et plus risquée quoique moins spectaculaire.

Que dire de la position du Medef, des invectives lancées à l'endroit de la CGT ? Et maintenant de l'appel à la guérilla judiciaire ? Les blocages, par principe minoritaires et archaïques, sont insupportables en fait par la gêne occasionnée et en droit pour leurs atteintes aux libertés fondamentales. On comprend l'exaspération des patrons. Mais attention à ce que, à leur tour, les condamnations du Medef ne renforcent la position de la CGT, apportent de l'eau à son moulin, en justifient la radicalité comme réponse à ce qui pourra apparaître comme lutte contre le patronat. Plutôt que de s'effusquer et d'engager des procédures judiciaires, le rôle du Medef est, à l'instar de la CFDT, d'être partie prenante des transformations en cours, d'en partager les responsabilités et de contribuer à construire un monde commun qui ait un sens collectif. Précisément, un des enjeux de ce conflit est de méthode : que le débat social sorte des affrontements, duels à somme nulle, pour une logique de parties prenantes mutuellement responsables.

Etrange cette France qui ne parle que de la nécessité de se réformer, mais qui continue de s'enfermer dans la nostalgie de la geste révolutionnaire. Malade de la société du spectacle.

François Ewald est professeur honoraire au Conservatoire national des arts et métiers.

Loi travail : le texte du Sénat anticipe ce que ferait la droite en 2017

Par Jean-Christophe Chanut | 03/06/2016, 14:19 | 1507 mots



La majorité sénatoriale de droite compte profondément réécrire le projet de loi Travail. Ceci préfigure ce que serait le programme de la droite en 2017 si elle revenait aux affaires. (Crédits : REUTERS/Benoit Tessler) Fin des 35 heures, plafonds aux prud'hommes, licenciements économiques simplifiés... Les sénateurs "Les Républicains" vont considérablement durcir le projet de loi Travail... dans le sens du programme de leurs candidats à la primaire. Un épouvantail à agiter par Manuel Valls face aux opposants au texte El Khomri.

Et si, à son corps défendant, le Sénat devenait l'allié objectif du gouvernement dans son mano à mano avec les opposants au projet de loi Travail? La Haute Assemblée, majoritairement de droite, s'apprête en effet à examiner à son tour ce très controversé texte à compter du 13 juin. Déjà quatre cents amendements ont été adoptés par la commission des affaires sociales.

Et, c'est le moins que l'on puisse dire, ils tendent à considérablement "durcir" le texte, allant même beaucoup plus loin dans la réforme du code du travail que ce que proposait la première version du projet gouvernemental, avant que Manuel Valls décide de "l'adoucir" à la mi mars. Les syndicats en guerre contre l'actuel projet El Khomri auront intérêt à bien lire - c'est en tout cas le souhait du premier ministre - le projet de loi tel qu'il sortira du Sénat fin juin. En effet, si cette version sénatoriale de réforme du code du travail n'a aucune chance d'être reprise et adoptée par l'Assemblée nationale en juillet, en revanche, elle préfigure assez exactement ce qu'une majorité de droite déciderait si elle revenait aux affaires en 2017 à la suite de l'élection présidentielle et, surtout, des élections législatives.

D'ailleurs, Gérard Larcher, président "Les Républicains" (LR) du Sénat avait été très clair en déclarant: *"On va revenir a minima à la version initiale de la loi El Khomri (...). La première version nous allait très bien"*. Revue de détails

Le fameux article 2, qui donne la primauté à l'accord d'entreprise sur l'accord de branche en matière de temps de travail serait conservé par les sénateurs. *"Nous conservons la philosophie de l'article 2 car nous sommes à l'origine de cette philosophie"*, explique Jean-Baptiste Lemoyne (LR), l'un des rapporteurs du texte au Sénat.

La fin de la durée légale de 35 heures

Il n'empêche qu'un amendement propose pas moins de supprimer la référence aux 35 heures comme durée légale du travail hebdomadaire, c'est-à-dire le seuil de déclenchement des heures supplémentaires. De fait, cet amendement prévoit que *"la durée de référence du travail effectif des salariés est fixée par accord collectif"*.

"Cela veut dire qu'une branche ou une entreprise pourra dire que sa durée de référence est de 37 heures ou 34 heures. (...) Chaque branche ou entreprise arrête sa durée de référence qui est pris en compte pour le déclenchement des heures supplémentaires" explique Jean-Baptiste Lemoyne. Mais, en l'absence d'accord de branche ou d'entreprise fixant une durée de référence, l'amendement prévoit qu'une disposition supplétive s'appliquerait fixant la durée de référence du travail à 39 heures hebdomadaires ou 1790 heures en cas d'annualisation du temps de travail. [C'est exactement ce que prévoit le programme d'Alain Juppé en la matière.](#)

Concernant le taux de bonification des heures supplémentaires, le Sénat conserverait, a priori, les règles actuellement en vigueur. Le taux de majoration des heures supplémentaires resterait de droit de 25% mais un accord collectif pourra le fixer entre 10 et 25%. Reste pour le Sénat à trancher si un accord d'entreprise pourrait proposer un taux de bonification inférieur à celui prévu par un accord de branche... C'est toute la question.

Un plafond pour les dommages et intérêts accordés par les prud'hommes

"On réintroduit le plafond aux prud'hommes car il y a un besoin de lisibilité et de sécurité. Il y a des entreprises qui peuvent se trouver le couteau sous la gorge car elles doivent déboursier 15 ou 20.000 euros. Il faut essayer de lever les freins psychologiques à l'embauche en CDI" estime le rapporteur. Le texte sénatorial reviendrait ainsi sur ce point à la première version du projet de loi El Khomri qui prévoyait, en effet, un plafond pour les indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif. Mais, notamment à la demande de la CFDT, ce plafond avait finalement "sauté" dans la seconde version du texte.

C'est un point qui cristallise tous les débats. Pourtant, il est extrêmement rare que les conseils de prud'hommes accordent des indemnités supérieures à huit ou neuf mois de salaire. En réalité, pour les praticiens du droit habitués à la justice prud'homale, le vrai [débat porte davantage sur le fait de savoir si les planchers des indemnités prud'homales prévus par le code du travail seraient conservés.](#) Dans la première mouture du projet El Khomri, ces minima avaient sauté...

Doublement des seuils sociaux

Plusieurs amendements de sénateurs "Les Républicains" tendent à doubler les actuels seuils sociaux. Ainsi, la mise en place de délégués du personnel ne pourrait se faire que lorsque

qu'une entreprise dépasse les vingt salariés, contre dix aujourd'hui. Idem pour le comité d'entreprise et les délégués syndicaux qui pourrait être institués dans les entreprises dépassant cent salariés, contre cinquante actuellement..

A noter, disposition un peu oubliée, que la loi Rebsamen de l'été 2015 sur le dialogue social a déjà "gelé" pour trois ans les conséquences pour une entreprise du franchissement d'un seuil social.

Périmètre d'appréciation de la validité des licenciements économiques

C'est un autre point dur du projet de loi travail actuel. A quel niveau apprécier la "santé" économique d'une entreprise française qui appartient à un groupe international? Au niveau national, ou en tenant aussi compte de la situation des autres filiales présentes à l'étranger? Les sénateurs veulent revenir à la version initiale du texte qui prévoyait de se limiter au seul périmètre national. Mais après le passage du texte en commission des affaires sociales à l'Assemblée nationale, le gouvernement avait finalement fait machine arrière en revenant aux dispositions actuelles du code du travail: c'est le périmètre international qui doit compter. Et ce pour éviter les situations où une filiale française est artificiellement "chargée". Un cas de figure rare mais très symbolique.

A noter que les sénateurs défendent le principe des accords dits "offensifs" qui permettent pendant un temps donné d'augmenter le temps de travail sans augmentation pour permettre à une entreprise de remporter un nouveau marché, par exemple.

Référendum d'entreprise dans les PME

Là aussi, il s'agit de l'un des points les plus controversés de la loi. Les sénateurs souhaitent que dans les entreprises de moins de 50 salariés, il y ait une instance représentative du personnel avec laquelle l'employeur puisse négocier. A défaut, le chef d'entreprise pourrait valider un accord, sur sa proposition, après consultation des salariés et validation par une majorité des deux tiers.

Si l'on comprend bien les sénateurs "LR", les syndicats n'auraient plus le monopole de la négociation collective dans les entreprises. Cette négociation pourrait se faire avec le comité d'entreprise (s'il existe, puisque les mêmes sénateurs "LR" veulent également remonter le seuil pour son existence) ou avec les délégués du personnel. Le mandatement syndical ne serait même plus obligatoire. Et, en l'absence de toute instance, l'employeur pourrait soumettre un texte unilatéralement rédigé au vote des salariés. Texte qui n'aurait réellement valeur d'accord que si les 2/3 des salariés l'approuvent... Là aussi, des dispositions drastiques qui tendent à marginaliser le fait syndical que l'on retrouve dans les programmes des candidats à la primaire de droite. Chez François Fillon et Hervé Mariton notamment.

Lorsqu'il y a des syndicats dans l'entreprise, les sénateurs "LR" réfutent une disposition de l'actuel projet El Khomri qui propose que seuls les accords signés - en dehors de la controversée proposition de référendum dont pourraient disposer les syndicats minoritaires - par des syndicats représentant au moins 50% des salariés soient validés. Les sénateurs veulent rester à la règle actuelle qui permet la validation d'un accord s'il est signé par des

syndicats représentant 30% de salariés et si il n'a pas fait l'objet du droit d'opposition de la part des syndicats majoritaires.

Un épouvantail à agiter par Manuel Valls

D'autres dispositions reviennent aussi sur l'apprentissage (qui pourrait être autorisé dès 14 ans) ou le temps partiel... Sans parler d'autres amendements qui sont également attendus en séance publique. Mais une chose demeure certaine, le texte sénatorial va bien plus loin que les différentes versions du projet de loi El Khomri. Manuel Valls pourra dire merci à la droite sénatoriale. Le premier ministre va en effet pouvoir agiter comme un épouvantail le texte du Sénat et entonner le refrain: *"réfléchissez bien, entre ce que je vous propose et ce qui vous attend en 2017, vous choisissez quoi?"* Même s'il n'est pas certain que cela suffise à calmer les opposants les plus farouches au projet de loi El Khomri.

Le mouvement contre la loi travail combat aussi pour la démocratie

Le social-libéralisme est mort et le mouvement actuel n'est qu'une réfraction du grand conflit social qui secoue l'Europe depuis le début de la décennie. Manuel Valls, lui, instaure un autoritarisme néolibéral: il doit partir.

Quand bascule-t-on dans les poubelles de l'histoire? Cette question doit sérieusement tarauder Manuel Valls. Après s'être fracassé en janvier sur la question de la nationalité, l'exécutif est aujourd'hui marginalisé sur la question de la loi travail. La victoire des mouvements sociaux signerait, sinon sa mort politique, a minima de longues années de purgatoire. Deux décennies furent nécessaires pour recycler Alain Juppé. Le problème est que l'alternative, tenir, est un désastre pour le pays. La voie du passage en force tourne désormais au jeu de massacre. Non seulement dans la rue et sur les barrages, mais au sein même du Parti socialiste: à l'Assemblée, au gouvernement, la majorité s'effiloche. Dans l'opinion, la messe est dite: le pouvoir doit retirer sa loi, et c'est lui qui porte la responsabilité de l'escalade de la tension. Le mouvement voit à raison poindre la victoire: il est populaire, la convergence des

luttes appelée par Nuit debout se réalise en partie, le front syndical est solide et bénéficie d'un calendrier qui lui est favorable. Alors que l'Euro de foot commence dans quelques jours, Président et Premier ministre restent, selon l'expression consacrée, droits dans leurs bottes. Ils comptent plus que jamais sur cette grande fête sportive pour faire passer la pilule. A n'importe quel prix? On peut le craindre.

En situation de crise organique, les classes dirigeantes font bloc. Patronat et dirigeants des grands médias télévisuels exigent la fermeté. Face à la détermination du mouvement, le pouvoir à la légitimité chancelante en est réduit à la coercition et suspend les normes usuelles de la démocratie représentative: non content d'user du 49.3 pour court-circuiter le débat parlementaire, il recourt au chantage aux investitures pour éviter la censure par ses propres députés, et détourne les procédures de l'état d'urgence à l'encontre des mani-

Par
CÉDRIC DURAND
Economiste
RAZMIG KEUCHEYAN
Sociologue
CLÉMENT SÉNÉCHAL
Essayiste
ET AURÉLIE TROUVÉ
Militante à Attac.

festants. Dans la rue, les arrestations et les blessures se multiplient. Dans les médias, la surenchère verbale fait des syndicalistes des «voyous»... Jusqu'où cela peut-il aller? Manuel Valls est un admirateur revendiqué de Georges Clemenceau. Président du Conseil de 1906 à 1909, celui-ci fait face à une vague d'agitation sociale puissante. Comme le raconte Jacques Julliard dans un ouvrage paru en 1965, et réédité en 2014, *Clemenceau. Briseur de grèves*, le dirigeant radical s'appuya sur une alliance à droite pour mater les conflits sociaux dans le sang. Provocations policières, arrestations massives de syndicalistes, tirs sur les manifestants et même feu à bout portant dans un local de réunion. La répression est féroce. Au nom de l'ordre républicain et de la liberté du travail, celui qu'on appelle «le Tigre» ne recule devant rien pour atteindre son objectif: défaire le syndicalisme révolutionnaire alors dominant à la CGT.

Il y a du Clemenceau chez Valls. La loi travail est «le minimum de ce qu'il faut faire...» avertit le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker. Et Valls sait que ce qui se joue, c'est le devenir du *mémoire* soft que doivent mener à bien les autorités françaises dans le cadre de l'ajustement structurel accepté à Bruxelles. A cet aune, le mouvement actuel est une réfraction du grand conflit social qui secoue l'Europe depuis le début de la décennie, et se prolonge, en ce mo-

ment même, en Belgique. Idéologiquement, le social-libéralisme est mort. L'idée qu'il soit possible en même temps de libéraliser les économies et d'offrir de meilleures conditions de vies et une société ouverte et démocratique à la population est partie en fumée avec la crise de 2008. Le Pasok grec n'est pas le seul à avoir rejoint le rayon des antiquités. Les amis de Tony Blair et de Gerhard Schröder sont en perte de vitesse, et même la puissante machinerie de Hillary Clinton semble s'enrayer.

Le projet qu'affronte le mouvement est autre: rejeton d'une grande crise du capitalisme, c'est un autoritarisme néolibéral. Pour baisser le coût du travail, il doit priver les salariés de protections chèrement conquises. Et, comme ceux-ci n'y consentent pas, il dépouille les citoyens de leurs droits. Voilà comment la lutte sociale redevient un combat pour la démocratie. Voilà pourquoi Manuel Valls doit partir. ◀

Deux décennies furent nécessaires pour recycler Alain Juppé. Le problème est que l'alternative, tenir, est un désastre pour le pays. La voie du passage en force tourne au jeu de massacre. [...] Dans la rue et au sein même du Parti socialiste.

Le Parisien - mardi 7 juin 2016

Loi Travail : 48 enquêtes sur les violences policières

LA POLICE des polices a ouvert quarante-huit enquêtes judiciaires après des plaintes et accusations de violences policières depuis le début des manifestations contre la loi Travail. Des investigations menées principalement à Paris et Rennes (Ille-et-Vilaine) où se sont produits le plus de heurts, a révélé

hier Marie-France Moneger Guyomarch, la directrice de l'inspection générale de la police nationale (IGPN) à l'occasion de sa présentation du bilan de l'année 2015. Un chiffre, a-t-elle précisé, « à mettre en parallèle avec les quelque 1 500 manifestations souvent violentes ».



social-syndicats-transports-rail-grèves-travail Berger (CFDT) juge "regrettable" la poursuite des grèves malgré les inondations

Paris, 7 juin 2016 (AFP) - Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, a jugé mardi "regrettable" que les grèves, notamment dans les transports, se soient poursuivies pendant les inondations, estimant qu'il "aurait été normal" que les grévistes reprennent le travail par "solidarité".

"Dans ces moments-là, je crois qu'il est de la responsabilité de tous de faire acte de solidarité et de ne pas ajouter de la difficulté à la difficulté, je suis sans état d'âme là-dessus", a déclaré M. Berger dans l'émission Preuves par trois Public Sénat/AFP/Dailymotion.

Les grévistes auraient-ils dû reprendre le travail ? "Puisqu'il aurait fallu de la solidarité, ça aurait été normal", a-t-il répondu.

"J'ai moi-même côtoyé des salariés qui ont subi les inondations et, en même temps, ont subi les désagréments pour se rendre à leur travail. Je trouve ça regrettable et je trouve que ça ne donne pas une bonne image du syndicalisme", a-t-il insisté.

Concernant le conflit social à la SNCF en particulier, "la CFDT a été satisfaite dans ses revendications (...) et je pense que cette grève, pour ce qui concerne la CFDT, elle n'a pas lieu d'être", a-t-il dit.

La grève a été reconduite, à l'appel de SUD-rail notamment, insatisfait d'un projet d'accord sur le temps de travail proposé par la direction. La CGT-cheminots, premier syndicat de la SNCF, n'a pas donné de mot d'ordre.

"Ce que je souhaite surtout, c'est qu'elle ne s'oppose pas à cet accord, parce qu'on le sait, si la CGT et SUD s'opposaient à cet accord à la SNCF, il ne pourrait pas s'appliquer, et ce serait un mauvais coup porté aux cheminots", a estimé Laurent Berger.

Sur la grève des pilotes prévue chez Air France du 11 au 14 juin, Laurent Berger "croit que ce sera une très mauvaise image, mais c'est plus qu'une image, c'est une mise en danger de la compagnie".

"Ça fait longtemps que je dis que la vision du syndicat des pilotes à Air France est une vision corporatiste qui ne tient pas compte des enjeux pour l'ensemble des salariés d'Air France", a-t-il ajouté.

Le syndicaliste a, enfin, "condamné" des "blocages", "par exemple ce (mardi) matin concernant le port du Havre", "avec des agressions de salariés qui voulaient rentrer sur les lieux de travail".

Selon lui, ces blocages sont le signe que, "sans doute, il n'y a pas suffisamment de mobilisation pour aller faire la grève généralisée telle que certains l'ont souhaité".

jah/jg/sd

2016/06/07 19:55:30 GMT+02:00
#763746 DVBP 2518 TTX60 (4) AFP (395 words)



social-travail-grèves-industrie-pétrole-carburants,PREV Loi travail : l'exécutif peine à éteindre la grogne à deux jours de l'Euro (PAPIER GENERAL)

Par Bertille OSSEY-WOISARD
=(Photo)=

Paris, 8 juin 2016 (AFP) - Le gouvernement peine à éteindre la grogne sociale, avec à nouveau au programme mercredi, à deux jours de l'Euro de football, des grèves à la SNCF, dans les raffineries et des manifestations à venir.

Les demandes de François Hollande à cesser la grève à la SNCF, aujourd'hui principal champ de bataille contre la loi travail, n'ont pas été entendues, ni celles de Manuel Valls qui l'a qualifiée d'"incompréhensible".

Reconduite pour ce mercredi, cette grève vise à défendre le régime des cheminots, à l'appel notamment de SUD-rail et FO-cheminots, malgré un projet d'accord sur le temps de travail maintenant certaines règles internes actuelles (RTT, repos) et en améliorant d'autres (travail de nuit).

La CGT-cheminots, premier syndicat au sein de l'entreprise ferroviaire, n'a pas donné de mot d'ordre et s'en est remise aux assemblées générales. Elle a toutefois noté des "améliorations arrachées".

Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, qui a annoncé qu'elle signerait le projet d'accord, a dit souhaiter que la CGT "ne s'oppose pas" au projet.

Pour la huitième journée consécutive, le trafic devait rester perturbé mercredi, avec une légère amélioration puisque trois TGV sur quatre circulent, un Transilien sur deux et six Intercités sur dix.

Agacés par le silence de François Hollande à qui ils ont adressé un courrier le 20 mai pour être reçus "rapidement", les syndicats contestataires se montrent déterminés à maintenir la pression sur d'autres fronts. Comme au centre de traitement des déchets de la région parisienne, dans la zone industrielle du Havre ou à la raffinerie Total de Donges, qui en est à sa deuxième semaine de grève, de même qu'à Feyzin (Rhône) où la direction avait pourtant annoncé la fin du mouvement. Des grèves ont également eu lieu dans le commerce, l'agroalimentaire ou l'énergie.

- Une cagnotte pour les grévistes -

La CGT refuse de voir un essoufflement de la contestation démarrée il y a trois mois et qui n'a plus l'opinion pour lui, selon le dernier sondage. Évoquant un "ancrage" du mouvement, elle appelle les salariés "à continuer et amplifier la mobilisation sous toutes ses formes pour obtenir le retrait de la loi travail et de ses dangers".

Une grève des pilotes est également prévue chez Air France du 11 au 14 juin. Elle donnerait, selon M. Berger, "une très mauvaise image", voire une "mise en danger de la compagnie".

Pour aider les salariés engagés dans des grèves reconductibles, des syndicats CGT ont mis en place une cagnotte qui a récolté plus de 200.000 euros. Elle est destinée aux grévistes de tous bords, y compris non syndiqués. Une première remise de chèque, destinée à des cheminots, est organisée à midi en région parisienne (Versailles).

La CGT annonce la poursuite de la mobilisation avec de nouvelles manifestations, mercredi et jeudi, à son initiative, avant une manifestation nationale parisienne le 14 juin à l'appel des sept syndicats opposés au projet de loi de Myriam El Khomri (CGT, FO, Solidaires, FSU, Unef, Fidl, UNL).

Leur intersyndicale, prévue à partir de 18H00 mercredi, va se pencher sur les modalités de cette manifestation et pourrait également décider d'autres mobilisations éventuelles. Il est question d'une nouvelle manifestation parisienne fin juin, au moment du vote du texte au Sénat, l'occasion de révéler les résultats d'une votation citoyenne.

bow/jg/bd

TOTAL

AIR FRANCE-KLM

by : Bertille OSSEY-WOISARD

2016/06/08 04:01:20 GMT+02:00
#764461 DVBP 0225 TUK22 (4) AFP (537 words)

Matignon perd un syndicat allié

AVEC ses 11 % au compteur des élections syndicales, la CFE-CGC vient de priver Manuel Valls d'un de ses meilleurs arguments dans la guerre de la loi Travail. Le Premier ministre ne cessait de se prévaloir du soutien des syndicats réformistes, CFDT, CFE-CGC et CFTC, contre les « extrémistes » de la CGT et de FO. Et voilà que le congrès du syndicat des cadres s'est donné, le 1^{er} juin, un nouveau président, François Hommeril. C'est à l'« Huma » qu'il a accordé sa première interview, pour y fustiger le texte de Myriam El Khomri, « un magasin des antiquités », qui n'aura, selon lui, aucun impact sur l'emploi. Résultat immédiat : le clan des syndicats opposés au projet de loi atteint 59,6 %, alors que la CFDT et la CFTC dépassent tout juste la barre des 40 %.

La « majorité des syndicats » ne soutient donc plus le projet de loi, comme le martelait

le Premier ministre. Le coup est d'autant plus rude que la CFE-CGC est devenue majoritaire dans d'anciens bastions CGT comme Renault et PSA.

« On ne réclame pas pour autant le retrait du projet de loi, lâche Hommeril au «Canard».

Il faut juste faire une pause dans la procédure parlementaire. »

Il propose de réunir patrons et syndicats pour trouver des solutions acceptables. Autrement dit, écarter dans un premier temps des articles litigieux pour se concentrer sur les mesures urgentes pour l'emploi, et consensuelles.

Les premiers conciliabules ont eu lieu entre Hommeril et les conseillers de Valls. Un rendez-vous a été pris avec Myriam El Khomri pour ce vendredi 10 juin.

Pourvu que les discussions ne se poursuivent pas au-delà de 21 heures, après le coup d'envoi du match France-Roumanie !



François Hollande, Maurice Thorez et la grève à terminer forcément

En paraphrasant l'ancien secrétaire général du PCF sur le fait de « savoir arrêter une grève », François Hollande ne se contente pas de tronquer une citation. Il dévoile le cerveau reptilien de la gauche dite de gouvernement...

François Hollande, dans un entretien à *La Voix du Nord* publié ce mardi 7 juin, affirme ceci : « *Le gouvernement a montré sa volonté de dialogue : notamment dans les transports routiers, l'aviation civile ou le ferroviaire. Il y a un moment où selon une formule célèbre, il faut savoir arrêter une grève !* »

La formule est donc empruntée à Maurice Thorez, mais tronquée. En effet, le 11 juin 1936, quatre jours après les accords Matignon, le secrétaire général du Parti communiste français déclarait : « *Il faut savoir terminer une grève dès que satisfaction a été obtenue.* »

En escamotant la seconde partie de la citation, le président de la République en gomme le contexte : après la victoire du Front populaire, la classe ouvrière était en situation d'obtenir satisfaction sur bien des points – à l'inverse de la régression qu'impose aujourd'hui le capitalisme effréné qui met sous l'éteignoir les dernières flammes de la contestation sociale.

François Hollande utilise de surcroît la même méthode de rapt sémantique que son prédécesseur, Nicolas Sarkozy, qui assénait, le 20 novembre 2007, devant le 90^e congrès des maires de France : « *Il faut savoir terminer une grève lorsque s'ouvre le temps de la discussion.* » La France en était alors au septième jour de la grève dans les transports, pour protester contre la réforme des régimes spéciaux de retraite.

M. Sarkozy – à moins que ce ne fût l'œuvre d'Henri Guaino, sa plume toujours prompte à se hausser du col –, en artiste de la vampirisation lexicale, s'offrit même quelques variations sur ce thème. « *Il faut savoir finir une... guerre* », déclara-t-il ainsi le 12 juillet 2011, en Afghanistan, lorsqu'il annonça le retrait de 1 000 soldats français.

pas à son coup d'essai dans la paraphrase thorézienne. Voilà deux ans, le 13 juin 2014, depuis Andorre, le co-prince républicain lâchait, au sujet des grèves à la SNCF : « *Il y a un moment où il faut savoir arrêter un mouvement.* » Le président de la République en voulait pour preuve les « *conséquences dommageables* » en plein baccalauréat.

En avril 2014, Jean-Christophe Cambadélis, premier secrétaire du PS, fustigeait ainsi les députés de son parti regimbant face à l'austérité imposée par le gouvernement et baptisée « *pacte de stabilité* » : « *Il faut savoir arrêter une fronde.* »

La petite phrase qui roule d'âge en âge renvoie au grand débat jamais résolu : qu'est-ce qu'une gauche de gouvernement ? Un équilibre, une aporie, ou une trahison ? Dans son discours du 11 juin 1936, Maurice Thorez était en situation de responsabilité pour les uns, de compromission pour les autres. Il ajoutait ceci, immédiatement après sa fameuse citation : « *Il*

faut même savoir consentir au compromis si toutes les revendications n'ont pas encore été acceptées, mais si l'on a obtenu la victoire sur les plus essentielles et les plus importantes des revendications. » Et il concluait par un tonitruant : « Tout n'est pas possible. »

Maurice Thorez répondant ainsi à la tribune de Marceau Pivert – qui incarnait la tendance révolutionnaire au sein de la SFIO. Texte paru le 27 mai 1936, sous le titre « *Tout est possible* », dans *Le Populaire*, l'organe officielle de la SFIO : « *Qu'on ne vienne pas nous chanter des airs de berceuse : tout un peuple est désormais en marche, d'un pas assuré, vers un magnifique destin. Dans l'atmosphère de victoire, de confiance et de discipline qui s'étend sur le pays, oui, tout est possible aux audacieux. Tout est possible et notre Parti a ce privilège et cette responsabilité tout à la fois, d'être porté à la pointe du mouvement. Qu'il marche ! Qu'il entraîne ! Qu'il tranche ! Qu'il exécute ! Et aucun obstacle ne lui résistera !* »

Après guerre, Marceau Pivert (1895-1958) prend position pour l'indépendance de l'Algérie, à l'encontre des caciques de la SFIO – où il est placardisé – et à rebours d'un PCF ayant voté les pleins pouvoirs à Guy Mollet pour mater la « rébellion » en 1956. Après guerre, Maurice Thorez (1900-1964) devient ministre d'État du général de Gaulle – et reste au gouvernement jusqu'à en être chassé, le 4 mai 1947, par le socialiste Paul Ramadier. Chantre de la reconstruction, de la production et du retroussement des manches au nom du relèvement de la patrie, le secrétaire général du PCF aura ce cri du cœur – qui n'a guère encore servi dans la bouche de nos huiles pour stigmatiser les mouvements sociaux intempestifs : « *La grève, c'est l'arme des trusts !* »

François Hollande, à la veille du championnat d'Europe de football, joue avec les mots comme dribblait Roger Magnusson, l'idole de sa jeunesse. Toutefois, l'idiome n'est pas un ballon rond et le responsable politique verse dans l'irresponsabilité langagière sous couvert de répandre la bonne mesure. Ce n'est pas la presse ni l'opinion qui ont dénaturé la citation de Maurice Thorez, mais bien le président de la République, dans sa parole publique. Que dirait l'ultime carré de ses partisans si nous retranchions la seconde partie de la phrase suivante – la chute de cette chronique –, juste après la virgule ? M. Hollande est un faussaire méprisable, ne manqueront pas de s'époumoner ses contempteurs les plus excessifs...

Antoine Perraud

Loi travail : l'Euro approche, les contestataires s'accrochent

Le trafic ferroviaire est une nouvelle fois perturbé, malgré une légère amélioration. Les syndicats maintiennent la pression sur d'autres fronts.

Le dialogue semble rompu alors que la France s'apprête à accueillir le Championnat d'Europe des nations. Le gouvernement peine à éteindre la grogne sociale, avec de nouveau au programme mercredi des grèves à la SNCF, dans les raffineries et des manifestations à venir. Les demandes de François Hollande à cesser la grève à la SNCF, aujourd'hui principal champ de bataille contre la loi travail, n'ont pas été entendues, ni celles de Manuel Valls qui l'a qualifiée d'« incompréhensible ».

Reconduite pour ce mercredi, cette grève vise à défendre le régime des cheminots, à l'appel notamment de SUD-Rail et FO-Cheminots, malgré un projet d'accord sur le temps de travail maintenant certaines règles internes actuelles (RTT, repos) et en améliorant d'autres (travail de nuit). La CGT-Cheminots, premier syndicat au sein de l'entreprise ferroviaire, n'a pas donné de mot d'ordre et s'en est remise aux assemblées générales. Elle a toutefois noté des « améliorations arrachées ».

Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, qui a annoncé qu'elle signerait le projet d'accord, a dit souhaiter que la CGT « ne s'oppose pas » au projet. Pour la huitième journée consécutive, le trafic devait rester perturbé mercredi, avec une légère amélioration puisque trois TGV sur quatre circulent, un Transilien sur deux et six Intercités sur dix.

Ancrage ou essoufflement du mouvement ?

Agacés par le silence de François Hollande à qui ils ont adressé un courrier le 20 mai pour être reçus « rapidement », les syndicats contestataires se montrent déterminés à maintenir la pression sur d'autres fronts. Comme au centre de traitement des déchets de la région parisienne, dans la zone industrielle du Havre ou à la raffinerie Total de Donges, qui en est à sa deuxième semaine de grève, de même qu'à Feyzin (Rhône) où la direction avait pourtant annoncé la fin du mouvement. Des grèves ont également eu lieu dans le commerce, l'agroalimentaire ou l'énergie.

La CGT refuse de voir un essoufflement de la contestation démarrée il y a trois mois et qui n'a plus l'opinion pour lui, selon le dernier sondage. Évoquant un « ancrage » du mouvement, elle appelle les salariés à « continuer et amplifier la mobilisation sous toutes ses formes pour obtenir le retrait de la loi travail et de ses dangers ». Une grève des pilotes est également prévue à Air France du 11 au 14 juin. Elle donnerait, selon M. Berger, « une très mauvaise image », voire une « mise en danger de la compagnie ».

Manifestation nationale le 14 juin

Pour aider les salariés engagés dans des grèves reproductibles, des syndicats CGT ont mis en place une cagnotte qui a récolté plus de 200 000 euros. Elle est destinée aux grévistes de tous bords, y compris non syndiqués. Une première remise de chèques, destinée à des cheminots, est organisée à midi en région parisienne (Versailles).

La CGT annonce la poursuite de la mobilisation avec de nouvelles manifestations, mercredi et jeudi, à son initiative, avant une manifestation nationale parisienne le 14 juin à l'appel des sept syndicats opposés au projet de loi de Myriam El Khomri (CGT, FO, Solidaires, FSU, Unef, Fidl, UNL). Leur intersyndicale, prévue à partir de 18 heures mercredi, va se pencher sur les modalités de cette manifestation et pourrait également décider d'autres mobilisations éventuelles. Il est question d'une nouvelle manifestation parisienne fin juin, au moment du vote du texte au Sénat, l'occasion de révéler les résultats d'une votation citoyenne.

Insupportable dérive syndicale

LA
CHRONIQUE
de **Xavier Fontanet**



Le cadre nécessaire au travail des entreprises n'est pas assuré et le problème vient d'organisations qui sont au cœur de notre modèle social. Les syndicats ont vu depuis 25 ans le nombre de leurs adhérents divisé par trois, cela s'appelle un effondrement. Seulement 7% de la population cotise, cela s'appelle un problème de représentativité. Voici belle lurette que leur situation financière aurait pu se traduire par leur faillite (un drame, car un pays a besoin de syndicats). On s'est arrangé pour que ce ne soit pas le cas ! D'après une récente étude, les subventions publiques à ces organisations culminent à 95% de leurs recettes, ce qui n'est pas sain. N'ayant plus besoin des cotisants pour vivre, leur jeu est devenu un face-à-face avec le gouvernement. Le repli a consisté à garder des monopoles (dignes de ceux qu'avait l'aristocratie à la fin de l'Ancien Régime !) sur un petit nombre de secteurs qui contrôlent nos possibilités de déplacement. Une société doit défendre le droit de grève mais la liberté a une limite qui est la liberté des autres. Comment justifier une grève quand on met des sociétés en faillite, quand on bloque des régions entières, quand on abîme l'image du pays au risque de décourager des investissements étrangers et tout cela en plein état d'urgence ? Cette grève est un acte de violence à l'égard de la société toute entière. Or l'Etat est le seul détenteur de son usage et ce pour défendre les libertés. Le gouvernement doit faire son travail, c'est sa responsabilité et il est payé pour cela. Arrivent les intempéries, tout le monde est sur le pont, sauf les grévistes SUD et CGT ; on a là des gens déshumanisés alors que leur rôle est de mettre du liant dans les relations sociales. Une partie d'entre eux est devenue une bureaucratie brutale déconnectée des réalités de la vie concurrentielle. Une remise à plat s'impose dont l'axe est clair : démonter tout le système pour faire des économies et redonner le pouvoir au terrain.

Xavier Fontanet est professeur de stratégie à HEC.



social-syndicats-travail-grèves-gouvernement

Les syndicats opposés à la loi Travail appellent à "amplifier" la mobilisation

Paris, 8 juin 2016 (AFP) - Les syndicats et organisations de jeunesse opposés à la loi Travail ont appelé une nouvelle fois mercredi soir à "amplifier" la mobilisation, lors de la journée d'action nationale du 14 juin et lors de journées d'actions locales les 23 et 28 juin.

L'intersyndicale (CGT, FO, Solidaires, FSU, Unef, Fidl et UNL) "juge incompréhensible et inadmissible (...) que le président de la République ne réponde toujours pas au courrier des sept organisations qui demandent à être reçues afin de faire valoir leurs propositions", a-t-elle souligné dans un communiqué, à l'issue d'une réunion destinée à préparer la journée du 14 juin.

Réaffirmant que le projet de loi Travail, dont elles veulent le retrait, "n'est pas acceptable", ces organisations "appellent à amplifier les grèves et les actions".

Elles invitent les salariés, chômeurs, retraités, étudiants et lycéens à poursuivre les actions, notamment le 23 juin, date du vote au Sénat, sous formes de grèves ou rassemblements organisés localement, ainsi que le 28 juin, jour de remise de la votation citoyenne aux préfectures et à la présidence de la République.

Elles appellent à participer "massivement" à la grève et à la manifestation du 14 juin à Paris et annoncé qu'elles se réuniraient à nouveau le 15.

paj/db/jcc

2016/06/08 22:46:09 GMT+02:00
#767241 DVBP 2983 TWL55 (4) AFP (202 words)



social-travail-grèves-carburants-industrie-transports,PREV
Loi travail: l'exécutif peine à éteindre la grogne, à deux jours de l'Euro (PAPIER
GENERAL-ACTUALISATION)

Par Sylvie HUSSON, Sabine PRADELLA

=(Photo)=

ATTENTION - Ajoute intersyndicale, déclarations Valls ///

Paris, 8 juin 2016 (AFP) - Si la majorité resserre les rangs pour défendre la loi travail, l'exécutif peine à éteindre la grogne sociale: à deux jours de l'Euro de football, la grève à la SNCF a été reconduite pour jeudi et la mobilisation dans le secteur des déchets s'étend, avant des manifestations à venir.

Les demandes du président François Hollande à cesser la grève du rail, aujourd'hui principal champ de bataille contre le texte de la ministre du Travail Myriam El Khomri, n'ont pas été entendues, ni celles du Premier ministre Manuel Valls.

Les assemblées générales de cheminots en Ile-de-France et dans la plupart des régions ont reconduit le mouvement pour jeudi, qui sera la neuvième journée consécutive de grève.

Il devrait y avoir en moyenne 4 TGV sur 5 en circulation, un train sur deux sur les lignes Transilien et Intercités, et 6 TER sur 10, selon les prévisions de la SNCF.

La direction recensait encore 8,3% de grévistes mercredi, tous personnels confondus, dont une forte proportion de conducteurs, malgré un projet d'accord sur le temps de travail consacrant le maintien des règles internes actuelles (RTT, repos) et en améliorant d'autres (travail de nuit).

Notant les "améliorations arrachées", la CGT-cheminots, premier syndicat de l'entreprise ferroviaire, n'a pas donné de mot d'ordre. Elle s'en remet aux assemblées générales.

De leur côté, SUD-Rail (troisième) et FO (non représentatif) ont appelé à poursuivre le mouvement, SUD appelant même à une amplification. Ils sont particulièrement remontés contre la possibilité de dérogations, autorisées pour les seuls syndicats signataires de l'accord.

Comme la CFDT, l'Unsa-ferroviaire (deuxième) a annoncé qu'elle signerait le projet d'accord, ainsi que la convention collective du secteur ferroviaire. La CGT va, elle, consulter ses adhérents sur l'accord d'entreprise mais ne signera pas la convention collective, tout comme SUD et FO.

Quant au "décret socle" fixant les règles de travail communes à l'ensemble du secteur ferroviaire, il sera publié jeudi, a annoncé Manuel Valls.

- Les déchets s'accumulent -

Agacés par le silence de François Hollande, à qui ils ont adressé un courrier le 20 mai pour être reçus "rapidement", les syndicats contestataires se montrent déterminés à maintenir la pression dans d'autres secteurs.

Dans certains arrondissements de la capitale, les déchets s'accumulent. Deux des principaux sites de traitement de la région parisienne étaient bloqués mercredi, ainsi que l'incinérateur de Fos-sur-Mer, qui traite les ordures ménagères de Marseille, et deux autres en Ariège. La collecte et le traitement des déchets sont également à l'arrêt à Saint-Etienne (Loire).

Dans les raffineries, l'espoir du groupe Total de redémarrer celles de Donges et Feyzin a fait long feu, et celle de Gonfreville-l'Orcher, dans la zone industrielle du Havre, est aussi toujours à l'arrêt.

Des actions sont également annoncées jeudi dans l'énergie et les ports.

Ces grèves sont "un sujet sur lequel nous n'avons aucune prise, mais qui nous inquiète", a avoué Jacques Lambert, président du comité d'organisation de l'Euro-2016, à l'avant-veille du match d'ouverture France-Roumanie au Stade de France.

Face à la grogne, la majorité a décidé de serrer les rangs, organisant mercredi soir à Paris un meeting de soutien au projet de loi, réunissant Manuel Valls, Jean-Christophe Cambadélis et Myriam El Khomri.

Le Premier ministre a exprimé sa frustration face aux "procès en trahison de la gauche", et défendu sa voie entre "les méthodes régressives" de la droite et "le statu quo" de la gauche de la gauche.

Au même moment, l'intersyndicale CGT, FO, Solidaires, FSU, Unef, Fidl et UNL qui porte la contestation depuis trois mois, a appelé à "amplifier" la mobilisation contre ce projet de loi, lors du rendez-vous national du 14 juin à Paris, et de journée d'actions locales les 23 et 28 juin. De nouvelles manifestations sont déjà organisées jeudi.

Quant à la grève des pilotes qui menace à Air France, du 11 au 14 juin, les échanges avec la direction n'ont pas permis pour l'instant de la désamorcer.

A la même période, les salariés de Météo France sont aussi appelés à faire grève par l'intersyndicale CGT, FO et Solidaires.

burs-shu-sp/paj/jcc

TOTAL

AIR FRANCE-KLM

by : Sylvie HUSSON, Sabine PRADELLA

2016/06/08 23:01:35 GMT+02:00

#767272 DVBP 3013 TWM06 (4) AFP (663 words)

La CGT cherche une sortie de crise, sans heurter sa base

La grève a été reconduite mercredi. L'organisation syndicale pourrait refuser de signer l'accord social mais sans faire jouer son droit de veto

Après le refus de SUD-Rail de signer le projet d'accord sur le temps de travail, une éventuelle sortie de crise à la SNCF dépend essentiellement de la CGT. Mardi 7 juin, la centrale a laissé les assemblées générales reconduire la grève pour mercredi mais elle réserve encore sa réponse. « Rationnellement, on tient le bon bout, dit-on à l'Élysée. On est plus près de la fin que du début. »

Une signature de la CGT n'étant pas l'hypothèse la plus probable, la question principale est de savoir si, dans ce cas, elle fait jouer son droit d'opposition. SUD-Rail et la CGT totalisent 51,4 % aux élections professionnelles et se situent donc au-dessus du seuil de 50 % nécessaire pour dénoncer un accord. L'organisation syndicale pourrait choisir de faire la grève de la signature sans faire jouer son veto.

Le fait qu'après dix-neuf heures de négociations avec la direction, la CGT se donne le temps de la réflexion montre qu'il y a en son sein deux logiques qui ne sont pas forcément convergentes. Le secrétaire général de la confédération, Philippe Martinez, s'est impliqué dans les discussions avec Alain Vidalies, le secrétaire d'État aux transports. Il cherche une sortie de crise voyant que l'opinion est en train de se retourner.

Maintenir la pression
Les difficultés rencontrées par les usagers pour se rendre à leur travail, et l'approche du championnat d'Europe de football que les syndicats assurent ne pas vouloir bloquer, risquent de rendre le mouvement de plus en plus impopulaire. Philippe Martinez voudrait maintenir la pression jusqu'au 14 juin, date d'une manifes-

Le secrétaire général de la confédération, Philippe Martinez, voit que l'opinion est en train de se retourner

tation nationale à Paris contre la loi El Khomri. Mais le 14 juin, c'est loin... « La loi travail à la SNCF, c'est un artefact, un phénomène artificiel qui ne la concerne pas, souligne-t-on du côté des pouvoirs publics, alors que le statut des cheminots ce n'est pas hors sol pour les intéressés. »

Gilbert Garrel, le secrétaire général de la fédération des chemi-

nots, tout en affichant sa solidarité avec la ligne radicale de la confédération, a des préoccupations liées à la préservation de sa prédominance à la SNCF.

Aux dernières élections, en novembre 2015, la CGT a conservé sa première place, avec 34,33 % mais elle a perdu 3 points par rapport à 2011. Elle reste puissante mais est jalouse de son autonomie. « Elle n'a pas besoin de l'avis d'un archevêque pour savoir ce qu'elle doit faire », note un observateur.

Discussions internes

La CGT ne veut pas apparaître davantage « à la traîne » derrière SUD-Rail avec lequel les relations ont été souvent conflictuelles. Plus modéré que son prédécesseur, Didier Le Reste, aujourd'hui engagé dans le Front de gauche, Gilbert Garrel a la réputation d'être pragmatique, voire aux

yeux de certains « réformiste ». Lors de la crise qui a conduit à la démission de Thierry Lepaon, en janvier 2015, son nom avait été évoqué pour la succession. Mais Gilbert Garrel n'étant pas membre de la commission exécutive confédérale – où devait figurer le nouvel élu –, cette hypothèse avait été abandonnée.

Le secrétaire général des cheminots CGT se singularise aussi par des positions qui se distinguent de la ligne confédérale. Le 22 mars, il avait écrit à toutes les fédérations et toutes les unions départementales de la CGT pour qu'elles inctent leurs bases syndicales « à s'abonner ou à créer des abonnements collectifs » à *L'Humanité*, « seul journal porteur des luttes sociales et des revendications du salariat ». Le secrétaire général de la confédération Philippe Martinez avait refusé de relayer son appel.

Le 20 avril, en revanche, au congrès confédéral de Marseille, Gilbert Garrel avait défendu le « syndicalisme rassemblé » que M. Martinez avait critiqué, ouvrant la voie à de violentes attaques de l'extrême gauche contre la CFDT. « Le rassemblement des salariés doit être une priorité pour mener le combat, avait-il martelé. Notre démarche de syndicalisme rassemblé est plus que jamais d'actualité. »

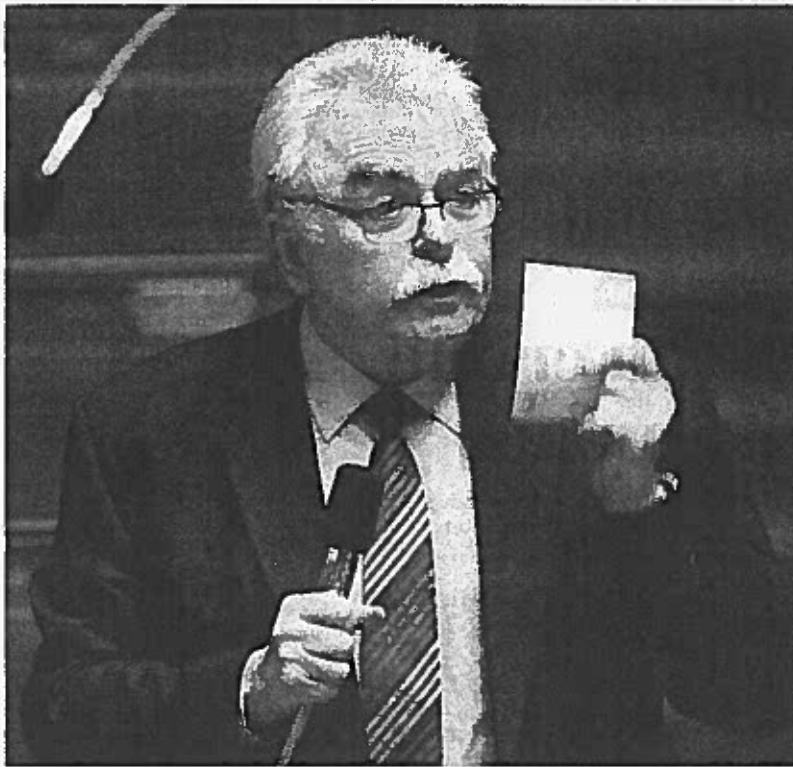
Répliquant aux délégués qui assuraient que « l'unité syndicale ne peut être conçue qu'avec certains syndicats jugés plus fréquentables que d'autres », Gilbert Garrel s'était appuyé sur des comptes rendus de visite aux syndicats, à la base, pour affirmer que « partout l'unité syndicale sans exclusive est recherchée dans la construction des luttes et du rapport de force ». ■

MICHEL NOBLECOURT

LA CGT RÉCOLTE PRÈS DE 250 000 EUROS
Pour soutenir les salariés grévistes contre la loi travail, la CGT a mis en place une caisse de solidarité financière. Les fonds récoltés étaient hier de 243 854 euros. Quelque 4 658 donateurs ont participé à cette caisse de grève depuis son lancement.

9
Chute libre de popularité en juin pour Manuel Valls, avec 28 % seulement d'opinions positives sur son action, et François Hollande, au plus bas (16 %), selon le baromètre Ifop-Fiducial.

L'événement



LOI EL KHOMRI

Une réforme digne du XXI^e siècle, ils y travaillent

Le gouvernement continue d'affirmer qu'il n'existe pas d'alternative. Après la CGT, un collectif d'universitaires, c'est au tour des économistes du PCF de mettre dans le débat public une proposition de loi « aussi révolutionnaire que le fut la Sécurité sociale à la Libération ».

*** Suite de la page une

Myriam El Khomri disait le 31 mai dernier attendre « des propositions » de la part des opposants au projet de loi qui porte son nom. Elle n'a pas lu les mots de la CGT, qui dès la présentation de la loi travail mettait dans le débat public son « Code du travail du XXI^e siècle », traduction d'un long travail sur la « sécurité sociale professionnelle ». La centrale syndicale y promouvait la création d'un « nouveau statut du travail salarié » (NSTS), permettant de créer un socle interprofessionnel de droits cumulatifs, progressifs et transférables d'une entreprise à l'autre, d'une branche à l'autre, et ce de la sortie du

système scolaire à la fin de sa carrière professionnelle.

Cette volonté de montrer qu'une autre réforme du travail est à portée de main agite aussi les universitaires. Sous la houlette du professeur Emmanuel Dockès, de l'université de Nanterre, ils ont affirmé, lors d'une conférence de presse début mars, travailler sur « autre Code du travail », plus protecteur pour les salariés et dont l'écriture est prévue pour septembre (lire L'Humanité du 3 mars). Avec une mesure phare, la reconnaissance du temps libre comme notion juridique et comme droit des salariés, au motif que le temps qui n'est pas consacré au travail n'est pas exclusivement dédié à

la reconstitution de la force de travail, mais qu'il est aussi le temps de la vie familiale, sociale, amicale, militante. « L'idée, c'est de promouvoir une protection renforcée de ce temps, qui devrait être protégé du pouvoir de direction de l'employeur », expliquait Christophe Vigneau, de l'université Panthéon-Sorbonne.

L'éradication progressive du chômage en sécurisant tous les moments de la vie. Fin avril, c'était au tour des économistes du PCF de mettre en ligne, sur le site de la revue économie-politique.org, une proposition de loi de sécurisation de l'emploi et de la formation. Un texte rassem-

blant l'ensemble des travaux de la commission économique du PCF, sous la forme « d'un texte législatif ». Un projet qui a vocation à évoluer. Une première rencontre à l'initiative du député communiste André Chassaigne a eu lieu début avril, à l'Assemblée nationale, permettant d'apporter des modifications à la première version. D'autres initiatives sont prévues dans le cadre de la campagne « Zéro chômage, pour une société de partage », lancée par le PCF, notamment mi-juin en région. « Les citoyens doivent prendre la parole » afin d'amender, améliorer et enrichir ce texte « pour aboutir au dépôt d'une proposition de loi à la rentrée parlementaire »,

MACRON VEUT UNE LOI EL KHOMRI 2
 « Il faudra élargir le champ de la négociation collective au niveau de l'entreprise à d'autres domaines que le temps de travail. »
 Emmanuel Macron

L'événement



UN PROJET DE LOI ALTERNATIF DE SÉCURISATION DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION SERA PROPOSÉ À L'ASSEMBLÉE NATIONALE À L'AUTOMNE, PORTÉ PAR LE DÉPUTÉ COMMUNISTE ANDRÉ CHASSAIGNE.
 PHOTO PASCAL GUYOT-BERTRAND GUAY/AFP

« ÊTRE DE GAUCHE, C'EST REGARDER LA RÉALITÉ EN FACE. LE PROGRESSISME, C'EST DE FAIRE EN SORTE QUE LES ENTREPRISES ÇA MARCHENT. »
 MANUEL VALLS

« Ce n'est pas de l'utopie, c'est une bataille politique »

ÉCONOMIE Après le cri d'alarme poussé par l'OCDE sur la croissance mondiale, l'économiste démontre l'inefficacité des politiques mises en place et prône l'instauration d'un système de sécurité emploi-formation.

droits des travailleurs pour mobiliser les moyens financiers au service de ces objectifs, ce qui suppose d'agir pour baisser le coût du capital. Car, lorsque l'OCDE dit que le coût du capital est faible, ce n'est pas vrai. La part des profits dans la valeur ajoutée est très élevée depuis que les marchés financiers ont pris le pouvoir, au début des années 1980. À l'inverse, développer les dépenses pour l'emploi efficace, donc la valeur ajoutée, c'est bon pour les salaires, et cela facilite le prélèvement d'impôts et de cotisations sociales pour financer les services publics.

Dans son cri d'alarme, l'OCDE critique les politiques de baisse du coût du travail, avez-vous été surpris ?

DENIS DURAND C'est une manifestation d'inquiétude, un cri d'alarme face aux perspectives économiques à court et long terme, qui a du poids venant d'un organisme qui inspire les politiques des grands pays industrialisés. Dans son rapport, l'OCDE explique le cercle vicieux de ces politiques qui pèsent sur la demande, sur l'investissement, qui rendent l'appareil productif inefficace et freinent les gains de productivité.



Denis Durand
 Économiste, membre de la section économique du PCF

Comment ?

DENIS DURAND Il faut changer les critères qui guident la gestion des entreprises et le choix des dépenses publiques. Dans les services publics, il faut embaucher des enseignants, des infirmières, des policiers, des juges et tous ces nouveaux métiers dont nous aurons besoin pour faire face à la révolution informationnelle, à la transition écologique, à l'allongement de

Pourtant, l'OCDE appelle les États à poursuivre les réformes structurelles sur le marché du travail et approuve le projet de loi El Khomri...

DENIS DURAND Il y a dans ce rapport une lucidité. En revanche, il n'y a pas de volonté à rechercher une solution à la crise. Celles qui sont proposées n'ont qu'un seul but : préserver les systèmes de pouvoir existant et en particulier le pouvoir des marchés financiers. Or, l'OCDE avait elle-même montré que la libéralisation du marché du travail n'avait pas les effets miraculeux sur la productivité et la croissance qu'on lui prête.

En opposition, vous proposez un système de sécurité d'emploi et de formation et vous proposez d'adopter une loi dans ce sens. En quoi est-ce une réponse à la crise d'aujourd'hui ?

DENIS DURAND Sécuriser l'emploi, les salaires et développer la formation, cela ne peut que permettre une meilleure efficacité de l'appareil productif. Cela passe par de nouveaux

la vie... plutôt que d'ajouter des dizaines de milliards d'euros dans les subventions aux patrons, comme le crédit impôt compétitivité emploi. Or, il ne faut pas attendre des marchés financiers qu'ils financent le développement des services publics mais il y a une autre solution : mobiliser les milliards d'euros créés par la Banque centrale européenne. La semaine dernière se tenait la première conférence de presse, à Paris, d'une campagne européenne appelée « Quantitative easing pour le peuple » qui regroupe de nombreux économistes et militants d'horizons très variés, et qui revendique que le contrôle de la création monétaire revienne aux citoyens et non aux financiers. On ne parle donc pas ici d'utopie mais d'une bataille politique de grande actualité. ■

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR
 CLOTILDE MATHIEU

MOBILISATION : LES RETRAITÉS ENTRENT EN ACTION

En attendant la grande journée de manifestation à Paris le 14 juin, de nombreuses initiatives et manifestations en territoire auront lieu aujourd'hui. Ce jeudi, ce seront aux retraités de faire leur entrée dans la mobilisation contre le projet de loi El Khomri, à l'appel d'une intersyndicale plus large (CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires). Ce projet de loi a pour objectif de faire « baisser le coût du travail pour satisfaire le patronat. Cela aurait pour conséquence une baisse des cotisations versées aux caisses de retraite, qu'elles soient de base ou complémentaires. Il y a donc un grand danger pour nos pensions de retraite, notre Sécurité sociale », argumente l'intersyndicale.

détaillait Frédéric Boccara, un de ses auteurs, le week-end dernier, lors du congrès du PCF.

« Alors que tous les gouvernements ont juré qu'ils avaient les solutions (...), tous ont échoué lamentablement », analysent les rédacteurs du texte. Car, « toutes les solutions proposées n'ont qu'un seul but : préserver et augmenter les profits, les marges ». La preuve en est, selon les économistes, que lorsque les « carnet de commandes » repartent à la hausse, l'emploi est précarisé, ne suit pas, ou pas assez. Pour desserrer « cet étau financier qui va contre l'emploi », le projet de loi porte une ambition : « l'éradication progressive du chômage » en sécurisant « tous les moments de la vie ». Un texte « aussi révolutionnaire que le fut la Sécurité sociale à la Libération, grâce à la mutualisation des moyens », assurent-ils.

Le projet communiste, composé de 19 articles, est articulé autour de trois axes et huit grands chapitres, afin « de rechercher une cohérence d'ensemble ». Il propose la création d'un service public de l'emploi dans lequel chaque personne aurait droit à une « immatriculation », « sans avoir à s'inscrire périodiquement comme chômeur ». Ce qui donnerait droit à l'ouverture d'un « compte personnel d'activité », qui contrairement à la coquille vide proposée par le gouvernement, permettrait de « connaître et d'utiliser ses droits sociaux personnels ». À cela s'ajouterait une « convention de sécurisation de l'emploi, de la formation et

des revenus » qui se substituerait aux emplois aidés en tous genres. Elle « garantirait des revenus maintenus au niveau du salaire antérieur en cas de formation et des revenus de remplacement relevés pendant les périodes d'attente d'une activité ».

Pour lutter contre la précarité, le PCF propose en outre d'encadrer « sévèrement » les licenciements, afin qu'ils « deviennent des exceptions ». Les CDD et contrats d'intérim seraient limités à 5 % de l'effectif de chaque établissement, renouvelables une seule fois et pour une durée totale de douze mois. Pour les jeunes, des « dispositions particulières sont mises en place », comme l'obligation « de réserver aux jeunes 10 % des nouvelles embauches ». Ces derniers pourraient également bénéficier d'une allocation égale au Smic « lorsqu'ils suivent une formation choisie et une allocation d'autonomie lorsqu'ils sont sans emploi », précise le document. Dans ce projet de loi, tout est passé en revue. De nouveaux pouvoirs pour les salariés à la fixation des salaires minimaux par grands niveaux de qualification, en passant par la redéfinition du rôle des instances représentatives du personnel. Mais les économistes n'occultent pas la question que n'hésiteront pas à soulever leurs détracteurs, à savoir le financement de ces propositions. Pour Frédéric Boccara, la réponse est évidente : « Il suffit d'utiliser l'argent autrement. » ■

CLOTILDE MATHIEU ET
 ADRIEN ROUCHALÉOU

Comment Martinez est remonté en tête de cortège

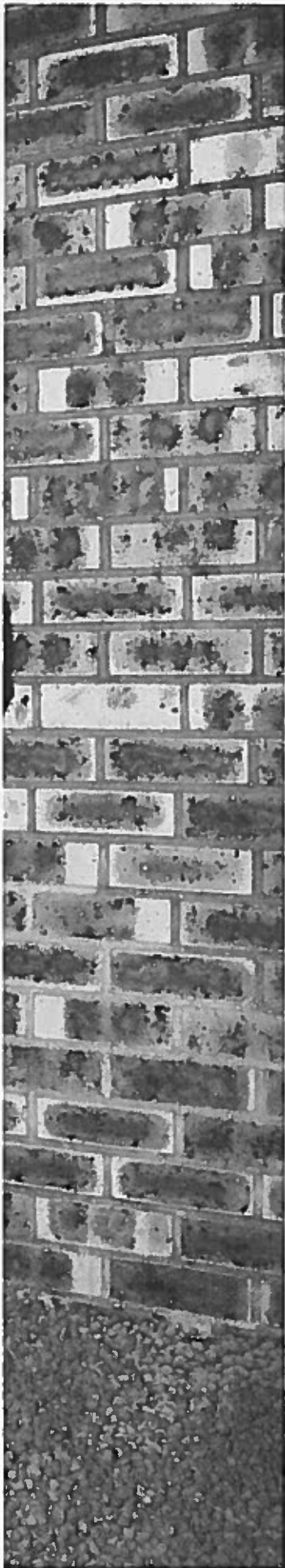
Syndicats En manque de légitimité à ses débuts, le secrétaire général de la CGT a convaincu en interne avec la lutte contre la loi El Khomri. Mais il gère une sortie de crise forcément délicate.

Par
AMANDINE CAILHOL
et **LUC PEILLON**

Cinq ans de traversée du désert. Cinq ans à nourrir les gros titres de la presse sur ses déchirements internes ou les turpitudes supposées de son ex-secrétaire général. Cinq ans à être le paria de la scène syndicale française. Depuis 2011, et plus encore depuis le départ de Bernard Thibault en 2013, la CGT, premier syndicat de France, avait disparu du paysage. Ses tentatives de mobilisation, organisées à intervalles réguliers, passaient tota-



Philippe Martinez, à Paris, le 6 mars 2015, un mois après son élection à la direction de la centrale. PHOTO FRED K



lement inaperçues. Depuis trois mois, c'est le grand réveil. La confédération, accompagnée des meilleurs commentateurs et surtout des pires, occupe le devant des médias. Son nouveau responsable, Philippe Martinez, inconnu jusqu'alors, affiche sa – désormais – célèbre moustache sur tous les plateaux télé. La journée de mardi devrait constituer une nouvelle démonstration de force, avec une grande manifestation nationale à Paris, pour laquelle la centrale attend « beaucoup de monde ».

« EN CAPACITÉ DE MOBILISER »

Le conflit contre la loi travail, planche de salut d'une CGT en perte de vitesse ? Ou coup de grâce d'un syndicalisme « radical » dépassé par les centrales réformistes et, au premier rang d'entre elles, la CFDT ? Au sein de la confédération plus que centenaire, on penche évidemment pour la première hypothèse. « Depuis plusieurs années, on était affaiblis, ce qui a laissé penser au gouvernement que son projet allait passer comme une lettre à la poste. Grosse erreur, s'amuse un cadre du syndicat, pourtant critique envers la direction actuelle. En réalité, ce conflit a permis de montrer à tout le monde que la CGT était à nouveau en capacité de mobiliser. »

Autre effet, et non des moindres, après des années de chahut interne, « Philippe Martinez a réussi à imposer son autorité et sa vision au sein de l'organisation : l'épisode actuel l'installe comme secrétaire général de la CGT ». Avec, « dans la maison », des débats entre des dirigeants « serins et rassemblés », selon un responsable de fédération. Et des militants ressoudés autour de leur direction.

« Martinez a beaucoup gagné en terme de médiatisation. Par exemple, la photo de lui jetant des pneus dans un feu sur un piquet de grève l'a rendu très populaire parmi les plus radicaux », souligne Guy Groux, chercheur au Centre de recherches politiques de Sciences-Po (Cevipof). « La CGT n'avait pas grand-chose à perdre dans ce conflit, estime de son côté Jean-Marie Pernot, chercheur à l'Institut de recherches économiques et sociales (Ires). Elle n'aura donc pas spécialement écorné son image : les critiques anti-CGT dans les médias sont assez classiques durant ce genre de mouvement. A chaque fois, elle est accusée de détruire l'économie. » Sans élargir, donc, le cercle de ceux qui ont déjà une mauvaise opinion d'elle.

UN DIRIGEANT « PROCHE ET ACCESSIBLE »

Hasard du calendrier, le congrès de la centrale, mi-avril, en plein mouvement social, a aussi joué un rôle majeur dans l'installation de Martinez au poste de secrétaire général. « Au vu de la période et des attaques qu'il y avait contre la CGT, il attendait ce rendez-vous. Il avait une légitimité à gagner, et il l'a gagnée », pointe un responsable. Surtout, no-

« Il y a une crainte parmi les militants de revivre l'échec de l'automne 2010, lors de la lutte contre la réforme des retraites. »

UN RESPONSABLE DE LA CGT

te-t-on dans l'entourage de Martinez, « les orientations votées ont pu, avec la contestation contre la loi travail, se vérifier immédiatement sur le terrain ». De quoi rassurer, sans attendre, les militants : « Les délégués s'étaient exprimés pour une CGT plus à l'offensive, et je reconnais que le message a été entendu par la nouvelle direction, et donc par Philippe Martinez. Il y a eu une évolution dans le bon sens, dans une ligne "lutte de classe" », se félicite Sébastien Martineau, responsable de l'union départementale du Cher, qui, il y a deux mois, ne mâchait pas ses mots contre son secrétaire général et son « discours de façade ». « Les lignes ont bougé pendant le congrès, confirme Amandine Laugier, responsable CGT des personnels du département du Vaucluse. L'identité de la CGT comme syndicat de lutte et de masse a été confirmée et désormais, je brandis avec bien plus de fierté encore les couleurs de l'organisation. » Quitte à tourner le dos, au moins provisoirement, à la mutation initiée « par Vianet et Thibault, qui avaient fait évoluer la CGT vers un syndicalisme davantage porté sur les propositions et la négociation », note Guy Groux.

Au siège de la centrale, à Montreuil, on se réjouit de cette « fierté » retrouvée parmi les militants, mais aussi du nombre d'adhésions qui, affirmé-t-on, a progressé depuis le mois de mars. « Trois à quatre fois plus, sur Internet », par rapport à la même période il y a un an, d'après un proche de Martinez. Un « succès » que l'on associe aussi à la méthode du nouveau secrétaire général, « proche et accessible », qui multiplie les visites de terrain. « Martinez est dans son élément et ça se voit », note un responsable syndical.

Cette vision optimiste d'une CGT requinquée par le mouvement contre la loi El Khomri n'est cependant pas partagée par tous. Pour un vieux routier du syndicalisme, aujourd'hui proche du gouvernement, ce conflit a plutôt eu tendance à mettre en exergue les faiblesses de la CGT : « Comparé à 1995, 2003 puis 2010, sa capacité à mobiliser dans la rue comme à bloquer certains pans de l'économie a clairement diminué. Par ailleurs, les résultats électoraux qui remontent semblent confirmer son érosion dans les urnes, l'exposant de plus en plus à passer derrière la CFDT lors de la prochaine compilation des résultats en 2017. [...] S'il est vrai que mainte-

nant, tout le monde connaît "l'homme à la moustache", Martinez a surtout dévillé, dans ce conflit, l'affaiblissement de la CGT. Et parce qu'il s'est imposé avec l'aide de l'extrême gauche pendant le congrès, il a dû donner des gages. Il est désormais prisonnier de ceux qui l'ont soutenu. » Au siège de la confédération, on minimise la question de la représentativité. « Quand bien même la CGT venait à passer deuxième organisation syndicale de France, est-ce que cela changerait grand-chose ? » réplique l'entourage de Martinez. Mi-avril, le secrétaire général de la centrale avait lui-même pointé le risque de se faire doubler par la CFDT, comme pour préparer les esprits. Reste que l'éventuelle relégation de la CGT, qu'elle soit due à son positionnement politique ou à sa quasi-disparition des écrans radar pendant cinq ans, constituerait un séisme historique sur la scène sociale.

« C'EST AUSSI UN PIÈGE »

Autre risque, pour l'heure inconnu : l'issue du conflit, qui devrait dresser la véritable addition du mouvement pour la CGT. Et qui pourrait être salée, selon certains. « Le vote de la loi, même un peu modifiée, sera considéré comme une défaite pour un grand nombre de militants de base, prévient Guy Groux. L'épisode pourrait donc laisser des séquelles au sein de l'organisation. D'autant qu'ils ne sont pas tous sur une base radicale. » Un scénario également redouté en interne : « Il y a une crainte parmi les militants de revivre l'échec de l'automne 2010, lors de la lutte contre la réforme des retraites, reconnaît un responsable de la CGT. Actuellement, on est dans une parenthèse agréable. Mais si la sortie de crise ne nous est pas favorable, on pourrait subir des départs. C'est aussi un piège pour Martinez, en raison de la personnalisation du conflit autour de [lui]. »

Dans l'entourage du numéro 1 de la CGT, on refuse de se projeter si loin : « On n'en est pas là. » Malgré le coup de fil de Manuel Valls à Philippe Martinez le 28 mai, les relations sont toujours aussi difficiles. Mais, selon nos informations, le secrétaire général de la CGT devrait cependant voir le ministre du Travail, Myriam El Khomri, la semaine prochaine.

Pour l'heure, le syndicat préfère mettre en avant une mobilisation qui ne faiblit pas et qui reste soutenue par une part importante de la population. Et ce, malgré les désagréments engendrés pour les usagers. Reste des obstacles difficilement franchissables pour le mouvement : l'Euro de foot, que la CGT assure ne pas avoir l'intention de perturber – même si des actions auront bien lieu sur la période – et les vacances d'été. Pas de quoi refroidir l'ambiance à Montreuil. Selon un responsable de fédération, « ça peut repartir de plus belle à la rentrée ». ◀



transports-social-météo-intempéries-grèves
Alsace: des cheminots en grève vont aider à déblayer après les inondations

ATTENTION - Revoici sans coquille au nom du délégué syndical ///

Strasbourg, 9 juin 2016 (AFP) - Des cheminots grévistes de Strasbourg vont aller aider les habitants de Romanswiller (Bas-Rhin) à nettoyer les rues et maisons après les fortes inondations qui ont touché la ville, a-t-on appris jeudi auprès d'un délégué syndical.

"On peut compter environ une quinzaine de personnes", a indiqué Vincent Schaller, délégué régional Sud Rail, qui se rendra sur place en milieu de journée, après une assemblée générale à 11h00.

"Nous avons appelé le maire hier, et s'il nous a signalé qu'une bonne partie du déblayage avait été fait, il reste du nettoyage, des interventions chez les particuliers", a ajouté M. Schaller. "On va apporter notre petite contribution, montrer que contrairement à ce que l'on dit, on est solidaire des sinistrés".

A une vingtaine de km à l'ouest de Strasbourg, Romanswiller a été l'une des communes du Grand Est les plus touchées par les intempéries du début de semaine, selon la préfecture. L'eau et la boue ont inondé les rues, par endroits arraché le bitume.

Pour ce qui est de la grève, environ 4 TGV sur 5 roulent jeudi dans le Grand Est, où la poursuite ou non de la grève vendredi sera votée dans la journée.

Sur l'ensemble des métiers, il y a 10% de grévistes, a ajouté M. Schaller, taux qui monte à plus de 40% chez les conducteurs et tourne autour de 20% pour les contrôleurs.

cbo/jlc/pad

2016/06/09 10:44:47 GMT+02:00
#768191 DVBP 0808 TXC33 (4) AFP (226 words)



social-gouvernement-grèves-manifestation-syndicats,LEAD Retraités et opposants à la loi travail battent le pavé à Paris

Paris, 9 juin 2016 (AFP) - "Augmentez nos retraites!" scandaient 750 retraités, selon la police, de 5.000 à 10.000 selon les syndicats, qui ont battu le pavé jeudi à Paris pour protester contre la baisse de leur pouvoir d'achat.

Partis de Nation (11e arrondissement), les manifestants répondaient à l'appel lancé dans toute la France par neuf organisations (UCR-CGT, UCR-FO, UNAR-CFTC, UNIR CFE-CGC, FSU-Retraité, Solidaires, FGR, LSR et UNRPA) dans un défilé bon enfant.

"On est là pour les futurs retraités et pour les retraités actuels qui souffrent", a résumé Michelle Olivain, ancienne professeure du secondaire, retraitée depuis 8 ans. "Je ne peux pas dire que je suis dans la difficulté, mais il faut de plus en plus compter et se restreindre".

La revalorisation des pensions, gelées depuis 2013 en raison d'une très faible inflation, ou encore le rétablissement de "la demi-part des veuves", supprimée en 2008, qui permettait à tout parent isolé ayant élevé un enfant de bénéficier d'une demi-part fiscale supplémentaire, se trouvaient au centre des revendications.

Mais nombre de manifestants affichaient aussi leur opposition à la loi travail, alors même qu'il était prévu de retrouver à Bercy (12e arrondissement) un autre cortège, celui des manifestants opposés à la réforme de la ministre Myriam El Khomri.

A la veille de l'Euro, 600 manifestants selon la police, 2.000 selon la CGT, ont défilé depuis la place d'Italie (13e). "Grève générale jusqu'au retrait total" ou encore "Pepy, la réforme quelle Khomri" pouvait-on lire sur leurs banderoles, dénonçant aussi bien la loi travail que le conflit sur le temps de travail à la SNCF, dirigée par Guillaume Pepy.

Objectif? "Occuper le terrain en attendant la grande manifestation du 14 juin", a expliqué Benoît Martin, secrétaire général adjoint de l'Union départementale Paris de la CGT. Mais aussi "faire converger les luttes avec les cheminots et la Tiru", du nom de la société exploitante de l'usine d'incinération de déchets d'Ivry, bloquée depuis une dizaine de jours.

Quelques manifestants brandissaient des drapeaux du NPA (Nouveau parti anticapitaliste), représenté par son ancien porte-parole, Olivier Besancenot: "On est là depuis le début, et on restera jusqu'à la victoire", a-t-il déclaré. "Surtout avec l'Euro, c'est pas le moment de lâcher".

"On veut montrer que la grève existe", a renchéri Fabien Villedieu, élu SUD-Rail, alors que la SNCF vivait jeudi sa neuvième journée de grève consécutive. Des grévistes de FO-Cheminots étaient également présents.

"L'Euro est un moyen de pression", résumait une doctorante en littérature de 24 ans, venue, comme beaucoup d'étudiants croisés dans les cortèges, après avoir entendu parler de la manifestation à Nuit Debout.

Les 8 et 9 juin la CGT avait également appelé à de nombreuses autres initiatives, rassemblements, manifestations, grèves et occupations pacifiques sur l'ensemble du territoire.

lsb-ac/cel/mm

2016/06/09 18:45:20 GMT+02:00
#769798 DVBP 2405 TYH65 (4) AFP (446 words)



gouvernement-travail-politique
Loi travail: Macron attribue les difficultés à la déchéance de nationalité

Paris, 9 juin 2016 (AFP) - Le ministre de l'Economie, Emmanuel Macron, a attribué jeudi les difficultés du gouvernement à faire adopter la loi El Khomri au débat sur la déchéance de la nationalité en début d'année qui a "brisé beaucoup de gens à gauche".

"Je pense que c'est dû au fait que nous avons présenté cette réforme après un débat très compliqué sur la nationalité qui a brisé beaucoup de gens à gauche et l'unité autour des réformes", a affirmé le ministre, qui s'exprimait en anglais lors d'une conférence au "Forum for new diplomacy" à Paris.

"Je pense que ce débat en début d'année a complètement tué le soutien qui provenait de la CFDT et d'autres syndicats" à la loi El Khomri, a-t-il assuré, convaincu que les manifestants "dans la rue ne sont pas majoritaires", les qualifiant même de "petite minorité".

"C'était un moment très particulier", a-t-il insisté, convaincu que la France est un pays réformable. "Je ne pense pas que la majorité des Français soient à mort contre ces réformes", a-t-il insisté.

Macron avait pris ses distances avec la loi sur la déchéance de la nationalité en début d'année, estimant qu'"on ne traite pas le mal en l'expulsant de la communauté nationale".

"Il faut prévenir et punir implacablement", avait ajouté le ministre de l'Economie, avant de se faire rappeler à l'ordre par le Premier ministre, Manuel Valls.

arz/fpo/cam

2016/06/09 21:37:35 GMT+02:00
#770353 DVBP 2958 TYR26 (4) AFP (224 words)

RETRAITE A 65 ANS : LA FAUSSE BONNE IDÉE QUI FINIRA PAR S'IMPOSER...

FRANÇOIS CHARPENTIER



Peut-on vraiment croire que les salariés travailleront jusqu'à 65 ans, comme le préconisent les leaders de droite ? En fait, il s'agit, comme dans les autres pays, de diminuer les pensions à venir. Faute d'alternative... Par François Charpentier

Le débat sur le meilleur âge pour partir en retraite est une nouvelle fois relancé. À l'étranger et en France. À l'étranger, on voit donc le Canada vouloir "revenir" d'une règle des 67 ans, qui n'était applicable qu'en 2024, à 65 ans. En réalité, il s'agit donc pour le gouvernement de Justin Trudeau de s'en tenir à ce qui existe. Le Canada peut se le permettre dans la mesure où le régime public de retraite étant peu généreux faute de cotisations en rapport avec une retraite décente, allonger la durée d'activité n'aurait pas modifié grand-chose. À cette réserve près, tout de même, qu'après la crise financière de 2007, les salariés canadiens semblent moins demandeurs que par le passé de compléments en capitalisation, donc de fonds de pension payés par l'employeur, qui ont fait la preuve de leur vulnérabilité. Cela ne devrait donc pas arranger leur porte-monnaie.

"PERSPECTIVE À L'ANGLAISE" EN ALLEMAGNE

Autres cieux, autres mœurs, mais résultat finalement comparable. En Allemagne, où les 67 ans sont programmés pour 2029 - et continuent de très mal passer dans l'opinion -, le gouvernement envisagerait de porter l'âge de départ en retraite à 70 ans voire plus. Il faut ici rappeler que les experts du régime de base allemand ont souligné il y a deux ans que les hypothèses qui sous-tendaient la grande réforme Schröder de 2000 ne seront pas tenues. Le chancelier à l'époque prévoyait de ramener en 2030 le taux de remplacement de la retraite par rapport au dernier salaire aux alentours de 43%. Or, de nouvelles projections ont montré que ce taux tournerait plus vraisemblablement autour de 38%.

Les raisons de cette sous-estimation sont multiples. D'une part, il y a une fécondité des femmes qui reste au plus bas en dépit des mesures prises pour redresser la situation. Ensuite, il existe une frange de plus en plus importante de la population engluée dans des mini-jobs avec des mini-salaires. Enfin, la crise économique ne permet pas d'espérer une amélioration du montant des pensions dans un pays où si 100 Allemands de 20 à 65 ans supportent environ 35 retraités, ils en supporteront 42,7 en 2030. Conséquence de cette situation, de plus en plus de retraités allemands s'alarment pour leur niveau de vie et pour une "perspective à l'anglaise" où, en 2040, la moitié d'entre eux serait sous le seuil de pauvreté. On retrouve ici la situation canadienne.

DE 65 ANS À 60 ANS EN 1912, DÉJÀ...

La vraie question qui se pose en France et qu'a posée Alain Juppé dans son programme électoral est de savoir si l'on peut et si l'on doit relever l'âge de la retraite. Écartons tout de suite les comparaisons avec l'Allemagne qui n'ont pas lieu d'être. La situation démographique de la France diffère du tout au tout avec celle de l'Allemagne. Un baby-boom de longue durée, puis une fécondité qui tourne aujourd'hui autour de 2% garantissent, sinon un renouvellement des générations, du moins une progression continue de la population. Pour dire les choses autrement, alors que d'ici à 2050 l'Allemagne devrait perdre près de 10 millions d'habitants, non compris les flux migratoires, la France devrait en gagner plus de 2 millions. Quant au montant des pensions, on rappellera seulement un chiffre de la Drees : le taux de remplacement en France est actuellement un peu supérieur à 62% contre 57% au Royaume-Uni et 47% en Allemagne.

AU DÉPART, LA RETRAITE À 65 ANS

Si un relèvement de l'âge de la retraite peut apparaître comme une - la seule ? - solution en Allemagne, la barrière des 65 ans évoquée par Alain Juppé revêt forcément l'allure d'un chiffon rouge pour l'actuelle majorité. C'est une vieille histoire. Aussi vieille que celle de nos régimes de retraite et que le premier d'entre eux, celui des retraites ouvrières et paysannes de 1910. La création de ce régime, présenté par Vincent Nadaud dès 1879 et défendu par le Premier ministre du Travail René Viviani, après plus de 30 années de débats passionnés à l'Assemblée nationale, fut votée dans une assez grande indifférence de l'opinion. De fait, le texte de loi prévoyait que l'âge de départ à la retraite était fixé à 65 ans à une époque où l'espérance de vie tournait autour de 48 ans. La CGT avait donc beau jeu d'ironiser sur la grande conquête sociale que représentait cette "retraite des morts"... L'échec fut tel, que dès 1912, le gouvernement réforma le système en abaissant l'âge de départ à la retraite à 60 ans. François Mitterrand n'avait donc rien inventé...

EN 1981, LA DROITE AVAIT MONTRÉ LA VOIE

Cette dernière remarque n'est pas anodine. C'est en 1972 que le Parti socialiste, le Parti communiste et les radicaux de gauche inscrivent le principe d'une retraite à 60 ans dans le programme commun. Un an plus tard se produit le premier choc pétrolier qui conduira Jacques Chirac Premier ministre de Valéry Giscard d'Estaing à accepter le principe de la retraite à 60 ans pour les travailleurs manuels. Dans le même temps, se développent massivement les préretraites pour soulager les maux de la sidérurgie du Nord et de la Lorraine d'abord, de la construction et de la réparation navale ensuite, de l'automobile enfin. Bref de toute l'économie qui se dote aux départs anticipés jusqu'à 53 ans et 7 mois dans la sidérurgie...

On l'a un peu oublié aussi, mais le 1er juin 1977, les députés votent, presque par surprise, l'abaissement de l'âge de départ à la retraite des femmes à 60 ans. Dans la foulée, le 13 juin 1977, patrons et syndicats signent un accord professionnel instituant des préretraites à 60 ans avec 70% du salaire antérieur brut.

Autrement dit, quand la gauche arrive au pouvoir en 1981, la France est dans une situation qui permet, grâce à des décisions prises par les gouvernements de Raymond Barre, à plus de la moitié de la population salariée de cesser son activité avant ou à 60 ans. S'il s'agit donc aujourd'hui de sacrifier à un mythe avec le retour de la retraite à 65 ans, c'est en fait à un retour sur elle-même que s'invite la droite.

LE MONTANT DES PENSIONS DE RETRAITE VA BAISSER

En tout état de cause, deux autres questions se posent auxquelles a répondu le porte-parole d'Alain Juppé, le député Benoist Apparu devant les journalistes de l'information sociale il y a trois semaines. D'abord comment fait-on pour maintenir dans leur emploi des salariés âgés dans un pays perclus de chômage et où se perpétuent les politiques d'âge dans les entreprises ? Personne évidemment n'ose dire la vérité, pas plus en Allemagne qu'en France.

De l'autre côté du Rhin, quand on exige pour avoir une retraite à taux plein 45 années de cotisation et plus de 65 ans, on sait pertinemment que, dans les faits, les salariés, notamment de l'industrie devanceront l'appel, donc qu'ils subiront des abattements sur leur pension, donc qu'à part quelques cadres supérieurs et quelques sénateurs, rares seront ceux qui pourront partir avec une retraite pleine.

La perspective n'est pas différente en France où de fait, plus on allonge la durée d'assurance dans un contexte de fort chômage, de révolution numérique et de renchérissement du coût de la prévoyance pour l'entreprise et ses salariés, plus la pression se fait forte pour un départ avant l'âge légal et pour une pension amputée. En Allemagne cela se traduit déjà par une relative paupérisation d'un nombre important de retraités. La situation n'est sans doute pas la même en France. Mais quand on observe la charge supportée par les retraités dans la dernière réforme Agirc Arco (3,5 milliards d'euros d'économies sur les 3,6 milliards à réaliser avant le 1er janvier 2019), on imagine facilement que les choses puissent se dégrader très rapidement.

ÉTOUFFER LES RÉGIMES SPÉCIAUX

La seconde question, forcément douloureuse pour Alain Juppé compte tenu de son expérience de 1995, porte sur les régimes du secteur public. Comment faire, en effet, pour que le fossé ne se creuse pas plus qu'il ne l'est aujourd'hui entre, d'une part des salariés du privé qui partiront à 65 ans à une date encore indéterminée (le rythme de l'allongement de la durée de cotisation se fera-t-elle comme en 1993 au rythme d'un trimestre supplémentaire par an ? ou de deux ?), d'autre part des fonctionnaires en position active qui partent cinq ans plus tôt et des agents d'entreprises publiques encore plus favorisés ?

La réponse de Benoist Apparu consiste à dire qu'il faudra que les "entrants" dans ces régimes aujourd'hui "spéciaux" sachent que, comme on l'a fait pour France Télécom, ils entrent dans le régime de droit commun. En d'autres termes, le porte-parole d'Alain Juppé ne s'en cache pas, il s'agit "d'étouffer les régimes spéciaux". Bref de sortir une fois pour toutes des professions à statut qui en freinant l'évolution du système menacent sa pérennité. Il s'agit aussi de revenir sur l'erreur commise à la Libération quand, sous la pression du Parti communiste et en contradiction avec les principes posés par le Conseil national de la Résistance, le gouvernement provisoire du général de Gaulle a renoncé à la mise en place d'un véritable régime unique des pensions de retraite et a maintenu en l'état les régimes spéciaux, notamment le premier d'entre eux, celui des fonctionnaires civils et militaires.

DES COÛTS CROISSANTS, MAIS INCERTAINS

Trop haut, trop fort, trop dur ? Faute de croissance économique à la hauteur des besoins de financement d'une protection sociale qui représente plus de 720 milliards d'euros de dépenses annuelles, dont 46% pour les seules retraites et faute de proposition alternative crédible dans l'environnement financier instable d'aujourd'hui, il n'est pas un seul spécialiste aujourd'hui qui puisse ignorer que tous les programmes électoraux à venir devront eux aussi faire figurer le relèvement de l'âge de la retraite dans leurs priorités.

Et bien évidemment cela aura un prix, comme l'a indiqué, le 6 juin, Jean-Paul Lacam, délégué général du Centre technique des institutions de prévoyance (Ctip). Maintenir dans leur emploi des salariés de plus en plus âgés se traduit inmanquablement par des coûts croissants. Non seulement parce que les nouvelles règles remplaçant la loi Evin du 31 décembre 1989 interdiront aux assureurs (institutions de prévoyance, mutuelles et sociétés d'assurances) d'ajuster instantanément leurs tarifs quand un salarié quitte un contrat collectif pour un contrat individuel, mais aussi parce qu'on sait bien que, déjà aujourd'hui, une proportion non négligeable de travailleurs mijotent dans des régimes d'invalidité en attendant l'âge légal de départ en retraite. Et plus on allongera la durée d'assurance, plus le fardeau sera lourd.

En revanche, il n'est pas interdit de penser que le maintien dans l'activité d'une proportion croissante de seniors pourrait se traduire, sinon par la disparition du moins par un report dans le temps de maladies dites dégénératives qui, elles aussi, ont un coût. Mais qui peut dire sérieusement aujourd'hui où s'établira l'équilibre ?

IDÉES/

Danger:
classe
ouvrière!

On la croyait volatilisée, mais les mobilisations de cheminots et de raffineurs prouvent que la «classe ouvrière» est un processus récurrent.

Le grand mythe fondateur du marxisme se résume dans une formule ramassée, point d'orgue du *Capital*, qui désigne les ouvriers de la grande industrie moderne, «*toujours plus nombreux, formés, unis et organisés par le mécanisme même du procès de production capitaliste*», non seulement comme les fossoyeurs du ca-

pitalisme, mais comme ses reprenneurs, capables d'assurer la relève, d'ouvrir la voie à une économie à visage humain en forme de socialisme. A ce jour, le résultat n'est pas au rendez-vous. Ce n'est pas seulement que les expériences radicales en ce sens ont échoué et se sont résorbées dans le cours commun du néolibéralisme, mais la «classe ouvrière» elle-même, qui a marqué l'histoire, semble avoir quitté la scène. Elle s'est comme volatilisée à mesure que la grande entreprise parvenait à se déclinier en sous-traitances, individualisation des parcours, internalisation de la concurrence, externalisation de la main-d'œuvre, etc. En même temps se décomposaient les institutions politiques, syndicales et culturelles qui marquaient jusqu'à l'identité «ouvrière». Et avec elles, ses idéaux et ses rêves, sa mémoire et ses légendes. Dans l'Hexagone, du moins, les grandes fabriques du monde étant à chercher ailleurs. D'où vient donc ce soudain déferlement de dockers, de raffineurs, de cheminots et autres transporteurs, de fournisseurs de gaz et d'électricité, d'aiguilleurs du ciel, d'incinérateurs de déchets, de producteurs de l'industrie culturelle, d'agents

du commerce et de la banque? Qu'ont-ils à voir avec l'ancienne, défaite et défunte classe ouvrière? Ceci sans doute: ils sont «*nombreux*», «*unis*», «*formés*» et «*organisés*» par le procès de production d'ensemble, à comprendre au-delà même de l'entreprise, comme le grand «*mécanisme*» national de production-transport-commercialisation, qui ne doit pas faillir. *Nombreux*: on avait seulement cessé de reconnaître, son apparence s'étant modifiée, cette masse laborieuse composite, toujours là pourtant et qui réparait en force, peuplée de figures anciennes et nouvelles. *Formés*: aujourd'hui plus qu'hier, car de plus en plus de savoir et de formation se trouve incorporé, à tous les échelons, dans ce jeu en commun de techniques aussi diverses. *Organisés* par une coopération complexe dans le travail, et d'autant plus aptes à s'organiser eux-mêmes, surtout avec les nouveaux moyens de communication qu'offre Internet. *Unis*, capables de voter la grève entreprise par entreprise et de se retrouver par corporations entières à donner leur rythme à tout le pays. Mais comment cela est-il possible en plein XXI^e siècle? Et cela va-t-il

durer longtemps? Il se pourrait que la classe ouvrière, cette «*classe dangereuse*» – les «*voyous*» de Gattaz – soit à prendre comme un processus structurellement récurrent. La grande machinerie de l'entreprise industrielle, celle qui, paradoxalement, «*formait*», «*unissait*» et «*organisait*» la classe adverse, une fois déconstruite par le néolibéralisme, se reconstitue sur un espace plus large, sous une forme multiple et décentrée, mais soudée par une contrainte de fonctionnement ininterrompu et de réussite continue, sans laquelle les pouvoirs publics doivent se déclarer en faillite. Millions de rouages, une seule grande machine productive. On se demande pourquoi les producteurs cesseraient de se poser la question de savoir à quelle condition ils accepteraient de la faire tourner, selon quelles règles et fins. Et de proposer les solutions qu'ils jugent les meilleures. Le rapport de forces entre les classes s'éprouve à la fois, d'un pas inégal, sur la scène électorale où se confrontent des partis et sur les lieux où s'affrontent les «*partenaires*» du travail. Confrontations cycliques aux dates convenues. Affrontements critiques en conjonctures imprévisibles.

On ne connaît pas encore la suite. La bataille en cours est historique. Le Medef vise moins à faire disparaître le syndicat qu'à l'intégrer à son espace local de communication. Dans l'Ancien Régime, les historiens nous le rappellent, on votait beaucoup dans les «*paroisses*», les communes de jadis, vieux foyers de la vie sociale. Le suffrage national, condition d'un pouvoir

démocratique, fondé sur une capacité populaire nationale d'organisation, ne s'est imposé qu'au terme d'une lutte révolutionnaire. Le patronat rêve d'un syndicalisme paroissial, d'Ancien Régime. Il détient, de par les lois de la propriété, une emprise directe sur toute la structure productive. Il entend

Par
**JACQUES
BIDET**



Philosophe

bien en tirer une emprise absolue sur les producteurs eux-mêmes, qui passe par un «*pouvoir de justice*» (sociale) local conféré aux employeurs. Mais la grande machine commune de la production nationale donne aussi aux «*machinistes*» quelque savoir et pouvoir commun, qui leur inspire des principes et des projets de solidarité. On tente de se dire, là-haut, que ce n'est qu'un mauvais moment à passer, une conjoncture à affronter. Mais les conjonctures ne sont pas des faits de pur hasard, elles ont à voir avec des réalités structurelles têtues. Il n'est pas si facile de tuer un syndicalisme de classe. C'est là l'enjeu de la loi
El Khomri. ◀

Dernier ouvrage: *Le Néolibéralisme. Un autre grand récit, les Prairies ordinaires*, 2016.

QUE RESTE-T-IL DES ACCORDS DE MATIGNON SIGNES IL Y A 80 ANS?

JEAN-CHRISTOPHE CHANUT



Congés payés, réduction du temps de travail, conventions collectives... Les accords de Matignon ont 80 ans et font l'objet d'une célébration par Manuel Valls ce mardi. Pourtant, l'époque a bien changé.

Après Emmanuel Macron, hier 6 juin à Montreuil dans des conditions assez « mouvementées », c'est au tour aujourd'hui 7 juin du Premier ministre Manuel Valls de célébrer, à Matignon, une cérémonie en souvenir du 80e anniversaire des accords de Matignon, signés dans la nuit du 7 au 8 juin 1936. Même si la filiation entre la politique menée à l'époque du Front populaire et celle actuellement suivie par le gouvernement est très loin d'être évidente.

Ces accords constituaient une grande première dans l'histoire sociale du pays. Ils ont été rendus possibles par l'arrivée au pouvoir en mai 1936 du Front populaire et la nomination au poste de président du Conseil du socialiste Léon Blum (SFIO), soutenu alors - mais sans participation au gouvernement - par le parti communiste français dirigé par son secrétaire général Maurice Thorez. Sous l'égide de Léon Blum, ces accords ont été conclus entre la Confédération générale de la production française (CGPF) - l'ancêtre du Medef - et la Confédération générale du travail (CGT), réunifiée un an plus tôt.

**CONVENTIONS COLLECTIVES, 40 HEURES,
CONGÉS PAYÉS...**

A la suite de ces accords qui se sont conclus dans un climat de grève générale qui effrayait tant les représentants du patronat, les « travailleurs » obtiennent par les lois du 11 et 12 juin la création des conventions collectives, l'abaissement de la durée légale du travail de 48 à 40 heures hebdomadaires et 15 jours de congés. C'est à la suite du vote de ces lois que Maurice Thorez lancera son fameux « *Il faut savoir terminer une grève dès que satisfaction a été obtenue* »...
Formule reprise le 6 juin 2016 par François Hollande.

Cependant, fait peu connu, la semaine de 40 heures et les congés payés ne font pas formellement partie des accords de Matignon. Pourtant, ce sont les congés payés qui sont restés dans les esprits comme étant la principale conquête de ce printemps de 1936. Mais l'histoire des congés payés est bien plus ancienne que ça.

Avant 1936, le principe des congés payés en France était très limité. Alors que plusieurs pays les avaient déjà instaurés. Il en va ainsi, notamment, de l'Allemagne dès 1905, de l'Autriche-Hongrie et des pays scandinaves depuis 1910, de la Tchécoslovaquie, la Pologne, le Luxembourg, au début des années 20, puis en Grèce, Roumanie, Espagne, Portugal ainsi qu'au Chili, Mexique, Brésil, entre la fin des années 20 et le début des années 30.

CONGÉS PAYÉS: TOUT A COMMENCÉ SOUS NAPOLÉON III

En France, donc, les congés payés restent cantonnés à quelques secteurs, malgré diverses tentatives législatives en 1928, 1931 et 1932 pour les généraliser, régulièrement retoquées par le Sénat. Qui sont ces quelques privilégiés ? Les fonctionnaires de l'Etat, d'abord, qui bénéficient depuis un décret impérial du 9 novembre 1853 de Napoléon III de 15 jours de congés payés. En 1900, les salariés du tout jeune métro parisien obtiennent 10 jours de congés payés. En 1905, c'est au tour des salariés des entreprises électriques de se voir gratifier de 10 jours (et même 12 à compter de 1907). En 1906, les salariés des usines à gaz rejoignent les rangs et en 1913 les employés de bureau et de commerce obtiennent une semaine. Après la guerre, le mouvement continue avec la Société des transports en commun de la région parisienne (l'ancêtre de la RATP) qui accorde... 21 jours de congés payés à ses salariés.

Beaucoup d'entreprises vivant de la commande publique donc. Mais quelques secteurs du privé pur vont aussi octroyer des congés payés à leur personnel dans les années vingt. Il en va ainsi de la couture où les conventions collectives accordent aux ouvrières une à deux semaines de congés en fonction de l'ancienneté. Idem dans la fourrure. Puis en 1929, un accord permet aux ouvriers du livre de bénéficier de six jours. On remarquera que les ouvriers de la métallurgie et de la sidérurgie restent globalement étrangers à ce mouvement.

A noter aussi que dans l'horlogerie, le fameux et original Fred Lip, dont l'entreprise défrayera la chronique quelques décennies plus tard, accordera les congés payés à tous ses salariés en 1934. Il y a aussi ces patrons sociaux d'Alsace où, avant 1936, près des deux tiers des entreprises accordent des congés annuels à leurs ouvriers. L'influence du « modèle allemand », déjà.

Autre anecdote... significative: dès 1922, J.J. Durand, directeur technique du journal « L'information », (quotidien politique économique et financier parisien) obtenait de l'administration du journal l'octroi de vacances payées au personnel, démontrant que la solution était avantageuse pour tout le monde. Un certain... Léon Blum écrivait alors des articles pour « L'Information » et découvrit cette initiative qui l'intéressa vivement.

D'avantage préoccupée par la durée de la journée de travail, et profondément attachée à la « valeur travail », la CGT n'a inscrit qu'en 1926 le droit aux congés payés dans son programme. Mais si cette revendication était réelle ce n'était pas celle qui était mise le plus en avant lors des mouvements de grève ou dans les négociations avec le patronat. Les congés payés n'étaient même pas prévus dans le programme de gouvernement du Front Populaire rédigé en janvier 1936. Même si la SFIO (socialistes) en défendait le principe, ce qui n'était pas le cas du... Parti communiste

Une loi discutée et votée en quelques jours de juin 1936

Avec la victoire du Front Populaire aux législatives du 3 mai, un formidable mouvement de grève éclate. Les revendications portent sur la revalorisation des salaires, la limitation de la durée de travail à 40 heures par semaine... et les congés payés. Léon Blum perçoit l'importance de la demande « *d'être payé à ne rien faire* » et de profiter du temps libre. Il en fait l'un des sujets mis sur la table de ce qui deviendra les accords de Matignon, conclus entre la CGT et la Confédération générale de la production française (l'organisation patronale ancêtre du Medef) dans la nuit du 7 au 8 juin.

Ensuite, tout va aller très vite. Léon Blum s'appuie sur un haut fonctionnaire de gauche, Charles Picquenard, directeur de cabinet au ministère du Travail, qui est chargé de rédiger un projet de loi en accéléré dans la nuit du 8 au 9 juin. Le texte législatif est court et simple : la loi s'applique à tous les salariés liés à un employeur par un contrat de travail.. La durée des congés payés est de quatorze jours, dont douze ouvrables, après un an de services continus, et d'une semaine, dont six jours ouvrables, pour six mois de services.

Déposé le mardi 9 juin à la Chambre des députés, le texte est voté le 11 à l'unanimité des 592 votants. Au Sénat, le 17 juin, le vote à main levée est aussi massif pour cette « *importante réforme sociale permettant au chef de famille de partager avec les siens les jours de vacances auxquels son travail lui a donné droit* ». La loi est promulguée le 20 juin. Ainsi, en quelques jours, une réforme sociale considérée comme utopique pendant des décennies est finalement adoptée. On connaît la suite avec ces images des premiers départs massifs (et encore il ne furent qu'environ 600.000 en 1936, puis 1,8 million en 1937), l'essor des colonies de vacances, l'invention des billets SNCF à tarifs réduits, etc...

2 puis 3, puis 4, puis 5 semaines

Après la guerre, le mouvement va de nouveau s'amplifier. Véritable « laboratoire social » avec, à sa tête, Pierre Dreyfus, la régie Renault, alors entreprise publique, accorde à ses salariés, en 1955, une troisième semaine. Et, contre l'avis des pouvoirs publics, une quatrième, sept ans plus tard. Elle entraîne dans son sillage plusieurs autres entreprises. Les gouvernements successifs généraliseront cette mesure par les lois du 27 mars 1956 (Guy Mollet) 3 semaines, puis du 17 mai 1969 (Maurice Couve de Murville), 4 semaines de congés. « Vous n'avez aucun sens de la discipline, mais vous avez bien fait », confiera De Gaulle à Pierre Dreyfus.

Enfin, pour l'instant dernier chapitre de cette histoire - si l'on ne tient pas compte des "RTT"-, l'ordonnance du 13 janvier 1982 (gouvernement Mauroy) instaurera la cinquième semaine de congés payés.

80 ANS APRÈS, L'HEURE EST AU REFLUX..

Quant à la durée légale du travail de 40 heures officiellement instaurée en 1936, ce n'est pourtant qu'en ... 1978 que le temps de travail effectif des ouvriers atteindra ce niveau. Et il faudra attendre 1982 pour que la durée légale soit fixée à 39 heures, puis 1998 pour parvenir aux 35 heures... Une durée légale sans cesse remise en cause depuis ou "contournée" par les lois de 2003 et 2007... Sans parler de l'actuel projet de loi El Khomri.

Quant à la législation sur les conventions collectives, elle a été très régulièrement revue depuis 1936, en 1950 et 1982 notamment... Sans oublier une nouvelle fois l'actuel projet de loi El Khomri qui vient remettre en cause un le fameux principe « de faveur » posé en... 1936 qui considérait que plus une norme est proche du salarié plus elle devait lui être favorable.

Certes, les temps ont considérablement changé, mais il y a tout de même un côté cocasse à voir l'actuel premier ministre célébrer les « acquis » du Front Populaire.

AVENIR DU SALARIAT

Digitisation, robotisation, mobilité permanente... le monde du travail vivrait la fin du salariat, touchant ainsi plus de 90 % des travailleurs français. Réalité ou mirage ? Si Laurent Bigorgne, le directeur de l'Institut Montaigne, prend acte de ce bouleversement, il voit dans l'entrepreneuriat ou le travail indépendant une chance pour l'insertion dans la vie profes-

sionnelle. Aussi incite-il fortement nos dirigeants politiques à accompagner ce mouvement. L'économiste Charles Wyplosz pronostique, pour sa part, une autre forme de salariat, les employés délocalisés continuant toujours à avoir un employeur ou un client. Le 16 juin, le 1^{er} grand Big Bang Éco du Figaro (salle Wagram à Paris) abordera cette question centrale pour notre économie.



LAURENT BIGORGNE

Le directeur de l'Institut Montaigne voit dans les évolutions du marché du travail une chance pour échapper à la fatalité du chômage.

Un enjeu pour la présidentielle à venir

Beaucoup a été dit sur la fin du salariat... S'agissant des évolutions du marché du travail, le psychodrame dans lequel nous vivons depuis quelques semaines montre que de nombreux dirigeants politiques et syndicaux de notre pays préfèrent le déni de réalité plutôt que d'affronter lucidement et courageusement les bouleversements qui transforment notre économie.

En effet, en permettant un rapprochement inédit de l'offre et de la demande, ainsi que le découpage en microfichus de nombreuses activités, le numérique vient bouleverser l'organisation économique traditionnelle de nos sociétés. Pilier de celle-ci depuis le XIX^e siècle, le salariat n'est pas épargné. Allons-nous cependant parvenir à échapper au débat caricatural sur cette malédiction supplémentaire du capitalisme ?

Dans son ouvrage récent, *Économie du bien commun*, Jean Tirole, Prix Nobel, consacre un chapitre aux défis sociétaux de l'économie numérique. Il y est avancé que le salariat ne disparaîtra pas, mais que parallèlement à lui se développera le travail indépendant. Pour de nombreux actifs salariés, la voie de l'autoentrepreneuriat est vécue comme un indispensable complément de revenu, la préparation d'une transition professionnelle ou tout simplement un espace de liberté.

Pour certains, notamment les moins qualifiés, particulièrement les jeunes,

qui sont les plus touchés par le chômage et par certaines discriminations, c'est d'abord et avant tout le moyen de gagner sa vie, car personne n'avait accepté jusque-là de leur donner leur chance. Il leur est devenu beaucoup plus facile de trouver « des clients plutôt qu'un employeur ». Rappelons que si le chômage touche 9 % de la population active en moyenne depuis trente ans, c'est parce que l'État et les partenaires sociaux n'ont pas su accomplir les réformes nécessaires du marché du travail. Si des formules alternatives au salariat existent pour échapper à cette fatalité, il est d'autant plus important de les expérimenter que l'autoentrepreneuriat peut devenir un sas d'insertion sur le marché du travail.

Récemment, un sondage montrait que 37 % des Français manifestent l'envie de créer une entreprise ou de se mettre à leur compte. Ce taux monte à 55 % chez les jeunes et à 49 % chez les ouvriers

Nous devrions nous réjouir de ce que depuis le début des années 2000 le rythme des créations d'entreprises a doublé en France. Ce phénomène concerne particulièrement les entreprises sans employé. Au double motif que ce mouvement créerait de la précarité et profite à des plateformes numériques, certains voudraient à tout prix le freiner, voire l'empêcher. Il faut pourtant écouter

ceux qui en bénéficient et qui l'alimentent. Un sondage réalisé en 2013 pour l'Institut Montaigne montrait que quatre étudiants d'une grande école sur dix pourraient se laisser séduire par la création d'entreprise une fois leur diplôme obtenu. Plus récemment, un autre sondage montrait que 37 % des Français manifestent l'envie de créer une entreprise ou de se mettre à leur compte. Ce taux monte à 55 % chez les jeunes et à 49 % chez les ouvriers.

Au même moment, une enquête du ministère du Travail révélait que 3 % des moins de 30 ans étaient syndiqués (Dares, mai 2016)... Ceux qui souhaiteraient empêcher ces évolutions et le principe de la négociation d'entreprise

sont les mêmes. Malthusiens dans le champ économique, ils souhaiteraient pouvoir figer une bonne fois pour toutes le champ social... sans se soucier des chômeurs

et des jeunes les moins qualifiés qui créent ainsi leur activité, des étudiants qui veulent devenir autoentrepreneurs pour financer leurs études, des fonctionnaires à qui on veut interdire l'accès au statut d'autoentrepreneur, des retraités qui ont besoin d'un complément de revenus!

D'abord, le rôle de l'État ne peut se limiter à céder à certaines

organisations syndicales qui refusent ces évolutions. Ni se condamner à mal arbitrer le conflit entre professions réglementées et à statut, d'une part, et nouveaux entrants, d'autre part. Seule une réforme ambitieuse et soutenable de nos systèmes sociaux permettra qu'émergent la formation professionnelle et la protection sociale adaptées à ces évolutions. Elles ne pourront pas prendre appui sur la situation actuelle.

Ensuite, la France doit peser sur la scène européenne afin qu'émerge une doctrine fiscale et sociale commune vis-à-vis des plateformes numériques qui voudraient s'affranchir de nos règles en la matière. Ceux qui nous réclament moins d'Europe en permanence devraient prendre la mesure de leur responsabilité dans l'affaiblissement économique à venir de notre pays.

Enfin, l'État doit faciliter ces évolutions, sans quoi la France risque de ne pas retirer grand-chose des opportunités offertes par la révolution numérique. Ne nous y trompons pas, c'est un des débats majeurs de l'élection présidentielle à venir. La puissance publique doit s'attacher à rendre le cumul emploi-autoentrepreneuriat attractif et simple, car ce dernier est beaucoup plus efficace et surtout moins onéreux que les emplois aidés. Interdire cette voie aux fonctionnaires est un contresens terrible, parce que c'est une piste intéressante pour certains territoires - ruraux notamment - et plus globalement pour l'évolution de l'action publique.

Vous avez dit fin du salariat ?

Pour tous ceux qui angossent sur la loi travail, voici une belle diversion à la mode, la fin du salariat. À quoi bon se fatiguer à débattre sans fin du rôle des prud'hommes, de la durée du travail et de l'importance de la CGT si, bientôt, il n'y aura plus de salariés ? Voilà un sujet incontournable, qui ouvre grand la porte à tous les fantasmes.

Les chiffres sont éloquentes : il y a de plus en plus de travailleurs indépendants plus ou moins ubérisés et de jeunes pousses cataloguées micro-entreprises. Au rythme où ces nouvelles formes de travail se développent, elles représenteront bientôt une part très importante de l'emploi. Sauf que rien ne prouve que le phénomène pourra croître longtemps à ce rythme et que les raisons de son développement sont variées.

Le progrès technologique bouleverse tout, et depuis longtemps. L'eau à tous les étages et l'électricité, les antibiotiques et les moteurs, c'était il y a plus de cent ans. Aujourd'hui, ce sont les technologies de l'information. De plus en plus, les cols blancs passent l'essentiel de leur temps devant un ordinateur, qui n'est pas différent de celui qu'ils ont à la maison. Internet leur permet de faire, en partie, le même travail chez eux. Plus de transports, ni de grèves des transports. Plus de problèmes lorsque les enfants

sont malades ou les enseignants sont en grève. Pas besoin de s'habiller comme il faut. Comme la distance

ne compte plus, on peut même habiter très loin, là où le soleil brille ou bien là où se trouvent les amis et la famille (coucou le débat sur les migrations). Pour les employeurs, moins de bureaux, ça représente une belle économie. Quant aux cols bleus, ils sont de plus en plus remplacés par des robots, et ce n'est que le début. Tous ceux qui ont travaillé à la chaîne ne s'en plaindront pas, mais il faudra quand même construire les robots. C'est sûr, le travail est en train de changer de nature, ce n'est pas nouveau.

Mais cela ne concerne pas directement le salariat. Les employés délocalisés devront toujours avoir un employeur ou un client. Ils devront toujours rendre compte de leur travail et assister à des réunions, même si leur performance peut être mesurée à distance et les conférences se tenir en vidéo. Il y aura toujours des entreprises, surtout si la production devra faire appel à des techniciens de plus en plus pointus, qu'il faudra coordonner de plus en plus finement. L'idée d'une organisation du travail sans hiérarchie est tout simplement irréaliste et probablement à contre-courant.

Le salariat est une autre question. Elle concerne les relations contractuelles entre les personnes qui constituent une entreprise. Rien n'empêchait les ouvriers à la chaîne d'être des travailleurs indépendants. De fait, ils l'ont longtemps été, embauchés le matin pour la journée. Parce que c'était une forme extrême de précarité, ils ont demandé à être salariés, puis mensualisés et protégés par des contrats plus ou moins indéterminés. Le salariat

quasi obligatoire a été une grande étape sociale. Pourquoi donc serait-on en train de s'en éloigner ? Sans doute parce que chaque bonne idée a des inconvénients qui apparaissent lorsqu'on la pousse trop loin.

L'inconvénient du salariat, tel qu'il est pratiqué aujourd'hui, est l'obligation de travailler sur place un certain nombre d'heures par mois, les mêmes pour tous. Certains peuvent apprécier de se retrouver avec des collègues, d'autres pas. Certains voudraient plus de congés, d'autres préfèrent travailler plus pour gagner plus. Les préférences varient d'une personne à l'autre.

Certains voudraient plus de congés, d'autres préfèrent travailler plus pour gagner plus. Les préférences varient d'une personne à l'autre. Dans la mesure où c'est techniquement possible, il serait préférable de laisser chacun choisir

Dans la mesure où c'est techniquement possible, il serait préférable de laisser chacun choisir. Mais rien n'exige que le salariat ne le permette pas. D'ailleurs, c'est déjà de plus en plus le cas, dans certaines limites.

Un autre aspect est fiscal et même légal. Entre charges sociales, congés payés pour vacances et maladie, protection de l'emploi et normes de sécurité, le salariat est devenu très coûteux pour les employeurs. Dans la mesure où l'emploi non salarié

échappe, en partie au moins, à ces coûts, les entreprises sont tentées d'offrir des rémunérations plus lucratives à ceux qui sont à leur propre compte. Bien sûr, ceux-ci doivent alors consacrer une partie de leurs revenus à s'assurer et à prévoir leurs vacances non rémunérées, leurs maladies, leurs retraites, etc. À chacun de faire ses calculs et de déterminer quelle est la meilleure solution. Dans l'idéal, une bonne législation devrait être neutre, évacuant ce critère de choix.

Ainsi, on voit bien que l'opposition salariat-travailleur indépendant est artificielle. Le salariat peut évoluer pour être plus compétitif aussi bien pour les employés que les employeurs. En fait, il va forcément évoluer pour survivre face à la concurrence d'autres formes d'emploi. Sauf,

si on le bloque dans une forme héritée de l'aube de l'industrialisation. Ceux qui défendent aujourd'hui le statu quo sont les premiers fossyeurs du salariat. Mais est-ce vraiment important ?

* Professeur d'économie internationale à l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) à Genève et également directeur du Centre international d'études monétaires et budgétaires.



CHARLES WYPLOSZ

Pour l'économiste*, l'opposition salariat-travailleur indépendant est artificielle.

Zlatan ou le libéralisme pour les gogos

Le footballeur Zlatan Ibrahimovic a récemment justifié ses 20 millions d'euros d'émoluments annuels par la loi du marché. Dans la foulée, le journal "l'Opinion" crie au génie. Et pourtant leur macroéconomie à la petite semelle n'a rien à voir avec le libéralisme. Où il ne faut pas confondre la main invisible d'Adam Smith avec celle de Thierry Henry.

Quand on demande à Zlatan Ibrahimovic si, à 20 millions d'euros par an, il a le sentiment de gagner beaucoup d'argent, l'attaquant chevelu du Paris Saint-Germain prétend la jouer libéral plutôt que libéro : « *Si c'est beaucoup ou pas, ce n'est pas mon problème. Mon souci, c'est de voir ce que dit le marché. Le marché dit 'ça c'est votre prix. Voici ce que dit le marché'.* » **Ainsi parle dans Le Monde le Milton Friedman des surfaces de réparation.** Bon. N'importe quel économiste sérieux vous le dira : le vrai libéralisme n'a rien à voir avec la sacralisation du marché façon veau d'or. Récemment encore, le prix Nobel de l'économie Jean Tirole – avec qui nous n'avons pourtant pas que des points d'accord – le rappelait assez clairement dans *Les Echos* et *Le Temps* : « *Je n'ai jamais été partisan du libéralisme économique au sens du laisser-faire. (...) L'économie du bien commun est celle où les acteurs responsabilisés s'entendent sur les bonnes solutions à long terme.* »

Bref, on ne peut pas s'en remettre purement et simplement aux marchés, car les marchés sont défaillants : tous les libéraux le savent. Pas Zlatan (mais ça n'est pas très grave). **Pas, non plus – et c'est plus embêtant –, le journal l'Opinion, dont le fondateur Nicolas Beytout se fend ce jour d'un éditorial entier pour encenser la théorie macroéconomique du buteur à queue de cheval :** « *Ce type est un génie. Sa vision de l'argent est d'une franchise provocante, sa notion du marché d'une rigueur réconfortante. Là où la plupart des hommes politiques abordent les questions de salaire sous l'angle de la morale, Zlatan (je crois qu'il faut l'appeler comme ça...) parle marché, valeur, offre-et-demande.* » Et l'éditorialiste de poursuivre : « *Ce qui vaut pour*

Zlatan et les footballeurs vaut évidemment pour les grands patrons. (...) Eux aussi ont une valeur sur un terrain de jeu mondial, eux aussi peuvent être mis sur la touche. (...) Eux aussi devraient oser dire 'Je suis Zlatan' ».

Consanguinité et connivence

Pour ce qui concerne la dernière phrase, on fera crédit à l'auteur du second degré – prise ainsi, la formule est franchement drôle, concédons-le. Pour le reste : nous ne sommes d'accord sur rien. Passons sur l'existence mythologique d'un mercato du grand patron (je cherche encore les foutitudes de nos PDG sauvagement débauchés pour aller diriger une multinationale américaine ou allemande ou chinoise). Mais surtout : entre ce fléau que constituent les mandats croisés au sein des conseils d'administration – ils débouchent sur un système de renvois d'ascenseur endémique : « je te vote un gros salaire, tu me votes un gros salaire... » – , le mépris de la démocratie actionnariale (il n'y a qu'à voir récemment l'exemple de Carlos Ghosn), et la perte de tout sens des responsabilités qui semble avoir touché certains de nos grands patrons, **on chercherait en vain où se trouve la logique de « cercle vertueux » qui fonde le libéralisme économique...**

C'est ainsi : la consanguinité et la connivence qui président aujourd'hui à la fixation des salaires patronaux n'ont rien à voir avec « la main invisible » - celle d'Adam Smith, hein, pas celle de Maradona – censée faire converger les intérêts particuliers vers l'intérêt général dans la théorie libérale. **A vrai dire, le capitalisme des parachutes dorés et des retraites chapeau semble fonctionner à l'inverse de ce gagnant-gagnant** : il détourne, et maquille les règles du libéralisme – qu'il feint péremptoirement de revendiquer – pour étancher quelques intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général.

Principes dénaturés

Réveille-toi, Adam Smith, ils sont devenus foots ! Voir les leçons d'économie simplistes et prétentieuses de Zlatan ovationnées en première page d'un journal tout à fait sérieux comme *l'Opinion*, c'est un peu comme si tout à coup, notre ami Jacques Julliard se mettait à citer les aphorismes de cour de récré « *j'ai le droit de faire ce que je veux, on est en*

démocratie », pour définir les principes philosophiques dudit régime politique – rassurez-vous, chers lecteurs, cela n'arrivera *jamais*.

S'il prête à sourire, l'épisode n'est pour autant pas tout à fait anodin. Car le libéralisme, dont se revendiquent tous les candidats à la primaire des Républicains, promet d'être une notion au centre des débats pendant la prochaine année. Et, là encore, il y a fort à parier que ses principes seront dénaturés par qui prétend s'en revendiquer. Voici l'extrait d'une interview récente. Pour jouer, on vous laisse essayer de deviner qui se cache derrière ces propos – ceux qui savent déjà ne soufflent pas, merci. « *Le programme commun de la droite qui se dégage est considéré par les observateurs comme un projet de rupture très libéral. Malheureusement, pour de mauvaises raisons. Parce qu'il fait la part belle aux entreprises (...); parce qu'on annonce la suppression de l'ISF, des 35 heures, la dégressivité des allocations chômage, leur limitation dans le temps, le report de l'âge de la retraite, des coupes sombres dans le nombre des fonctionnaires, voire la suppression de leur statut... Je pense que cette présentation est une caricature du libéralisme, qui apparaît comme une purge patronale. C'est du Robin des bois à l'envers : prendre de l'argent aux pauvres pour le donner aux riches !* » Alors ? Qui a dit cela ? Alain Madelin – oui, Alain Madelin ! – dans *Le Point*. Bon, vous direz : on ne sait pas ce qu'il vaut au foot, Alain Madelin...

Anne Rosencher